

La commission Cliche Cournoyer invoque les règlements

QUÉBEC (PC) — L'application des règlements de l'Assemblée nationale a permis, hier, au ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, d'éviter de commenter des témoignages faits devant la commission Cliche au sujet de certaines personnes de son cabinet. Le président de l'Assemblée nationale et député libéral de Laval,

M. Jean-Noël Lavoie, a en effet indiqué au député péquiste Robert Burns que les questions relatives à cette affaire allaient à l'encontre des dispositions des règlements de l'Assemblée nationale.

M. Burns avait voulu savoir du ministre du Travail, M. Cournoyer, "quels motifs précis l'avaient

amené à renverser la décision du directeur général de la main-d'œuvre M. Claude Méryneau, et à réinstaller dans ses fonctions une personne qui a été décrite devant la commission Cliche comme le principal responsable du patronage dans l'embauche à la Baie James".

De plus, M. Burns voulait sa-

voir si le ministre Cournoyer "était au courant, lorsqu'il a réinstallé dans ses fonctions M. Yves Bergeron, que le système qu'il dirigeait a permis à quelques dizaines de fiers-à-bras et à des travailleurs d'élections du Parti libéral de s'infiltrer dans le syndicalisme ouvrier".

Autres informations, page 4

28-03-75 00107 1-905 001
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
DU QUÉBEC
RECEPTION DES PÉRIODIQUES
1700 RUE ST NENIS MTL QUE
DEPT D-745136

LE JOUR

où nous serons maîtres chez nous

le mercredi
30 octobre

Ensoleillé

Celsius (°C)	Fahrenheit (°F)
Minimum: 4	Minimum: 40
Maximum: 16	Maximum: 60

Première année — No. 204

16 pages

20 cents

1974

Québec

Le cas haïtien vu de Québec

Intervenant hier en Chambre, le ministre Bienvenue a dit être allé au bout de ses possibilités dans le cas des Haïtiens. C'est, aux yeux de Robert Burns, un aveu d'impuissance.

page 4

Un cas pour le Conseil de presse

La Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) a demandé hier l'intervention du Conseil de presse dans l'affaire du boycottage du JOUR par la Ville de Montréal en relation avec la publication des informations relatives aux élections.

page 3

Les lois et les réalités nouvelles

Selon le juge Deschênes, les juges devraient adapter les lois nouvelles réalités sociales.

page 3

La ritournelle des promesses

Depuis 1955, Jean Drapeau promet, comme il le fait encore cette année, de régler les problèmes du logement à Montréal.

page 3

Éditorial

Pendaisons de bovins, barrages de routes, agriculteurs du Québec manifestent de façon spectaculaire contre l'indécision du gouvernement du Québec face à une situation grave. "Si M. Toupin cessait de brailleur comme un veau", écrit Yves Michaud, pour s'attaquer aux profits abusifs des intermédiaires, ce serait peut-être l'amorce d'une solution.

page 8

monde

La longue marche l'Arafat

page 6

Le discours du trône en Grande-Bretagne

page 7

Économie

Les oeufs jetés: Whelan accusé de négligence

page 11

Le boeuf, du producteur à l'épicerie

Les intermédiaires refusent de prendre le blâme pour la marge entre le prix versé aux producteurs et le prix que le consommateur doit encore payer.

page 11

Québec tente de désamorcer le mécontentement des agriculteurs

13 cents de plus la livre de bétail

"C'est insuffisant", affirme J.-Y. Morin

par Claude Grégoire

QUÉBEC — Le ministre de l'Agriculture, M. Normand Toupin, a annoncé des subventions supplémentaires de \$2,600,000 aux agriculteurs aux prises avec de graves problèmes de coûts de production. Cette mesure, qui reste toutefois inférieure aux demandes de l'Union des producteurs agricoles, a été qualifiée "d'insuffisante" par le chef parlementaire du Parti québécois, M. Jacques-Yvan Morin.

M. Toupin qui répondait à une question du chef de l'Opposition s'est dit conscient que ce qu'il propose ne satisfait pas les demandes des producteurs. Entre-temps, les manifestations de mécontentement de la part des agriculteurs se poursuivent à travers le Québec. Ainsi, aujourd'hui, des agriculteurs de Saint-Bruno, au lac Saint-Jean se préparent à abattre près de 600 veaux et à les enterrer en signe de protestation.

Un montant de \$3,200,000 avait déjà été prévu pour l'hivernement des animaux. La nouvelle subvention signifie qu'un montant de \$0.13 la livre s'ajoutera aux \$0.16 déjà prévus.

Ces deux subventions d'un total de \$0.29 s'ajoutent donc au \$0.30 retirés de la vente. L'agriculteur arrive donc à un montant de \$0.59 comparativement aux \$0.60 exigés.

Mais tandis que l'objectif du ministre est de verser ces subventions en décembre ou en janvier l'UPA les réclame dès maintenant.

De plus, d'autres questions restent sans réponse, comme par exemple l'indexation du coût de production et la création d'une loi accordant aux agriculteurs une rémunération égale à celle du travailleur de l'industrie.

Le premier ministre, M. Robert Bourassa, a annoncé qu'il représentera les représentants de l'Union des producteurs agricoles, jeudi 7 novembre, afin d'en discuter.

Quant à l'indexation, M. Toupin s'est dit d'accord "en principe", tout en considérant cette mesure basée sur le prix des produits comme "dangereuse".

"Si nous fixons au Québec le prix du bovin à \$0.75 la livre et si en Ontario, aux États-Unis et dans les provinces de l'Ouest, on ne paye que \$0.40 la livre, qui d'après vous aura le marché!" a demandé le ministre.

M. Jacques-Yvan Morin a pour sa part appuyé la demande de l'UPA d'accorder les versements dès cet automne en demandant au ministre de procéder par mandat spécial.



Photo Antoine Desllets

Prévoir deux milles à l'avance!

Le ministère de la Voirie a décidé que les automobilistes devaient être prévoyants... Très prévoyants! Pour se diriger vers Québec, Sorel ou New-York par la route 3 qui longe le fleuve, lorsqu'on emprunte le pont Champlain, il faut au départ s'y engager dans l'allée de droite... Car sur le pont (environ deux milles), il y aura entre cette allée et sa voisine un double trait continu, qui indique une interdiction formelle de changer de voie. Et tant pis pour l'automobiliste qui se trouve dans l'allée du milieu. Il n'a qu'à violer les lois de la circulation, ou revenir sur ses pas. Faut pas être pressé!

Choquette annonce la création d'une Commission des droits de la personne

par Jacques Guay

QUÉBEC — La Charte des droits de l'homme du Québec, qui ne touche que les sujets de compétence provinciale, donnera droit à des recours devant les tribunaux et une Commission des droits de la personne fera enquête dans les cas de discrimination.

En rendant public, hier, le projet de loi no 50, loi sur les droits et libertés de la personne, le ministre de la Justice a expliqué aux journalistes que la charte ne visait pas tant à créer des droits nouveaux qu'à réviser sous une même loi divers textes de lois existants et un certain nombre de principes.

Le projet de loi, comporte 81 articles et que le lecteur pourra consulter en page neuf de ce journal, réaffirme quatre catégories de droits: les droits civils y compris les dispositions anti-discriminatoires, les droits politiques, les droits judiciaires et les droits éco-

nomiques et sociaux. Il n'y est pas question des droits linguistiques.

Le ministre de la Justice n'a pu dire aux journalistes quelles dispositions nouvelles sa charte contient en matière de droits mais, semble-t-il, c'est là la première fois que le Québec établit dans un texte de loi le principe du "salaire égal pour un travail égal".

L'article 43 qui formule ce principe souligne cependant que la règle s'applique aux membres du personnel

de la même entreprise exerçant leurs fonctions au même endroit "en tenant compte de l'expérience, du rendement, de l'ancienneté et des autres circonstances pertinentes."

Vie privée

La charte affirme, notamment, que toute personne a droit au respect de sa vie privée, que la demeure est inviolable et que toute personne arrêtée ou détenue a droit, sans délai, d'en prévenir

ses proches et de recourir aux services d'un avocat.

En réponse aux questions de la presse concernant l'effet d'une telle charte lors d'événements similaires à ceux d'octobre 1970, le ministre Choquette a expliqué que le gouvernement fédéral a toujours le droit de suspendre certains droits en période de "révolution, de guerre ou de crise". Il a rappelé, d'autre part, que la charte n'empêche pas sur le droit criminel.

M. Choquette a cependant souligné que même sous l'empire de la loi des mesures de guerre, l'article 22 qui traite de l'humanité dans les prisons continuerait de s'appliquer.

Contrairement à la Charte fédérale des droits de l'homme, celle du Québec permet à toute personne qui se croit lésée dans un droit qu'elle reconnaît de s'adresser aux tribunaux pour obtenir une injonction et la réparation du préjudice moral ou matériel causée.

Dernière heure Nixon dans un état critique

Au moment d'aller sous presse, nous apprenions que l'État de santé de l'ancien président Nixon est considéré comme critique après l'opération qu'il a subie hier matin.



Normand Toupin

le point du jour

Pauvre Monsieur Toupin...

Les éleveurs estiment qu'il en coûte 60 cents la livre pour élever un boeuf. Vous leur offrez, monsieur le ministre, une compensation de 13 cents, alors que les revenus moyens obtenus cet été seraient de 29 cents environ. Mais cela ne fait que 42 cents, Monsieur Toupin!

Et ces gens tuent leurs veaux parce qu'il leur coûte trop cher de les faire hiverner... Pour éviter la massacre, ils vous demandent une subvention de \$150 par tête de bétail. Mais vous ne leur offrez, semble-t-il, que \$45!

De plus, ce qui est le plus grave, cher M. Toupin, c'est que les véritables producteurs de bovins ne sont que 2,000 environ au Québec. Les autres, au nombre de 25,000, ce sont des producteurs laitiers qui trouvent dans la vente de leurs veaux un revenu d'appoint, de quoi boucler leur budget dans ces temps d'inflation incontrôlée... Votre plan, M. Toupin, ne concerne que les 2,000!

Bien sûr, direz-vous, cela implique tout de même une somme additionnelle de \$2.6 millions. C'est mieux que rien! Mais ce gouvernement qui a consenti des avantages fiscaux de l'ordre de \$118 millions à la société Rayonier-Québec, fille cadette du groupe multinational ITT, uniquement pour encourager la création de 5,000 emplois et la sauvegarde d'une forêt domaniale, ne pourrait-il pas verser un peu plus de \$2.6 millions pour conserver leur gagne-pain à nos 45,000 agriculteurs, sauver nos terres qui glissent peu à peu entre les mains des spéculateurs trop souvent étrangers, et peut-être même relancer l'agriculture?

Mais je suis sûr que vous êtes d'accord, M. Toupin. Après tout n'êtes-vous pas un ancien permanent de l'Union des producteurs agricoles? Comme ça doit être difficile de travailler avec des collègues qui ne comprennent guère les choses élémentaires, et qui se moquent de vous!

J'espère simplement, M. Toupin, que vous ne serez guère étonné si, par hasard, les agriculteurs décidaient que votre plan n'est pas suffisant, et que leurs manifestations devaient se poursuivre... D'ailleurs, je vous le dis en confiance, un bon nombre d'entre eux savaient depuis jeudi dernier ce que vous leur annonciez; et ça ne les a guère empêché d'envoyer un télégramme à votre chef Bourassa, et de laisser les confrères jeter leurs veaux, ou bloquer les rues. Allez! Avouez donc que votre cataplème ne vous satisfait pas vous-même!...

Pierre Sormany

les régions

Place Ste-Agathe

Un projet d'habitation à loyer modique deviendra-t-il un condominium de luxe?

par Marie Vallée

Pierre L. Beaugrand, président de Grand Prix Construction, a obtenu, en 1971, de la Société Centrale d'Hypothèques et de Logements un prêt de plus de \$850,000, pour construire à Ste-Agathe un centre d'habi-

tation dit "à loyer contrôlés". Au cours du mois dernier, M. Beaugrand adressait aux quinze derniers locataires de "Place Ste-Agathe" un avis de "reprise de possession du logis" pour transformation des logements en "immeubles de copropriété." Alarmés, les proprié-

taires s'adressant à la Régie des loyers de St-Jérôme qui leur délègue un conseiller, M. Blondin. Après étude du cas, celui-ci leur recommande d'inscrire des demandes de "prolongation" de bail.

Hier, les locataires étaient convoqués devant

l'administrateur André Raymond, de la Régie des loyers, pour présenter et pour défendre leurs demandes.

Place Ste-Agathe

Place Ste-Agathe est un ensemble de 11 immeubles de six et huit logis chacun,

dispersé au flanc de la montagne. Certains bâtiments, d'un seul étage, offrent des studios ou "bachelors". Les autres, sur deux étages, présentent des logis de deux ou trois chambres à coucher.

Construits en 71 et 72, les travaux d'aménagement paysagé n'ont jamais été terminés, une piscine, promise aux premiers locataires, jamais construite. En avril dernier, LE JOUR rapportait les défauts de construction majeurs de ce projet d'habitation, les problèmes des locataires à obtenir les réparations nécessaires, de même que les irrégularités au niveau des baux.

Actuellement, 15 logis seulement sur 80 sont habités, et deux immeubles sont complètement vides. Le constructeur-propriétaire a déjà commencé la "rénovation" de logis pour en faire des immeubles de copropriété. "C'est de toute beauté de dire les locataires qui restent. Ils transforment tout: déplacent les divisions, ajoutent des foyers, améliorent l'extérieur. Mais pendant ce temps-là, les logements habités ne sont pas réparés!"

M. Beaugrand, pour justifier sa demande de "reprise de possession" allègue que les erreurs de constructions dans les toitures qu'il a construites sont telles que les travaux ne peuvent être faits en cours d'habitation. C'est pourquoi il a envoyé aux derniers locataires dispersés dans 9 immeubles, l'avis en question.

Ambiguïtés des procédures

Le déroulement de l'audience de la Régie des loyers, hier, ne laissait pas facilement discerner qui était le "demandeur" et qui était le "défendeur" dans cette affaire.

Bien que la convocation invitait les locataires à présenter leur "demande de prolongation de bail" c'est M. Beaugrand qui a été invité à expliquer sa "demande de reprise de possession". A un moment donné, Me Langevin, procureur de M. Beaugrand, allègue que le représentant des locataires (autorisé par M. Raymond à jouer le rôle d'avocat), n'a pas le droit de "contre-interrogatoire". Un avocat de la Régie, Me Jean Guérin, invite à quelques reprises Me Langevin à "faire sa preuve".

La requête de M. Beaugrand de reprendre possession, des logis est faite selon l'article 27, de la loi de "Conciliation entre locataires et propriétaires", qui oblige le propriétaire à obtenir la permission de la régie avant de procéder à la transformation en copropriété.

M. Raymond cherche encore maintenant à avoir la preuve qu'il y aura copropriété, et rendra sa décision sur réception de cette preuve. Pourtant les travaux sont presque terminés pour au moins deux immeubles sur 11...

Mais les locataires sont moins assurés de finir leur bail.



Ces immeubles de Place Ste-Agathe, construits au financement de la Société centrale d'Hypothèques et de Logements, deviendront-ils des logis de luxe? Quelqu'un aurait-il trouvé le coin trop beau pour le "monde ordinaire"?



Tout compte fait, c'est pas cher.

Bell Canada investit beaucoup de temps et d'argent pour perfectionner votre service téléphonique. C'est une nécessité de la vie moderne qu'il faut assurer.

Pourtant, le téléphone reste un service que nous nous efforçons de vous offrir à prix abordable, tout en continuant de l'améliorer.

Tout compte fait, si vous considérez tout ce que vous en tirez le téléphone c'est pas cher.



C'est tout un monde pour si peu

Bell Canada

3 NOVEMBRE Les élections dans les municipalités

Deux enfants et non sept

Mme Patricia Thivierge, candidate au siège no 2 du quartier no 2 à Longueuil, nous prie de faire la correction suivante: elle a deux enfants, et non pas sept, comme nous l'avons écrit hier.

Des promesses à Brossard

L'équipe du maire Léon Gravel, à Brossard, promet en même temps de maintenir à son niveau actuel le taux de la taxe foncière et de construire dans chacun des quartiers de la ville des centres communautaires qui seront mis à la disposition des associations de loisirs et des groupes socio-culturels. Elle promet également la construction, par l'entreprise privée, d'un complexe sportif comprenant deux glaces artificielles, une piste de patin à roulettes et des courts de tennis intérieur.

À Boucherville, c'est Toyota

Le maire Yvon Julien, de son côté, était très fier de participer lundi, en pleine campagne électorale, à l'inauguration du centre de distribution de pièces d'automobiles de Toyota. Le président de Canadian Motor Industries, M. Nyano, assistait à l'inauguration en présence de nombreux invités. Le centre de distribution couvre l'ensemble du Québec et 75 personnes y travailleront en 1975.

"Un invito al mio vicino, un italiano"...

Dans un effort pour séduire le grand bloc d'électeurs néo-québécois qui composent la population de Saint-Léonard, les opposants de l'équipe Di Zazzo, soit les membres du PAM, ont consacré le dernier numéro de leur journal à faire la promotion de l'équipe Girard en trois langues, italien compris. "Votre vote est aussi important que le nôtre. Ne le gaspillez pas", font-ils valoir, en mettant leurs voisins italiens en garde contre le danger de "voter pour un nom dont seule la consonnance nous attire"...

2 députés se disputent la mairie de Rimouski

RIMOUSKI (PC) — Les députés fédéral et provincial du comté de Rimouski se feront la lutte dimanche prochain à l'élection municipale de Rimouski. Le député créditiste aux Communes, M. Eudore Allard, a causé toute une surprise dimanche dernier lorsqu'il a remis son bulletin de présentation pour la mairie quelques minutes seulement avant que n'expire la période de mise en candidature.

Il sera donc opposé à son homologue provincial, M. Claude Saint-Hilaire, qui sollicite un renouvellement de mandat comme maire de Rimouski.

Ce dernier a déclaré qu'il pouvait consacrer plus en temps à son comté et à sa municipalité que son collègue d'Ottawa parce que la session était de plus courte durée à Québec.

Le Département de service social de Sherbrooke

La fermeture soulève un tollé de protestation

L'opposition à la fermeture du département de service social de l'Université de Sherbrooke prend actuel-

lement une envergure québécoise.

M. Roger Prud'homme, directeur général du Centre de services sociaux du Montréal métropolitain (CSSMM), a demandé hier, dans une lettre adressée à Mgr Roger Maltais, recteur de l'université, que la décision du conseil d'administration concernant la disparition du département soit reconsidérée.

De son côté, Jean-Marie Cliche, président du syndicat des professeurs de cette institution, affirme que "les professeurs ne sont nullement responsables du déficit encouru par leur employeur et refusent de supporter les conséquences de coupures budgétaires. Ils s'opposent à la fermeture éventuelle du département de service social". Pendant ce temps, à Québec, à la suite de deux réunions tenues respectivement par les enseignants et par les étudiants de l'École de service social de l'Université Laval, les deux groupes appuient leurs confrères de Sherbrooke dans leur action visant à empêcher la fermeture du département de service social.

Pénurie

Ce qui ressort le plus clairement de la déclaration de M. Prud'homme, c'est la pénurie de travailleurs sociaux à travers le Québec. Le directeur général du CSSMM souligne en effet que son organisme devait récemment

comblé 50 postes et que quatre travailleurs sociaux seulement ont postulé pour obtenir ces emplois. Il trouve donc inadmissible que, dans ces conditions, on fasse disparaître le département en question.

Et M. Prud'homme rappelle "que c'est à la suite d'études de besoins que le département de service social fut créé à Sherbrooke." Il s'inquiète des possibilités de perfectionnement qui s'offriront dorénavant à son personnel. En effet, le département de service social de l'Université de Sherbrooke est le seul en Amérique du Nord à offrir, en français, un programme de formation post-maîtrise aux travailleurs sociaux en cours d'emploi. Si on ne va plus faire son doctorat à Sherbrooke, il faudra aller, à Toronto ou aux États-Unis.

Les professeurs de l'Université de Sherbrooke sont, pour leur part, déterminés à s'opposer de toutes leurs forces au plan d'austérité présenté récemment par le conseil d'administration. Leur syndicat a confié à un groupe d'économistes le mandat de retracer à l'origine du déficit auquel fait face l'Université, afin de se donner tous les éléments leur permettant de définir leur stratégie et d'orienter leurs actions.

D'après les travailleurs, la responsabilité de l'impasse financière actuelle incombe à l'administration ou au ministère de l'Éducation. Ils n'ont pas à en supporter les conséquences.

Le PQ de Dorion victime d'un cambriolage

Les bureaux du Parti québécois dans le comté de Dorion ont été dévalisés hier. Cambriolage routinier ou tactique reliée à la campagne électorale municipale, les membres de l'exécutif du comté se perdent en conjectures. Déjà, la semaine dernière, des voleurs s'étaient emparés de la petite caisse; hier, les vandales se sont attaqués aux classeurs et aux tiroirs. Au PQ de Dorion, on émettait l'hypothèse que cette affaire était reliée à la campagne électorale, parce que ce local servait souvent de lieu de rencontre aux membres du RCM du quartier Saint-Édouard. Au moment de mettre sous presse, il était impossible de préciser ce que les intrus avaient pu voler à cause du fouillis indescriptible dans lequel ils ont laissé les dossiers. La police de la CUM a commencé une enquête.

LE JOUR

a besoin de camelots dans QUÉBEC

composez 658-8920

PSST!!!
Peugeot
504 GL
Venez l'essayer!
Biarritz

10825, Racette - 323-1900.

TÉLÉPHONE: 331-8961 (lignes groupées)

LE JOUR

LE JOUR est publié par la société SOPEP INC., qui a son bureau principal au 387 Lebeau, Ville Saint-Laurent, Montréal 379. Il est imprimé à l'imprimerie Trans-Continental Inc., 433 Lebeau. La composition et le montage se font à l'atelier de composition D.S.C. Inc., 385 Lebeau.

La Presse Canadienne et l'Agence France Presse sont autorisées à publier les informations du JOUR. Abonnement: édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$1.25 par semaine; par la poste: \$52 par année et \$30 par six mois. Édition du samedi: \$12. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 3299. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

collaborateurs

Rédaction

Rédacteur en chef: Yves Michaud
Rédacteur en chef adjoint: Laurent Laplante
Chef de pupitre: Pierre Godin; adjoints: Roch Côté, Bruno Dostie, Paul Paré, Antoine-K. Char.
Politique: Jacques Guay, Maurice Giroux, Evelyn Dumas, Gil Courtemanche, Claude Grégoire.

Consommation: Marie Vallée
Travail et éducation: Paule Beaugrand-Champagne, Gisèle Tremblay
Affaires urbaines: Rose-Anne Giroux.

Économie et finance: Jean Chartier, Pierre Sormany
Vie et Culture: Alain Pontaut, Jean-Pierre Tadros
Reporters: Marcelle Bourque, Pierre Tanguay, Pierre Bertrand
Photographie: Antoine Désilets, Michel Giroux
Caricature: Berthio
Documentation: Ginette Hélu
Sport: Jean-Marc Desjardins, Alain Gerbier, Christian Nobert
Tourisme: Bougainville

Administration

Directeur administratif: Robert St-Jean
Contrôleur: Marcel Latendresse
Comptable: Ginette Roy
Assistante comptable: Johanne Marier

Tirage

Directeur: Marcel Pilonnault
Adjoint: Michel Gagné

Publicité

Directeur: Publicité locale et nationale: Gérard Lapointe
Représentants: Jacqueline Avil, Jean-Normand Senay, Pierre LaRocque, Armand Lavigne, Richard Brardette, Francine Tremblay, Robert Pepin, Carrières: Suzanne Asselin, Margot Reddy
Petites annonces et Avis légaux: Ginette Tremblay

LE JOUR

Le problème du logement: Drapeau promet de le régler depuis 1955

par Evelyn Dumas

Jean Drapeau n'a pas attendu la semaine dernière pour s'engager à régler le problème de l'habitation à Montréal. Il y a près de 20 ans, soit le 20 avril 1955, alors qu'il en était à ses premiers mois comme maire, il déclarait à une réunion de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal qu'il entendait doter Montréal de 50,000 nouveaux logements, et transformer la ville en un vaste projet d'habitation.

À cette occasion, il annonçait aussi son intention de créer un service d'habitation,

lequel fut mis sur pied 12 ans plus tard, le 27 novembre 1967.

La question de l'habitation est revenue au programme du Parti civique en 1966. Cette fois, c'est l'ancien président du Comité exécutif, M. Lucien Saulnier, qui en avait traité au cours d'une grande Assemblée électorale.

Le programme de 1966 fixait comme objectif prioritaire la mise en oeuvre d'une politique vigoureuse de rénovation urbaine qui devait entraîner des investissements publics d'au moins \$25 millions par année, par les trois niveaux de gouvernement.

(De 1966 à 1969, un total de \$12 millions a été investi. Le rythme s'est accéléré à partir de 1969).

M. Saulnier avait déclaré à l'époque que la suppression totale des taudis de Montréal sur une période de vingt ans coûterait \$1 milliard.

C'est à ce moment-là, il y a huit ans, que le Parti civique a lancé son projet d'encourager la restauration des vieux logements par une subvention de la municipalité aux propriétaires. Entre 1966 et 1970, moins de 100 propriétaires se sont prévalus de cette possibilité. On peut en

conclure que les 3,000 restaurations dont parle maintenant Jean Drapeau ont presque toutes été accomplies depuis 1970, soit une moyenne arithmétique d'environ 700 par an. Le maire s'engage désormais, avec des subventions accrues aux propriétaires, à faire restaurer 100,000 logements en 10 ans. Il faudrait donc plus que décupler le rythme actuel.

Cette année, M. Drapeau insiste sur le rôle prédominant que doit jouer l'entreprise privée dans la construction de logements à loyer modique. À cette fin, il propose une formule de subventions

aux propriétaires.

En 1966, quand M. Saulnier présentait le programme, l'accent était au contraire nettement sur le logement à propriété publique.

Et pourtant, là-dessus, M. Drapeau est fidèle à lui-même, sinon à un programme qu'il n'a pas toujours été seul à définir. Également en avril 1955, mais cette fois le 14, devant les constructeurs domiciliaires, il affirmait qu'à son avis la ville ne devait pas se substituer aux entrepreneurs privés dans la tâche de reconstruire Montréal, mais devait tout au plus leur fournir les moyens de le faire.

Selon le juge Deschênes

Les juges doivent adapter la loi aux nouvelles réalités sociales

par Gil Courtemanche

Le pouvoir judiciaire ne doit pas être esclave de la lettre de la loi, il doit tenir compte des circonstances économiques et sociales et si contrairement au pouvoir législatif il ne peut changer cette loi, il joue et doit jouer un rôle législatif en insufflant

dans la loi le nouvel esprit que commandent de nouvelles situations".

Tel est le message qu'a livré hier le juge Jules Deschênes, juge en chef de la Cour supérieure du Québec devant les membres de la Chambre de commerce de Montréal. On se souvient que le juge Deschênes avait sou-

levé une vive controverse en refusant de condamner des grévistes de la CTCUM qui étaient alors en grève illégale. Dans son jugement, le juge Deschênes avait soutenu que ce n'était pas aux tribunaux de trouver des solutions aux conflits de travail.

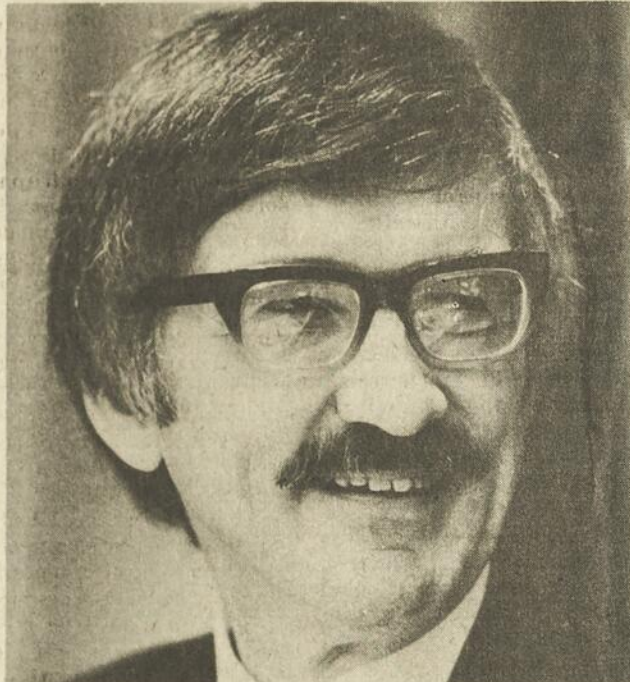
Cette responsabilité sociale du juge, il l'a développée hier dans une longue causerie soutenue que les "tribunaux ont fait la démonstration depuis longtemps qu'ils constituent un puissant instrument d'évolution dans notre société".

Certes, souligne-t-il, le premier devoir des juges est d'appliquer la loi telle

qu'elle existe, mais il arrive que "l'évolution des esprits ou des moeurs tend à créer un déséquilibre entre la loi et les faits, de sorte que la loi positive ne correspond plus aux aspirations ou aux convictions de la population... C'est alors que les tribunaux doivent assumer avec une audace réfléchie, le redoutable fardeau d'adapter la loi aux nouvelles réalités sociales".

Il faut oublier cette vieille image qui dit que la justice est aveugle soutient le juge Deschênes. Elle doit être "fermée à la crainte comme à la faveur, aux préjugés comme aux avantages", mais elle ne doit pas s'isoler, s'en-

fermer dans un palais ou refuser "le contact du milieu qu'elle dessert... Il faut que le juge se montre attentif aux mouvements de la société dont il fait partie intégrante, afin que la justice qu'il rend ne détonne pas dans le contexte où il agit. Les concepts légaux dont nous avons hérité, poursuit le juge, ont été influencés par les circonstances sociales économiques et politiques des milieux où ils furent façonnés. Dès lors, si le juge de 1974 refuse de tenir compte de ces mêmes circonstances au jour d'hui et agit comme si l'actuelle société n'existait pas, il ne fait que déplacer et aggraver le problème."



Verdun refuse de payer la CUM

Verdun ne paiera pas les \$249,550 qu'elle devait verser à la Communauté urbaine de Montréal avant le 15 octobre comme contribution au budget supplémentaire de la police. Ainsi en un unanimité décidé lundi soir son Conseil de ville.

sement de \$307,154 dû à la CUM.

Le maire J. Albert Gariépy de Verdun a déclaré à la séance du Conseil de ville que depuis la création de la CUM, le coût des services assumés par la Communauté ne cesse de croître, alors que la qualité de ces services est à la baisse.

"Nous devons prendre position dans cette affaire, a-t-il dit, afin de forcer le gouvernement provincial à décider si oui ou non il aidera les municipalités à défrayer ces coûts".

Alie ne répond pas aux sommations

(R.-A.G.) "Non, je ne participerai pas à l'assemblée du Rassemblement des citoyens du Saint-Louis. D'abord, parce que l'invitation de ce parti m'est parvenue trop tard, et surtout parce que je trouve leur méthode déplaisante au possible: ce n'est pas une invitation qu'ils nous ont adressée, c'est une sommation."

au JOUR, on aurait pu modifier notre programme, mais ce qui nous a rebutés, c'est la façon des organisateurs du RCM. Qui ont expédié aux trois conseillers une lettre recommandée ainsi rédigée: "Votre mandat est bientôt échu. La population de Saint-Louis vous demande un compte-rendu de votre travail depuis 4 ans dans le district. C'est bien normal. Vous êtes convoqués à une réunion publique (détails). Nous exigeons votre présence, veuillez communiquer avec nous pour confirmation".

C'est ce qu'a déclaré, hier soir, l'un des conseillers du Parti civique dans Saint-Louis, M. Fernand Alie, qui s'est dit plutôt convaincu, après en avoir discuté avec ses collègues Hynan Brock et Raymond Collins, qu'ils n'obtempéreraient pas, eux non plus, aux "ordres" du RCM. "En fait, a-t-il déclaré

Bref, aux dernières nouvelles, les candidats du RCM, Jean Roy John Gardiner et Phydime Tremblay, n'avaient pas reçu de nouvelles...

bref travail

Le CRTC enquête

Le Conseil de la Radio Télévision canadienne a décidé d'instituer une enquête formelle en regard du conflit qui dure depuis plus de quatre mois maintenant aux stations de Télémedia Sherbrooke, Télé-7, CHLT-AM et CKTS.

Cette décision du CRTC fait suite aux nombreuses pressions exercées par le syndicat NABET, local 613, qui représente les employés en lock-out et par les nombreux organismes de la région de l'Estrie représentée par le Comité de soutien aux familles en lock-out. Le CRTC entendra à compter de deux heures cet après-midi, les représentants de la partie syndicale puis les représentants de la partie patronale, dans ses bureaux d'Ottawa.

4,000 travailleurs tu textile à pied

1300 travailleurs du textile affiliés à la C.S.D. mis à pied au cours des derniers six mois, plus de 4,000 mises à pied dans tout le Canada pour cette même période. 2 fermetures d'usines de travailleurs C.S.D., au Québec, voilà pour la Fédération canadienne des travailleurs du textile (C.S.D.) les symptômes évidents d'une crise grave dans l'industrie, qui nécessite l'intervention immédiate du gouvernement.

Par voie de télégramme, elle demande au premier ministre du Canada, Pierre-E. Trudeau, d'intervenir en vue de ralentir le flot actuel des importations japonaises et des pays en voie de développement en cessant de manifester, comme le fait son gouvernement depuis 1973, une

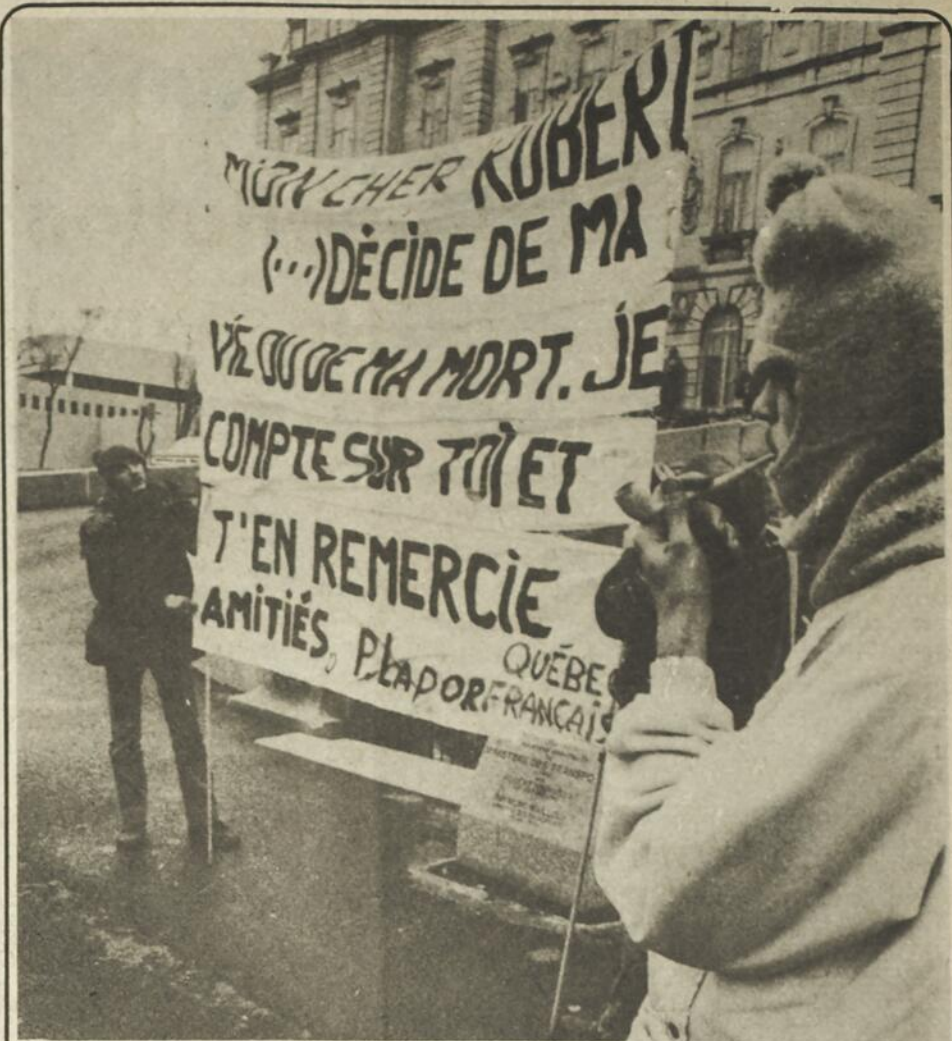
relâche en matière de contingentement des importations.

L'industrie complète du textile est en danger déclarait, suite à l'envoi du télégramme, M. Yvon Jacques, directeur de la Fédération. Les plus affectés actuellement sont les travailleurs des files, mais la crise se répand très vite à toute l'industrie devant l'impossibilité de concurrencer les prix imposés par des compagnies japonaises et des autres pays en voie de développement. Il faut que le gouvernement modifie sa politique d'importation, qu'il maintienne ses barrières tarifaires sur les importations telles qu'elles étaient imposées en 1973, sinon ce sera la disparition de cette industrie qui donne de l'emploi à plus de 100,000 travailleurs au Canada, a ajouté M. Jacques.

Fiers-à-bras à Joliette!

Les grévistes de la Compagnie Papeterie Canadienne, à Joliette, affirment que la compagnie a embauché une demi douzaine de fiers-à-bras équipés de matraques de police et de chiens policiers, afin de briser la grève qui dure depuis quatre mois.

Pour les 170 grévistes, dit le syndicat, l'embauche de ces fiers-à-bras est purement et simplement une provocation à la violence. Le syndicat des employés en imprimerie de Joliette (CSN) demande au ministre de la justice d'enquêter à ce sujet avant que des incidents graves ne se produisent.



Mon cher Robert...

Pour commémorer la mort de Pierre Laporte, survenue le 29 octobre 1970, un petit groupe de membres du Mouvement Québec français s'est rendu devant la porte du Sauvage, hier à Québec. Ils y ont déployé une banderolle sur laquelle étaient inscrits les derniers mots de la lettre de Pierre Laporte à Robert Bourassa, quelques jours avant sa mort. C'était également la reprise des travaux parlementaires, à l'Assemblée nationale.

La publicité refusée au JOUR

La FPJQ demande l'intervention du Conseil de presse

La Fédération professionnelle des journalistes du Québec proteste vigoureusement contre la décision de la Ville de Montréal de ne pas publier dans LE JOUR, alors qu'elle l'a fait dans tous les autres quotidiens, la liste des candidats aux élections municipales du 10 novembre.

Cette décision arbitraire de la part des autorités prive ainsi les citoyens d'avis d'intérêt public, payés à même leurs taxes, et auxquels ils ont droit, affirme la FPJQ.

La FPJQ dénonce avec non moins de vigueur le "Boycottage évident que subit LE JOUR de la part des auto-

rités gouvernementales à Québec."

Selon la "Société des rédacteurs" du JOUR, membre de la FPJQ, ce quotidien n'a eu depuis sa fondation aucune publicité (avis publics, appels d'offres, messages d'intérêt public) de la part de la quasi totalité des ministères, et même de certaines agences gouvernementales, notamment de Loto-Québec et de la Société des Alcools.

La FPJQ tient pour une richesse l'existence de plusieurs quotidiens à Montréal, ce qui assure aux citoyens une diversité et une qualité d'information nécessaires. La Fédération

condamne sans réserve l'attitude de ces organismes publics qui "par des mesures de coercition politico-économique tentent de mettre en péril l'existence de l'un de ces quotidiens."

"Cette coercition est d'autant plus troublante qu'elle est exercée à l'endroit d'un quotidien qui prône une politique éditoriale qui n'est pas forcément celle du gouvernement en place," dit le FPJQ.

La FPJQ demande au Conseil de presse du Québec de se saisir de la question et de faire un rapport le plus rapidement possible.

c'est renversant!

DATSUN

une p'tite '74 japonaise

\$3465

2 PORTES SEDAN

TOUTE NEUVE, TOUTE ÉQUIPÉE

Dispositifs de contrôle des émissions pour satisfaire aux normes de sécurité et anti-pollution du Canada pour 1974 1770 c.c. - 4 cylindres - 105 C.V. (S.A.E. brut) Moteur à arbre à cames en tête - Transmission à vitesses synchronisées - Servo-freins assistés - Freins à disques avant - Batterie 60 Ampères - Alternateur 60 Ampères - Dégivreur électrique arrière - Enjoliveurs de roues - Sièges baquets avant inclinables - Pneus à flanc blanc - Tapis épais à la grandeur - Cendriers - avant et arrière - Glace teintée dans les portes - Tablette de rangement sous le tableau de bord - Odomètre - Horloge électrique - Verrouillage de portières sans clé - Garnitures des sièges en vinyl - Allume-cigare

+ INCLUS DANS CE BAS PRIX

RADIO AM/FM - ANTI-ROUILLE garanti 6 ANS, 60000 milles.

2 pneus à neige

Semaine de la sécurité Datsun du 28 octobre au 1er novembre

FAITES VÉRIFIER VOTRE DATSUN GRATUITEMENT

C'est le temps d'avoir la vôtre!

10305 Papineau

382-2780 (angle Fleury)

bellemore

DATSUN

LE JOUR

demande des camelots dans Ahuntsic, Cartierville, Nouveau-Bordeaux, St-Laurent, Montréal-Nord.

PROFITS APPRÉCIABLES!

332-3890

Québec

Le tour de Jacques Québec



Pas d'problème...

Le même jour où le ministre de la Justice a déposé son projet de charte des droits de l'Homme, celui de l'Immigration, Me Jean Bienvenue, en a indiqué bien rapidement les limites.

Article 1: tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté et à la liberté de sa personne.

Article 2: toute personne dont la vie est en péril a droit au secours...

Jean Bienvenue: "Je suis donc allé dans mes démarches jusqu'au bout de ma compétence et j'ai acquis la conviction que le gouvernement fédéral avait agi au mieux dans ce dossier (celui des Haïtiens) mettant en oeuvre d'une manière juste et éclairée une loi votée par le Parlement canadien et ses règlements d'application".

Une déclaration de dix pages, péniblement lues, pour en arriver à cette constatation brillante qu'il avait "démarché" pour rien puisque le gouvernement fédéral a agi au mieux.

Légalement, juridiquement, tout est probablement très bien. Comme dans les "Ordres". Les milliers d'Haïtiens qui sont entrés ici clandestinement ou en touristes ne sont pas des réfugiés politiques. La preuve ils n'ont pas évoqué ce statut. Bien leur a pris d'ailleurs et pour plusieurs raisons. La première sur 28 qui ont demandé de bénéficier de ce statut, cinq seulement l'ont obtenu et huit attendent toujours le verdict.

Autre raison! Qu'arrive-t-il à la famille "visiteur" haïtien qui demande un statut de réfugié politique au Canada?

D'autre part jusqu'à quel point des haïtiens peuvent, en Haïti, demander d'immigrer? Il est peut-être plus facile de quitter le pays comme "visiteur".

Mais évidemment Haïti est un pays ami. Nous y avons un ambassadeur. Haïti dépense une bonne partie de son petit budget pour maintenir un ambassadeur au Canada.

On répète que le fils Duvalier a libéralisé le régime. Il a remplacé les tontons-macoutes par les léopards de sa garde prétorienne. Tout touriste québécois ayant les yeux un peu ouverts qui séjourne dans la perle des Antilles peut facilement percevoir le léger voile de la propagande. Ça sent la dictature à chaque coin de rue.

J'y ai rapporté un souvenir de mes vacances-soleil de janvier dernier. Une photo du plus jeune président à vie. Je l'ai achetée sur la rue où elle était exposée. Elle représente ce brave jeune homme qui fait une marche de santé. Il est entouré de quatre militaires, mitraillette au point, revolver à la hanche, et scrutant attentivement les environs.

Le long de la misérable route qui mène à la plage, à une trentaine de milles de la capitale, on ne franchit pas moins de trois barreaux militaires. La raison officielle: il y a des bandits qui sont cachés dans les montagnes.

Bof! Le gouvernement fédéral a agi au mieux; des centaines d'Haïtiens seront déportés à la suite de l'opération Mon Pays (mon œil!).

Le Canada a une carte des droits de l'Homme, le Québec veut s'en donner un. Je suggère qu'on en donne des exemplaires aux Haïtiens qu'on renverra au paradis duvalériste.

Article 1: tout être humain... Jean Bienvenue: "Je suis donc allé..."

René Mantha avait autorisé Duhamel à mettre à sac le chantier LG-2

PAR Gisèle Tremblay

C'est René Mantha, ex-coordonnateur du "local 791" (FTQ), qui a autorisé Yvon Duhamel à mettre à sac le chantier LG-2 de la Baie James.

C'est ce qu'a révélé hier devant la commission Cliche M. André Renaud, ex-agent d'affaires du "local 791" et indicateur de police, en ajoutant qu'un haut dirigeant de la FTQ construction — dont il faut pour l'instant taire le nom — était au courant de tout.

Le lendemain des événements de la Baie James, le témoin a en effet rencontré Mantha qui lui aurait révélé au cours de la conversation: "Je lui ai donné la permission, je l'ai autorisé, c'est bien clair."

Quant au haut dirigeant de la FTQ construction, M. X, il avait annoncé deux semaines auparavant qu'il songeait à embaucher Duhamel pour représenter tous les syndicats FTQ de la

construction, mais qu'il le laissait au "local 791" parce que Duhamel avait d'abord "une job" à faire à la Baie James.

Or, le témoin a fait ces révélations au moment où il relatait que les "patrons" syndicaux ordonnent régulièrement des sabotages de machinerie sur les chantiers, soit à leurs agents d'affaires, soit à des fiers-à-bras payés de \$100 à \$400; cela s'appelle des "jobs".

Renaud a d'ailleurs impliqué M. X dans d'autres activités illégales, dont le "frame up" contre la CSN (voir article ci-contre).

Peu avant le sac de LG-2, Mantha et Meloche se plaignaient que leurs agents d'affaires incuopés d'actes illégaux leur coûtaient cher en frais de toutes sortes qu'il valait mieux engager des fiers-à-bras de l'extérieur.

Aussi Renaud s'est-il étonné devant Mantha, au lendemain du sabotage, de son empressement à payer.

"Pourquoi tu penses que je

paye, ch... aurait répondu Mantha, je lui ai donné la permission, je l'ai autorisé..."

Ils savaient

Renaud a aussi cité le président de la FTQ, M. Louis Laberge, comme un responsable de la mafia de la construction. Il ne l'a cependant relié directement qu'à un événement, le "nettoyage" du "791" après les événements de la Baie James. M. X et M. Laberge auraient alors décidé de limoger Mantha, mais de "sauver la tête" de Robert Meloche, président du syndicat, parce qu'il savait où étaient "les comptes en banque".

Le témoin a en outre reconnu M. Laberge sur une série de photographies où il paraît lui-même ainsi que Mantha, Meloche et plusieurs agents d'affaires du "791", généralement dans des "parties".

Le témoin a terminé son témoignage par des "recommandations" à la Commission, dont la mise en tutelle: de la FTQ construction (Conseil provincial des métiers de la construction); ainsi que du "local 791" (opérateurs de machinerie lourde), du "local 144" (plombiers), du "local 62" (journaliers), et du "local 134" (menuisiers), tous de la GTQ.

Selon Renaud, M. X avait recommandé aux délégués de chantier de faire en

sorte qu'à l'été 1974, les ouvriers FTQ refusent de travailler avec des ouvriers CSN; les agents d'affaires devaient ensuite répondre aux plaintes des entrepreneurs qu'ils n'y pouvaient rien, mais qu'ils leur fourniraient volontiers des ouvriers FTQ pour remplacer leurs ouvriers CSN.

M. X aurait reçu l'assurance du ministre du Travail qu'il y aurait alors un vote d'allégeance syndicale qui donnerait la construction

à une seule centrale, présument la FTQ.

Le témoin a d'ailleurs produit une liste d'employés aux chantiers de Mirabel, avec allégeance syndicale en regard des noms. Les noms marqués d'un crochet sont des ouvriers CSN, qu'il s'arrangeait pour faire mettre à la porte à la première occasion.

Renaud a aussi indiqué que M. X était au courant de la façon dont Meloche a pris le pouvoir au "791": au cours d'une assemblée "pa-

quetée" par ses fiers-à-bras (dont plusieurs étaient armés), qui ont "démisionné" les anciens dirigeants pour que Meloche y place, selon ses propres termes, "cinq nonnos" qui lui obéiraient au doigt et à l'oeil.

M. X aurait enfin été mêlé au cadeau de \$10.000 à quatre des cinq condamnés de Mirabel. Renaud a alors reçu personnellement \$4.000 pour avoir aidé M. X à limoger Mantha.

Des mises en scène ont servi à faire condamner des délégués de la CSN

(G.T.) — Sur les conseils d'un haut dirigeant de la FTQ-Construction, l'ex-agent d'affaires du "local 791", André Renaud, a réussi contre un délégué de chantier de la CSN un "frame-up", c'est-à-dire une mise en scène destinée à le faire traduire en justice et condamner, au moyen d'une fausse accusation appuyée sur une preuve fabriquée et de faux témoignages.

C'est André Renaud lui-même qui a relaté l'incident hier, dernière journée de son témoignage fleuve devant la Commission Cliche.

Renaud, qui a été condamné depuis avec quatre compères pour avoir battu un représentant de la

CSN à Mirabel, attendait alors son procès sous ce chef d'accusation. Le "frame-up" visait précisément à aider sa cause en prouvant que la CSN usait aussi de violence à son égard.

Il a donc choisi pour victime un délégué de chantier de la CSN, Yvon Leclerc, avec qui il venait d'avoir publiquement un différend. La compagnie Pitts avait cédé en effet à Renaud un bureau à l'enseigne de la FTQ, que Leclerc revendiquait en y opposant des colants de la CSN.

Renaud s'est choisi deux compagnons à qui il a demandé de lui infliger une blessure à l'épaule (il craignait trop pour sa mâchoire).

Après deux essais ingratueusement et un coup "cochon", ce fut fait. Pour donner plus de poids à la preuve, Renaud s'est rendu ensuite à l'hôpital du Sacré-Coeur qui a diagnostiqué un hématome à l'humérus. Il a ensuite porté plainte à la Sûreté du Québec en désignant l'agresseur.

Au procès, Renaud a produit quatre "témoins" de ses amis, qui ont juré avoir vu Yvon Leclerc le frapper. Lui-même a témoigné en ce sens. En dépit des protestations de l'accusé, le juge Roger Lagarde, de la Cour des sessions de la paix, l'a déclaré coupable et condamné à \$200 d'amende. La Cour d'appel a confirmé le verdict la semaine dernière.

Le jugement Cliche

Les personnes ou les groupes qui se sentent lésés par les témoignages présentés devant la commission pour, par l'intermédiaire de leurs procureurs, contre-interroger les témoins et même présenter d'autres témoins, après une requête écrite dont la commission jugera la pertinence au mérite.

C'est le jugement qu'a rendu hier le président de la COMMISSION, LE JUGE Robert Cliche, en réponse à une requête du procureur de la FTQ, présentée il y a deux semaines. La Commission permet donc qu'on complète ou corrige sa preuve mais elle garde la maîtrise des opérations.

Le Québec et le cas des Haïtiens

Je suis allé au bout de ma compétence — Bienvenue

C'est un aveu d'impuissance — Burns

par Claude Gregoire

QUEBEC — Le ministre de l'Immigration du Québec, M. Jean Bienvenue a affirmé, hier, être allé au bout de sa compétence et il n'a pas l'intention d'intervenir dans la décision fédérale d'expulser 1.500 immigrants haïtiens sauf moralement. Le leader parlementaire du Parti Québécois, M. Robert Burns, a alors accusé le ministre de faire un aveu d'impuissance et a réclamé la création d'un bureau de l'Immigration du Québec à Port-au-Prince.

Le problème de l'expulsion des Haïtiens a éclaté en Chambre dès la reprise de la session.

Le ministre a avoué que le Québec fait actuellement face au double problème de la dénatalité et

d'une immigration qui, "pour près des trois quarts", ne parle pas français. Or, les immigrants haïtiens sont francophones.

Selon lui, l'émission des visas d'immigration, l'expulsion d'une personne en contravention avec la loi fédérale de l'immigration finale sont de la compétence exclusive du gouvernement d'Ottawa.

"En conséquence, a ajouté le ministre, l'intervention du Québec ne peut se faire qu'au plan moral.

M. Burns a pour sa part rappelé que l'article 95 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique fait de l'immigration un pouvoir partagé entre le fédéral et les provinces et "que le pouvoir que le Québec n'a pas, c'est le pouvoir qu'il ne prend

pas". Le porte-parole péquiste a qualifiés d'introduction "absolument décourageante et démobilisante" à l'étude du projet de loi 46 la déclaration du ministre. Ce projet de loi prétend donner au Québec des pouvoirs de recrutement et de sélection des immigrants.

Or, si l'on se fie à l'attitude du ministre dans le cas de l'expulsion massive d'Haïtiens, il faut craindre que ce ne soit que des "pouvoirs sur papier", a conclu M. Burns. C'est alors que ce dernier a réclamé qu'en face "d'un gouvernement fédéral inefficace, bêtement légaliste, et totalement immoral devant le problème des Haïtiens", le ministère de l'Immigration du Québec établisse, dans les plus brefs dé-

lais un bureau d'immigration du Québec à Port-au-Prince et qu'entretiens, le ministre se fasse le défenseur empressé des Haïtiens au Québec.

Comme exemple d'intervention morale, le ministre Bienvenue a donné l'exemple d'une lettre qu'il a envoyée à son homologue fédéral M. Robert Andras, le 12 mars 1973, pour lui signaler ces nombreux cas de "touristes haïtiens" et lui demander d'envisager la possibilité de leur accorder le statut de réfugiés.

M. Andras avait répondu qu'il était "sensible" au problème des touristes arrivés avant le 10 novembre

1972, mais qu'il était difficile de faire des exceptions pour un groupe en particulier.

Dans la même lettre, le ministre fédéral affirmait que la majorité des Haïtiens cherchant à demeurer au Canada ne sont pas des réfugiés politiques et veulent rester au pays uniquement pour des raisons économiques.

Relevant cette déclaration, M. Burns a dit que le ministre devrait plutôt sauter devant la récente déclaration du ministre d'État Haïtien M. Gousse, selon laquelle les Haïtiens qui sont au Québec sont des "éléments subversifs".

Selon M. Bienvenue, d'autre part, l'ordonnance

d'expulsion a été maintenue pour 4.595 personnes sur 22.996 alors qu'il reste 5.064 cas à régler.

Le ministre a soutenu que la menace d'expulsion touche 700 Haïtiens et non pas 1.500 comme il a été prétendu.

Quant au député créditiste de Beauce-Sud, M. Fabien Roy, il a dit avoir l'impression que la déclaration du ministre Bienvenue semble plutôt avoir été faite par un "assistant sous-ministre adjoint".

Il a reproché au ministre de s'être limité à quelques pieuses recommandations, "comme il a l'habitude de le faire".

au jour le jour

• Clinique de sang de la Croix-Rouge, de 9h30 à 12h et 14h à 16h, à la Prudentielle Compagnie d'assurance Limitée, 635 ouest, boul. Dorchester, 2e étage, cafétéria du personnel.

• Causerie sur les politiques du RCM sur le budget et la structure fiscale de Montréal devant les étudiants des Hautes Études Commerciales, à 12h30, au 5255, rue Decelles, au Salon des étudiants. Invité: M. Jacques Couture, candidat à la mairie de Montréal.

• Lancement de la campagne de réélection du Parti Citoyen de Montréal, à 18h45, à l'école James-Lyng, 5440 ouest, rue Notre-Dame. Orateur: Le maire Jean Drapeau, chef du parti.

• Colloque sur la sexualité à l'Université de Montréal, à 19h, au pavillon des Sciences Sociales, local 2326. Thèmes: "La sexualité, contrat pour l'intimité".

• Assemblée générale annuelle de la Société Nationale Populaire du Québec, à 20h, au 7236, 19e avenue (Buffet Louis XV).

• Conférence publique organisée par l'UNICEF-CANADA, à 20h, à l'auditorium du Collège Stanislas, 780, avenue Dollard. Invité: M. Jacques Danois, directeur des services audiovisuels de la Division de l'information de l'UNICEF à l'ONU. Thème: "Faut-il aider le Tiers-Monde?".

• Réunion mensuelle du Club de rencontres et d'informations (CRI) des citoyens du sud-ouest, à 20h, au local des Services sociaux de Saint-Henri, 730, rue La

porte. Invités: M. Jacques Couture, candidat du RCM à la mairie, les candidats du RCM de Ste-Anne et St-Henri et M. Claude Roy du CRUR. Thème: "Rénovation urbaine et participation des citoyens".

• Congrès de l'American Society of Travel Agents (ASTA), à l'hôtel Reine-Élizabeth.

AILLEURS AU QUÉBEC

CANTONS DE L'EST

Granby: Colloque régional des Conseils Régionaux de la Santé et des Services sociaux (CRSSS), de 9h à 17h30, au Castel de l'Estrie, 901, rue Principale. Thème: "L'humanisation des soins dans les centres d'accueil et les centres hospitaliers de soins prolongés". Invitée: Mme Lise Bacon, ministre d'État aux Affaires sociales.

LAURENTIDES

Ste-Adèle: Dîner inter-ministériel annuel des relations de travail, à 18h30, à l'hôtel Chanteclair. Invité: M. Jean Cournoyer, ministre du Travail.

QUÉBEC

Cap-Rouge: Carrefour sur les moyens d'enseignement, organisé par le Comité de promotion de la technologie éducative, à l'école Notre-Dame de Foy, Campus de Cap-Rouge.

DEUX-MONTAGNES

St-Eustache: Manifestation des producteurs de boeufs, à 14h, à la cabane à sucre La Sucrerie, route 8.

aller/retour



C'est LES PROUESSES DU MATIN de 6h à 9h avec JACQUES PROULX MONTREAL EN VRAC de 15h à 18h avec MARC LAURENDEAU et l'équipe...



Danielle Carrière, Jean-François Lebrun et Georges Whelan à la circulation Jacques Morency et Pierre Bruneau aux bulletins Dimension Solange Chaput-Rolland aux commentaires Jacques Lebrun à la météo Claude Mailhot aux sports Claude Landré et Yvon Deschamps à l'humour

Aller-retour, écoutez ça: vous n'en reviendrez pas!

J'ai l'esprit CKAC 73 olympique

Le consul d'Haïti se dit prêt à servir d'otage

par Roch Côté

Le consul général d'Haïti à Montréal, M. Pierre Chavenet, s'est dit prêt hier à se livrer lui-même ainsi que ses enfants en otage comme garantie d'un retour sans représailles en Haïti pour tout ressortissant qui serait venu le voir et à qui il aurait promis un tel retour. Le consul a ajouté qu'il pouvait même s'engager à obtenir la garantie d'un retour sans représailles de la bouche même du président de la République, M. Jean-Claude Duvalier.

Cette garantie, le consul général s'engage à la fournir à condition que les Haïtiens retournant dans leur pays viennent d'abord le voir pour discuter du cas. Cette invitation au dialogue s'adresse même à ceux qui se considèrent comme dissidents et à qui, dit le consul, un appel à la réconciliation nationale est lancé.

Le consul général d'Haïti a fait ces déclarations hier au cours d'une conférence de presse convoquée à la suite d'un article publié lundi dans le quotidien The Gazette. Cet article rapportait les propos du secrétaire d'État haïtien, M. Pierre Gousse, et faisait déclarer à ce dernier que les exilés au Canada étaient dans leur ensemble considérés comme subversifs et passibles de représailles à leur retour à Haïti.

Le consul a remis à la

presse copie d'un télégramme expédié la journée même de Port-au-Prince et signé par le ministre Pierre Gousse. Dans ce télégramme, le ministre affirme qu'il ne considère pas comme subversifs les Haïtiens résidents au Canada et qu'il est faux d'affirmer qu'ils s'exposent à des représailles à leur retour.

Dans son télégramme, le ministre précise que les subversifs réels ne sont qu'une faible minorité mais que les autres peuvent être assurés d'un retour en Haïti sans qu'aucune représaille ne soit faite contre eux.

C'est à ces propos que le consul à Montréal, M. Chavenet, s'est engagé à obtenir, s'il le faut, la parole même du chef de l'État et offrir sa propre personne en garantie pour tout ressortissant à qui les autorités haïtiennes auraient promis un retour libre au pays.

Des questions sans réponse

Le consul a reconnu que les garanties ainsi offertes aux ressortissants haïtiens étaient verbales mais, a dit le consul, il faut faire confiance à la jeunesse du chef de l'État, qui a 23 ans et qui a une réelle volonté de réconciliation nationale.

C'est avec un certain scepticisme, il faut le dire, que les propos et promesses de garantie du consul Chave-

net ont été accueillis par les journalistes présents hier après-midi au consulat haïtien à Montréal.

Pressé de dire si un dissident de retour au pays serait libre de manifester encore son opposition, le consul n'a pu fournir de réponse précise et s'est contenté de lancer à nouveau l'invitation au dialogue du gouvernement haïtien.

Il faut de plus souligner que les garanties offertes par le consul ne s'étendent pas nécessairement au cas de ceux qui seraient déportés de force en Haïti par le gouvernement canadien. Or il est notoire que la grande majorité des Haïtiens établis ici se méfient des autorités haïtiennes et que, sans doute, un tout petit nombre d'entre eux, si même il y en a, se prévaudront de l'invitation du consul.

Les précisions apportées hier par les autorités haïtiennes laissent donc entier le problème des déportations devant lequel se trouve le gouvernement canadien. Aucun Haïtien, parmi les centaines dont le cas est pendante devant l'immigration, n'a manifesté le désir de rentrer au pays sur une base volontaire. S'il y a des retours, ils seront donc forcés. La question reste donc entière de savoir si un Haïtien renvoyé de force chez lui sera ou non considéré comme dissident avec tout ce que cela comporte.

canada

Un "trou de c..." qui fait jaser les Communes

OTTAWA (PC) — Les Communes ont rigolé, hier, à propos de l'expression désormais de "trou de c..." employée par l'ancien président Nixon à l'endroit du premier ministre Trudeau et révélée à l'enquête sur l'affaire du Watergate, la semaine dernière.

Le voyage que doit effectuer le chef du gouvernement à Washington, le 4 décembre, en a fourni l'occasion et un bout-en-train des Communes, M. George Hees (PC-Prince Edward-Hastings) ne l'a pas raté.

"Comme le premier ministre doit entreprendre un très important voyage à Washington pour faire connaissance avec le nouveau président des États-Unis et discuter de sujets primordiaux avec lui, le chef du gouvernement a-t-il l'espoir de susciter le même degré de respect mutuel et de relations amicales avec M. Ford qu'il a réussi avec M.

Nixon?", a demandé le député.

"Siégeant depuis six ans juste en face du député, je sais que l'amitié qui nous lie n'a pas été diminuée en raison du langage frivole que le député utilise souvent", a répliqué M. Trudeau.

M. Hees, pas décontenancé par cette répartie, s'est levé de nouveau pour demander si le premier ministre, en négligeant de répondre "à cette question importante pour l'avenir des deux pays", ne croit pas être en mesure de mettre en valeur ses qualités aux yeux de M. Ford, de la même façon qu'il y est parvenu vis-à-vis de M. Nixon.

"M. le président, a immédiatement répliqué M. Trudeau, je ne peux que répondre qu'il est évident que le député ne fait pas la différence entre "un trou de c..." et "un trou dans la terre", ou en anglais "between asshole and a hole in the ground".

Face à l'échec du "plan Bacon" Les garderies populaires se tournent vers Ottawa

par Marcelle Bourque

Le plan Bacon visant à l'installation progressive d'un réseau de garderies populaire au Québec est un échec total. Les établissements, existant avant juin dernier grâce aux deniers du gouvernement fédéral ferment leurs portes les uns après les autres. Ils étaient 27; il n'en reste actuellement qu'une quinzaine sur l'ensemble du territoire québécois. Ceux qui sont encore en opération fonctionnent sur le bénévolat de leurs travailleurs. Si les choses ne changent pas, les garderies populaires seront toutes disparues du paysage d'ici avril prochain.

Un sauveur à l'horizon

Voilà la situation qu'ont voulu hier mettre en lumière les représentants du Comité de liaison des garderies populaires (CLGP). Ils ont indiqué qu'ils n'avaient actuellement d'autre choix que de s'adresser au gouvernement fédéral. Celui-ci vient en effet de remettre sur pied le programme Initiatives locales

qu'il avait suspendu en mai dernier. Avant de présenter leurs demandes, les garderies se sont informées de leur éligibilité à ces subventions. Elles se sont adressées à M. Newman du ministère de la Main-d'oeuvre.

Celui-ci les a assurés "qu'en ce qui concerne son ministère les projets de garderies seront traités exactement de la même façon que les projets d'autres natures. Leur acceptation dépendra d'abord du gouvernement provincial qui transmettra son choix aux comités de sélection fédéraux". C'est ce qu'affirment les membres du CLGP.

Étant donné qu'elles reçoivent déjà des fonds du ministère des Affaires sociales par le biais de subventions accordées à un petit nombre de parents (ils seraient actuellement 550 à toucher de l'argent du gouvernement du Québec), c'est un budget complémentaire que les garderies réclament du fédéral. Un budget qui leur permettrait de survivre jusqu'à la révision du programme Bacon. Le ministre d'État aux Affaires sociales a dernièrement laissé entendre que ce programme pourrait subir des modifications en juin prochain. Les garderies populaires ne sont pas en mesure d'attendre jusque là. Il leur faut entre \$10,000 et \$15,000 dans les plus brefs délais.

Aux prises avec Québec

Que fera le MAS? D'une part, accepter les fonds fédéraux, c'est avouer l'échec de son propre programme. D'autre part, recevoir des subventions et les faire surtout servir à l'installation de nouvelles garderies permettrait à Mme Bacon de dire que le nombre des établissements a augmenté depuis la mise en opération de la politique de son ministère. Aux dires des représentants du Comité de liaison, c'est là le dilemme dans lequel le MAS se trouve placé à l'heure actuelle.

D'après les informations que le comité dit avoir reçu de M. Angers, adjoint de Lise Bacon, une rencontre a eu lieu, le 25 septembre, entre les représentants du MAS et ceux du ministère de M. Andras. Tout ce qui a transpiré de cette rencontre jusqu'à ce jour, c'est que M. Bourassa a décidé de se mêler des affaires d'Initiatives locales "afin d'éviter la création de services qui se verraient discontinués à la fin du programme fédéral".

Et les garderies se demandent si les subventions leur seront refusées ou non par le gouvernement Bourassa. Elles ont peur d'être obligées d'attendre la révision du plan Bacon et cela, leur situation financière déjà plus que fortement déficitaire ne le leur permet pas.



Photo Jean-Claude Champagne

Il y a encore des boeufs heureux

Non! Ils n'en meurent pas tous... et n'en sont pas tous frappés! La colère des agriculteurs et les pendants de veaux et de boeufs épargneront au moins ce "bienheureux" Bull d'Oseille, boeuf-médaille-d'or, grand champion canadien de l'élevage, qui sert de mascotte au 22e salon international de l'agriculture et de l'alimentation qui s'est ouvert hier à la place Bonaventure.

Les élections au Nouveau-Brunswick Hatfield met l'accent sur la création d'emplois

FREDERICTON (PC) — À mesure que se rapproche l'élection du 18 novembre au Nouveau-Brunswick, les appels se multiplient pour gagner la faveur populaire.

Le premier ministre Richard Hatfield a pris les devants en faisant connaître un programme conservateur qui met l'accent sur la création d'emplois et les réductions fiscales. C'est là une suite à la formule heureuse adoptée en 1970, quand les conservateurs ont délogé le gouvernement libéral de M. Louis Robichaud.

M. Hatfield a déclaré que la priorité majeure de son parti est de créer des emplois, et il a promis de ne pas augmenter les impôts, et même de les réduire dans certains cas. Quant au leader libéral Robert Higgins, il demande aux électeurs de continuer à faire triompher l'esprit de l'égalité des chances. Et M. J. Albert Richardson, chef du Nouveau parti démocratique, suggère que les deux autres

partis débattent en public les grands problèmes de l'élection.

Critiques

Le NPD n'a jamais gagné un siège au Nouveau-Brunswick, et M. Richardson blâme vivement le gouvernement de ne s'occuper que de deux grands centres, soit Saint-Jean et Moncton, au détriment du reste de la province. "En certaines ré-

gions", dit-il, le chômage atteint 28 pour cent, et l'on se demande pourquoi ces gens sont révoltés."

M. Richardson a prédit un dur hiver pour de nombreux citoyens de la province. Selon lui, environ 80 pour cent des employés de l'industrie du bois seront sans travail vers le 1er janvier, à cause du ralentissement dont souffre la construction des nouvelles habitations.

carrières

HÔPITAL HONORÉ-MERCIER INC.

Saint-Hyacinthe, P.Q.

requiert pour son service:

ADMINISTRATION DES SOINS INFIRMIERS SURVEILLANTES

- Postes à temps complet et à temps partiel réguliers.
- Travail de nuit.

EXIGENCES:

- Membre en règle de l'O.I.I.Q.
- Baccalauréat en sciences infirmières, de préférence.
- Expérience en administration
- Leadership.

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae avant le 6 novembre 1974 au:

Service du Personnel
Hôpital Honoré-Mercier Inc.
2750 Laframboise
Saint-Hyacinthe, P.Q.
J2S 4Y8

cegep rimouski OFFRES D'EMPLOI

requiert les services de

professeurs dans les disciplines suivantes:

GÉNIE-CIVIL:

2 professeurs à temps plein.

Qualifications:

Baccalauréat en science appliquées, option génie-civil plus expérience industrielle.

MÉCANIQUE DU BÂTIMENT:

1 professeur à temps plein.

Qualifications:

Baccalauréat en mécanique plus expérience industrielle en ventilation, climatisation et réfrigération.

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION:

Janvier 1975

TRAITEMENT:

Selon le décret tenant lieu de convention collective.

Toute candidature devra parvenir au directeur des services pédagogiques d'ici le 8 novembre 74. On est prié de joindre un dossier académique complet à son offre de services.

Cegep de Rimouski,
60 ouest, rue de l'Évêché,
Rimouski, Qué. G5L 4H6.

ÉCONOMISEZ
\$7
Sur l'achat d'un sac pour dame ou d'une paire de chaussures pour homme en présentant cette annonce

Le BOUTIER
PLACE LONGUEUIL

Jos Troiano

Le promoteur de la mode européenne au Québec est de retour parmi nous, pour habiller avec élégance sa nombreuse clientèle.

6970 ST-HUBERT
MONTREAL H2S 2M9
TÉL. 271-1715

Nouveaux tarifs d'électricité

Afin de répondre à la demande d'électricité des Québécois qui double tous les dix ans, l'Hydro-Québec doit poursuivre un programme de construction intensif qui nécessite de grands investissements. Ainsi au cours des 10 prochaines années les nouvelles centrales suivantes feront partie du patrimoine québécois: **Manic 3, Outardes 2, Gentilly 2, et La Grande 1, 2, 3, 4.**

Les tarifs d'électricité de l'Hydro-Québec sont modifiés par le règlement 163 approuvé par le gouvernement du Québec le 16 octobre 1974. Ce règlement remplace les règlements tarifaires antérieurs.

Les nouveaux tarifs entrent en vigueur le 1^{er} janvier 1975 et s'appliquent à l'électricité dont la consommation est constatée par les relevés de compteurs effectués à compter de cette date.

Les nouveaux tarifs mensuels ci-dessous concernent l'usage domestique et l'usage général petite puissance en 1975 et sont donnés à titre indicatif.

Tarif domestique

\$0.85 de redevance d'abonnement, plus
3.7 ¢ le kilowattheure pour les premiers 100 kilowattheures;
1.45¢ le kilowattheure pour les 200 kilowattheures suivants;
1.25¢ le kilowattheure pour le reste de l'énergie consommée.

Montant mensuel minimum de la facture: \$1.70.

Voici des exemples de ce que représentent les nouveaux tarifs d'usage domestique pour une facture bimestrielle en comparaison des tarifs en vigueur en 1974.

Consommation bimestrielle en kWh	Groupe tarifaire	1974 \$	1975 \$	Hausse (Baisse) %
200	1	8.20	9.10	11
	2	9.40		(-3,2)
500	1	12.40	13.45	8,5
	2	13.60		(-1,0)
1 000	1	18.20	19.90	9,3
	2	19.40		2,6
2 000	1	29.20	32.40	11
	2	30.40		6,6
4 000	1	51.20	57.40	12,1
	2	52.40		9,5

L'Hydro-Québec enverra sur demande à ses abonnés un dépliant explicatif sur les nouveaux tarifs domestiques et généraux, dans lequel ils trouveront également une table de calcul abrégé à l'usage des abonnés domestiques et les principales façons d'économiser l'électricité.

Ceux qui désireront des renseignements pourront communiquer avec le bureau de l'Hydro-Québec dont l'adresse et le numéro de téléphone sont inscrits sur leur facture.

• La mise en vigueur des nouveaux tarifs ne constitue qu'un aspect de la nouvelle tarification. De nombreux principes, aussi importants que la hausse elle-même, font partie de la nouvelle politique tarifaire.

• Ainsi, les groupes tarifaires sont abolis; dorénavant les mêmes tarifs s'appliquent partout où l'Hydro-Québec fournit l'électricité, sauf dans deux postes isolés du Nouveau-Québec.

• La nouvelle tarification vise à orienter le choix du consommateur dans le domaine de l'énergie.

Tarif général

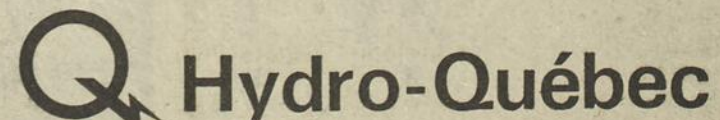
\$0.85 de redevance d'abonnement, plus
\$2.75 le kilowatt de puissance à facturer excédant 20 kilowatts, plus
3.7¢ le kilowattheure pour les premiers 100 kilowattheures;
2.6¢ le kilowattheure pour les 900 kilowattheures suivants;
2.15¢ le kilowattheure pour les 4 000 kilowattheures suivants;
*1.1¢ le kilowattheure pour le reste de l'énergie consommée.

*Ce prix est réduit à 0.68¢ le kilowattheure pour la partie de l'énergie consommée qui excède à la fois 5 000 kilowattheures et 250 heures d'usage de la puissance à facturer.

Le montant mensuel minimum de la facture est déterminé par les dispositions ci-dessus, sans toutefois être inférieur à \$1.70 lorsque l'électricité livrée est monphasée et à \$5.10 lorsque l'électricité livrée est polyphasée.

Voici des exemples de ce que représentent ces nouveaux tarifs mensuels d'usage général pour une facture bimestrielle en comparaison des tarifs en vigueur en 1974.

Consommation bimestrielle en kWh	Puissance	Groupe tarifaire	1974 \$	1975 \$	Hausse (Baisse) %
1 000	2.5 kW	1	28.20	29.90	6
		2	31.80		(-6)
2 000	5 kW	1	53.20	55.90	5,1
		2	59.80		(-6,5)
4 000	10 kW	1	91.20	98.90	8,4
		2	97.80		1,1
8 000	20 kW	1	167.20	184.90	10,6
		2	173.80		6,4



le monde

Après son triomphe au sommet arabe de Rabat Yasser Arafat commence sa longue marche

RABAT (AFP) — Le roi Hussein de Jordanie ne récupérera peut-être jamais la Cisjordanie, mais le prétendant Yasser Arafat n'est pas au bout de ses peines non plus. Et au demeurant, la Cisjordanie est pour l'instant occupée par Israël.

Au moment où se séparent les participants de la rencontre au sommet de Rabat, on convient dans l'entourage de nombreuses délégations arabes que le leader palestinien, dont l'organisation vient d'être consacrée, comme le "seul et légitime représentant du peuple palestinien sur tout territoire libéré", va devoir entreprendre une longue marche avant de pouvoir déposer son bâton de pèlerin en quelque lieu du Proche-Orient.

Sans assise territoriale, sans autorité nationale indépendante, pour reprendre les termes de la résolution en cinq points qui a mis fin à Rabat, au différend jordano-palestinien, M. Yasser Arafat demeurera au mieux le chef d'un gouvernement provisoire, itinérant ou en exil. Il est certes l'interlocuteur de 105 pays qui lui ont entouvé qui pensent souvent davantage à la révolution permanente qu'aux pantoufles, ce qui n'est pas pour satisfaire les dirigeants des monarchies ou des gouvernements arabes traditionnels, qui trouvent déjà bien remuants certains dirigeants socialistes ou progressistes.

Genève

M. Arafat est donc condamné à se trouver un coin au soleil, et on ne voit pas comment il pourrait le

trouver ailleurs qu'en Cisjordanie. Ce qui complique les choses, si l'on s'en tient à une solution pacifique de l'affaire, c'est que pour M. Arafat la route de Cisjordanie passe par Genève.

Or, pour le moment, la route de Genève est coupée. Par la voix de son ministre de l'Information, Israël vient de réaffirmer son opposition catégorique à la création d'un État palestinien entre Israël et la Jordanie. Cette prise de position israélienne fait que, pour le moment, le débat sur la présence de

l'OLP à Genève, seule ou intégrée dans une délégation arabe commune, est assez académique. De surcroît, un porte-parole de la délégation de l'OLP à la conférence de Rabat a démenti, mardi matin, que l'OLP ait accepté de faire partie de la délégation conjointe palestiniano-jordanienne, pour le cas où les négociations de paix reprendraient. Enfin, la presse israélienne est déchaînée, et réaffirme que jamais Israël ne négociera avec Arafat.

Les perspectives immédiates d'une reprise à Ge-

nève sont donc sombres. Elles ont de quoi tempérer, chez les réalistes, la satisfaction que, pour la première fois, la famille arabe — 125 millions d'habitants, de la Mauritanie aux confins de l'Iran — était présente au complet à une réunion au sommet, les chefs d'État libyen et irakien s'étant fait représenter. D'autre part, si l'accord jordano-palestinien a été salué, comme l'a dit le ministre égyptien de l'Information, comme une "victoire de tous les Arabes", il est bien certain que les pres-

sions dont le roi Hussein a été l'objet ont créé chez certaines délégations un malaise évident. On peut penser que le souverain hachémite, qui n'a plus de responsabilité directe dans sa région, ne va pas accepter aussi facilement le sort qui lui est fait.

Le soulagement causé par son ralliement à l'accord de Rabat ne va pas sans inquiéter les observateurs. Isolé à Rabat, le roi Hussein sait que, chez lui, il détient encore quelques clés que la négociation avec Israël.

L'arme du pétrole

La cérémonie de clôture ayant été renvoyée d'heure en heure mardi, on ne connaît pas encore les résolutions du sommet de Rabat, problèmes énergétiques et l'arme du pétrole.

Ces questions ont été examinées à deux reprises par les chefs jordaniens, les souverains, présidents et émirats ne leur auront sans doute pas consacré tout le temps souhaité, et on dit que le président Boumediène, qui ne porte pas le roi Hussein dans son cœur, trouvait que c'était faire grand cas d'un homme qui, selon lui, n'a pas grand-chose à faire au Machrek Proche-Orient.

Le président algérien, convaincu, comme il l'a dit avant de se rendre à Rabat, que "l'Occident vit à présent au-dessus de ses moyens", avait des idées précises sur l'emploi et le recyclage des pétrodollars, dont les excédents doivent d'abord servir le développement arabe. On pense que les résolutions de la conférence de Rabat feront droit à cette idée.



Le roi Hussein de Jordanie, quittant le Palace royal à Rabat.

"Le roi Hussein ne récupérera peut-être jamais la Cisjordanie, mais le prétendant Yasser Arafat n'est pas au bout de ses peines non plus."

L'accord de Rabat



par Antoine K. Char

roi rejoignait enfin la grande famille arabe. L'heure était aux embrassades.

La résolution

Comment Hussein a-t-il pu reconnaître si facilement à l'OLP le droit d'être le seul représentant du peuple palestinien sur tout territoire libéré? Comment le chef de l'État jordanaïen a-t-il pu en une seule journée passer l'éponge sur plusieurs années de stratégie politique faisant de l'organisation d'Arafat une organisation "illégitime"?

Sous l'avalanche des pressions qui se sont abattues sur lui, Hussein ibn Talal n'a pu faire autrement que répondre aux aspirations du peuple palestinien représenté désormais par l'OLP. Si lors du sommet de Rabat, le chef hachémite n'acceptait pas un compromis honorable entre ses thèses et celles d'Arafat, il risquait, en retournant à Amman, de se retrouver encore plus isolé au sein de la "nation" arabe. Toute sa politique de rapprochement et de normalisation avec le reste des pays frères, tout le soutien économique des cheikhs du pétrole qui rentrait dans les caisses de l'État pour sortir le royaume du désert économique dans lequel il est plongé menaçaient sim-

plement de s'effondrer en disant "non" à l'OLP. Alors que la veille tous les pays présents dans la capitale marocaine avaient massivement voté une résolution favorisant l'OLP, Hussein n'ayant pas trouvé à Rabat le soutien qu'il croyait escompter de certains gouvernements arabes "modérés", a dû en quelque sorte se plier au "chantage" familial...

Pour le "New York Times" comme pour les quotidiens du soir israéliens "Maariv" et "Yedioth", l'accord intervenu au sommet de Rabat sur la représentativité de l'OLP constitue un obstacle à de futures négociations arabo-israéliennes. Les quotidiens arabes croient par contre que le rapprochement entre Hussein et Arafat relancera la conférence de la paix sur le Moyen-Orient. Selon le quotidien libanais "El Hayat" la résistance palestinienne aurait accepté d'être représentée à la prochaine étape des négociations de Genève au sein d'une délégation jordanaïenne.

Quoiqu'il en soit Israël est obligée désormais de redéfinir toute sa politique vis-à-vis de l'OLP (qu'elle continue d'ailleurs de qualifier de "criminelle" et de "sanguinaire", même après le vote onusien du début du mois).

Dans une conférence de presse impromptue

G. Ford mentionne l'OLP parmi les interlocuteurs d'Israël

Le président Gerald Ford a souhaité, hier, que les résultats du sommet arabe de Rabat ne paralysent pas les négociations en vue d'un règlement pacifique au Proche-Orient.

WASHINGTON (AFP) — La victoire remportée par l'Organisation de libération de la Palestine à la conférence de Rabat va se traduire par des pressions accrues des États-Unis sur Israël pour qu'il engage le dialogue avec Yasser Arafat, estimait-on hier à Washington.

Le président Gerald Ford a fait lui-même dès hier matin un premier pas dans cette direction en mentionnant l'organisation de libération de la Palestine parmi les interlocuteurs d'Israël au cours d'une conférence de presse improvisée qu'il a donnée à la Maison-Blanche. "Nous pensons qu'il doit y avoir un mouvement vers le règlement des problèmes entre Israël et l'Égypte d'une part, entre Israël et la Jordanie et en Israël pendant la seconde semaine du mois de novembre, indique-t-on d'autre part au département d'État.

Otages de Scheveningue

Une organisation de défense des Droits de l'homme propose sa médiation

FRANCFORT (AFP) — M. Horst-Richard Lindmaier, secrétaire général de l'Asso-

ciation pour la défense des droits de l'homme "Human rights international", a annoncé, hier soir à Francfort qu'il avait proposé ses bons offices à la police néerlandaise dans l'affaire des otages de la prison de Scheveningue.

M. Lindmaier, qui a assuré que son seul objectif est d'obtenir la libération des otages, a déclaré à l'AFP avoir demandé à la police de La Haye de tenter d'arranger une entrevue entre les mutins et lui.

"Je suis prêt à me rendre à Scheveningue", a-t-il ajouté, sans toutefois révéler les arguments qu'il pourrait employer. "Human rights International", dont le siège se trouve à Francfort, est une association enregistrée à l'ONU et qui compte ses sections dans plusieurs pays - France, Luxembourg et États-Unis, notamment - son président, est un français, M. Bernard Supper.

Souffrant, Brejnev n'a pu assister au déjeuner offert par Schmidt

MOSCOU. (AFP) — M. Leonid Brejnev n'a pas assisté, hier, au déjeuner offert par le chancelier Helmut Schmidt dans la grande salle de la Maison des Hôtes du gouvernement soviétique sur les collines de Léninge.

Fatigué après les entretiens de la matinée, le secrétaire du Parti communiste soviétique s'est décommandé au dernier moment.

Avant le repas, le chef du gouvernement de Bonn s'est entretenu dans un coin de la salle avec les épouses de plusieurs dirigeants soviétiques dont Mme Brejnev. A cette occasion, il a exprimé

ses regrets à l'épouse du secrétaire général, lui faisant observer que M. Brejnev travaillant sans doute trop, Mme Brejnev travaillait fréquemment 16 heures par jour et plus.

À la suite d'une aggravation de sa phlébite

R. Nixon a été opéré hier

LONG BEACH, Californie (AP) — À la suite d'une aggravation de sa phlébite, M. Richard Nixon a été opéré, hier, afin d'empêcher la remontée vers le cœur ou les poumons d'un caillot de sang se trouvant dans sa jambe gauche. L'opération, pratiquée au Memorial Hospital de Long Beach par le Dr Eldon Hickman, spécialiste de chirurgie cardiovasculaire, s'est bien déroulée. L'ancien président a regagné sa chambre, au dernier étage du Memorial Hospital, où il restera une semaine, suivie de quatre à six semaines de convalescence à son domicile.

"Le caillot menaçant de provoquer une embolie pulmonaire, nous avons placé une pince souple qui obstrue partiellement, et non complètement, la veine", a dit le chirurgien. Cette pince a été posée à titre définitif.

L'opération, qui a duré une heure, n'a pas présenté de problème particulier. Le fait notamment que l'ancien président était sous anti-coagulants n'a pas provoqué d'hémorragie notable

pendant l'intervention, qui a été pratiquée sous anesthésie totale. Le Dr Hickman a précisé qu'il ne s'attendait pas à d'autres opérations.

M. Nixon n'a pas eu de doses supplémentaires de vitamine "K" pour empêcher des saignements trop importants pendant l'intervention, à laquelle a assisté son médecin personnel, le Dr John Lungren. Le patient continuera à recevoir de l'héparine, comme avant l'opération, pour empêcher la formation de nouveaux caillots.

Depuis sa dernière

hospitalisation, M. Nixon souffrait beaucoup, selon son entourage. L'opération avait été annoncée en ces termes par le Dr. Lungren: "Des radios, pratiquées au cours des examens spéciaux, ont confirmé la présence d'un gros caillot s'étendant à l'artère iliaque externe gauche." Dans cette situation, les médecins ont estimé qu'une intervention urgente était souhaitable mardi. Mme Nixon a accepté l'avis de l'équipe de médecins du centre médical du Memorial Hospital.

La majorité des Français satisfaite de leur président

PARIS (AFP) — La majorité des Français (54 pour cent) sont satisfaits de la politique menée par le président Valéry Giscard d'Estaing depuis son élection en mai dernier.

Selon un sondage ef-

fectué par la "Sofres" pour le quotidien parisien "Le Figaro" 37 pour cent des personnes interrogées sont en revanche mécontentes de l'action du président Giscard d'Estaing.

Avec le Petit Robert, on trouve toujours ses mots.

No. 204 PAR GERMAIN

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

HORIZONTALEMENT

- 1—Se dit de points ou de régions qui, de par leur constitution, sont plus aptes que d'autres à éprouver des sensations.
- 2—Son travail le fait planer au-dessus des mortels. — Bougé.
- 3—A bien en mains. — Elle est bien humaine, par définition.
- 4—Préfixe. — Ah! quelle merveille de voir vibrer celui d'une amoureux! — Mot clé qui résume la pensée de tout ministre...
- 5—Rencontre, circonstance fortuite. — Poss.
- 6—Nég. — Non d'enfant. — Marque l'alternative. — Petite légumineuse, genre lentille, qui pousse bien dans les mots croisés.
- 7—Tout feu, tout flamme. — Mis du piquant.
- 8—Qui donne à peu près l'apeu-près.
- 9—Pronom. — Aller plus loin, développer jusque dans les détails, sur papier et dans l'abstrait.
- 10—Appris par cœur. — Atténuer, rendre la pilule plus facile à avaler.
- 11—Dés héritier, d'une façon élégante, en gentleman. — Pronom réfléchi.
- 12—Abeille prolifique. — Connues.

VERTICALEMENT

- 1—L'espace d'une virevolte de politicien, il a été question de faire ça à la United Aircraft.
- 2—Déloger, envoyer (un adversaire) dans le paysage. — On aime bien s'en payer un petit quand on a fait une bonne journée et un plus gros quand on a fait une bonne année.

Les noms propres, les abréviations et les symboles chimiques, sont proscrits.

ENSEMBLE STÉRÉO KENWOOD

COMPRENANT:

- Récepteur stéréo de 82 W, modèle KR 4200
- 2 haut-parleurs Johnzer, modèle LV 802
- 1 paire d'écouteur stéréo

VALEUR \$620⁰⁰

PRIX SPÉCIAL \$444⁰⁰

SAUCIER

ÉPARGNEZ \$176

J.M. SAUCIER INC.

10,090, St-Laurent, 389-7750, 389-3541



La reine d'Angleterre lisant hier le discours du trône, à ses côtés, le prince Phillip.

"Continuer énergiquement à renégocier les conditions d'entrée du Royaume-Uni dans la communauté économique européenne"

Crise italienne

M. Moro à la recherche de la solidarité des partis de centre-gauche

ROME (AFP) — Une nouvelle phase dans la longue crise ministérielle qui prive l'Italie de gouvernement depuis le 3 octobre, s'est ouverte hier soir avec le retour sur la scène politique intérieure de M. Aldo Moro, chargé pratiquement sans interruption depuis 1969 des Affaires extérieures. Des lundi soir, sa désignation était attendue. Le chef de l'Etat, M. Giovanni Leone, a ratifié vingt-quatre heures plus tard les indications qui lui avaient été données par la démocratie-chrétienne sur le nom du successeur de M.

Amintore Fanfani, auteur d'une tentative malheureuse. M. Aldo Moro sait ce que son parti attend de lui: tenter de reconstruire dans le cadre des quatre partis du centre-gauche (démocrates-chrétiens, socialistes, sociaux-démocrates, républicains) une nouvelle coalition gouvernementale.

Le mandat est plus large que celui que M. Fanfani avait reçu de la D.C. et qui était de reconstruire une coalition à quatre. La démocratie-chrétienne, après l'échec de M. Fanfani, a dû

avoir recours à une solution de repli, en raison du différend qui a provoqué la chute du gouvernement Rumor entre les socialistes et les sociaux-démocrates.

Pratiquement, M. Aldo Moro va retrouver le même différend, les mêmes difficultés. Les démocrates-chrétiens devront une fois de plus jouer le rôle d'arbitres pour conserver, sinon dans le gouvernement, au moins dans la majorité parlementaire, les partis qui depuis douze ans gouvernent l'Italie.

bref monde

Les Américains condamnent l'intervention US au Chili

NEW YORK (AFP) — Près des deux tiers des Américains condamnent l'intervention américaine conduite au Chili pour déstabiliser le gouvernement Allende, révèle un sondage de l'Institut Harris, publié lundi. Selon ce sondage, mené auprès de 1.544 adultes, 60 pour cent des personnes interrogées ont estimé que cette intervention était une erreur, et 18 pour cent l'ont approuvée. Une majorité de 83 pour cent s'est, d'autre part, prononcée pour le droit de chaque pays à l'autodétermination sans influence extérieure; sept pour cent était opposé à ce principe. Le sondage révèle également une baisse de la popularité du secrétaire d'Etat Henry Kissinger dont le nom a parfois été cité à propos des responsabilités dans l'intervention américaine au Chili.

Les locaux de l'OLP à New York, saccagés

NEW YORK (AFP) — Un commando se proclamant de la "résistance armée juive" a saccagé hier les locaux de l'Organisation pour la libération de la Palestine (OLP) à New York et blessé sérieusement le directeur adjoint, M. Hashan Rashan qui se trouvait à son bureau de Park Avenue, annonce la police. Le raid a eu lieu au début de l'après-midi. M. Hashan Rashan, a été hospitalisé après avoir été frappé à l'aide d'un tuyau de plomb un coup de feu a été tiré dans sa direction sans l'atteindre.

Trois fedayins tués en Israël

TEL AVIV, (AFP) — Trois fedayins qui s'étaient infiltrés en Israël à partir du territoire libanais ont été tués hier vers midi, au cours d'un accrochage avec une patrouille israélienne. Il n'y a pas de pertes du côté israélien, précise le communiqué du porte-parole des forces de défense. L'accrochage s'est produit au nord de Kibboutz Yiftah, au nord-est de la Haute-Galilée, à proximité de la frontière israélo-libanaise.

Mort d'un éternel candidat à la présidence française

PARIS (AP) — L'homme qui voulait prolonger le boulevard Saint-Michel dans les deux sens jusqu'à la mer, et faire construire sur la Seine un pont de 300 mètres de large pour abriter tous les clochards, est mort lundi à l'âge de 83 ans. Ferdinand Lop, figure familière de tous les habitués du Quartier latin de l'entre-deux-guerres, a succombé à une crise cardiaque. Éternel candidat à la présidence de la République et à l'Académie française, il avait ses partisans, les "lopiques", et ses détracteurs, les

"anti-lop", et il se disait "licencié escanulars".

Il exposait sans relâche ses idées farfelues aux terrasses des cafés du Quartier latin. Cet humoriste avait été un dessinateur de talent et un journaliste. Il est l'auteur d'une quarantaine de livres.

Le typhon "Elaine": 16 morts, 280.000 sans abri aux Philippines

MANILLE (AFP) — Le typhon "Elaine" qui s'est abattu lundi sur les Philippines, a fait 16 morts et plus de 280.000 sans abri. Des plantations de riz et de tabac ont été détruites. Le montant des dégâts n'a pas encore pu être évalué. Quatorze victimes ont péri noyées dans le naufrage d'un ferry-boat pris dans la tempête, lundi, au large de l'île Corcuera, au centre des Philippines.

Kissinger démissionnera en 1975... disent les sorciers

NEW YORK (AFP) — Le secrétaire d'Etat américain, M. Henry Kissinger, démissionnera de ses fonctions avant juillet 1975... C'est du moins ce qu'affirment les sorciers et les sorcières d'Amérique d'après un sondage effectué auprès de 275 d'entre eux par le "centre newyorkais pour l'étranger". Le porte-parole du centre, M. Robert Carson, a souligné que l'an dernier à pareille époque les sorciers et sorcières américains avaient déjà prédit la démission de M. Richard Nixon. Il a souligné que la sorcellerie pratiquée par plus de 17 millions de personnes dans le monde, est une "religion sérieuse et légitime".

D'après lui le sondage permet de faire les autres prédictions suivantes:

- Il n'y aura pas de pénurie d'essence aux États-Unis cet hiver, mais une pénurie de whisky écossais, de cirage et d'essence à briquet.

- M. Nelson Rockefeller ne sera pas vice-président des États-Unis.

- Une supervedette féminine de la chanson changera de sexe.

Rockefeller reste le candidat idéal pour Ford

WASHINGTON, (AFP) — Le président Gerald Ford a déclaré hier que, même s'il avait été informé au préalable des révélations sur les cadeaux, les prêts et les problèmes fiscaux de M. Nelson Rockefeller il aurait décidé de le nommer à la vice-présidence. L'ancien gouverneur de New York, a dit M. Ford, qui était interrogé au cours d'une conférence de presse à la Maison-Blanche, fera un "très bon vice-président". Il s'est dit convaincu que le congrès ratifierait son choix rendu public le 20 août dernier et il a invité les parlementaires à agir rapidement.

Discours du trône en Grande-Bretagne

Le gouvernement travailliste procédera à de nouvelles nationalisations

Le discours du trône en Grande-Bretagne réaffirme l'intention gouvernementale de nationaliser l'industrie aéronautique, les chantiers navals et les terrains à bâtir. Le gouvernement Wilson procédera aussi à la nationalisation du pétrole de la mer du Nord. De plus, par la voix de la reine, M. Harold Wilson a annoncé devant les deux Chambres réunies du Parlement de Westminster que son gouvernement soumettrait à la décision populaire le maintien de la Grande-Bretagne dans l'Europe ou son retrait.

LONDRES (Reuter) — Le gouvernement travailliste de M. Harold Wilson a annoncé hier matin son intention de procéder à de nouvelles nationalisations. L'Etat prendra ainsi en charge la construction navale et l'aéronautique et accroîtra son contrôle sur les gisements de pétrole en Mer du Nord. Une compagnie nationale pétrolière "British National Oil Corporation" sera créée pour participer à leur exploitation et l'Etat s'assurera la propriété de sites pétroliers en Écosse. Ce sont au total 26 projets de loi d'inspiration socialiste que le gouvernement se propose de présenter au cours de cette première

session du nouveau Parlement que la reine Elizabeth a ouverte en prononçant le traditionnel discours du Trône devant les membres des deux Chambres réunies à Westminster.

Ce discours fait également écho aux assurances données au secteur industriel privé par M. Wilson depuis sa victoire aux législatives du 10 octobre. Le premier ministre a souligné que la Grande-Bretagne continuerait à disposer d'une économie mixte et la reine a déclaré hier: "Mes ministres souhaitent encourager les investissements et l'expansion des secteurs industriels public et privé dynamiques et profita-

bles."

Le Marché Commun

En politique étrangère, le gouvernement de M. Wilson réaffirme ses grandes opinions, notamment à l'égard de la Communauté économique européenne. "Mon gouvernement, a déclaré la reine, poursuivra de manière énergique la négociation des conditions d'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté économique européenne. D'ici 12 mois, l'occasion sera donnée au peuple britannique de décider, au vu des résultats des négociations, si ce pays doit maintenir son adhésion."

Durcissement des mouvements sociaux en France

PARIS (AFP) — La situation sociale en France s'est détériorée depuis une dizaine de jours, en raison particulièrement de la grève des postiers qui a fait tache d'huile dans toutes les régions et a paralysé progressivement tous les services.

Les syndicats et y a cinq centrales représentatives en France) ont fait taire leurs rivalités coutumières et sont à l'unisson pour soutenir à fond ce mouvement qui commence à inquiéter le monde des affaires et le gouvernement. Plusieurs dizaines d'heures de négociations au cours du dernier week-end n'ont pas permis de résoudre le lourd contentieux qui porte sur la modicité des salaires et l'insuffisance des effectifs. Les grévistes les plus durs sont au point clé de l'acheminement postal: centres de tri des grandes villes, des gares et des aéroports. Il est évident qu'un problème salarial est à l'origine du conflit (les grévistes réclament notamment un relèvement immédiat de 200 frs par mois pour tous; 42.60 dollars. Mais il ne faut pas non plus négliger le facteur des conditions de travail,

car le vent de la grève a soufflé surtout dans les services où de jeunes agents sont occupés à des tâches parcelisées et répétitives, (tri, chèques postaux, téléphone manuel...)

Mais la "grogne" sociale n'est pas circonscrite à la poste (370.000 agents). Des menaces se font de plus en plus nettes dans les entreprises nationalisées ou l'implantation syndicale est la plus forte: actions limitées mais avec coupures de courant et baisse de gaz le matin du 5 novembre prochain, effervescence grandissante des cheminots... Il faut signaler encore la grève de deux jours des journalistes de l'ORTF (radio et télévision nationale) qui protestent contre le projet de plusieurs centaines de licenciements.

Enfin, ce matin débute une grève illimitée de tous les mineurs et des employés (22.500 travaillant dans les houillères du bassin de Lorraine pour empêcher la fermeture d'un puits situé à Folquemont près de Merlebach et obtenir une relance de la production charbonnière française qu'ils jugent indispensable en ces temps de pénurie énergétique.

Continuons ensemble.

Depuis 1960, le Parti Civique poursuit le même objectif: doter Montréal d'une administration saine des affaires quotidiennes, inspirée par une vision généreuse de l'avenir. Depuis 1960, les Montréalais ont confié à chaque élection un mandat clair et sans équivoque au Parti Civique: celui de poursuivre la tâche entreprise. Il est temps maintenant de consolider ce qui a été mis en marche. L'élan est donné, il faut continuer.

bonne entente avec les gouvernements pour le meilleur développement de Montréal.

Continuons à administrer sainement

La plus grande réalisation du Parti Civique, depuis son entrée à l'Hotel de Ville en 1960, a été de rétablir l'intégrité comme principe majeur dans l'administration publique. Le Parti Civique entend demeurer un parti propre, composé d'hommes intègres, dont les compétences diverses permettent aux Montréalais de compter sur une équipe unie, qui travaille dans l'intérêt de tous les Montréalais.

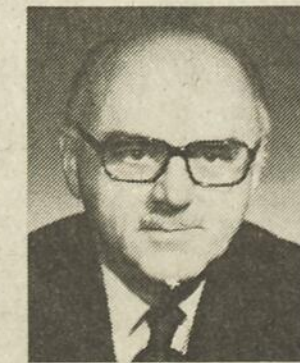
Continuons à voir grand

Une ville bien administrée, c'est déjà beaucoup. Le Parti Civique a fait plus que cela. Sous l'impulsion dynamique de son chef, il a donné à Montréal un avenir. Et c'est cela que les Montréalais ont aimé. Il a fait de Montréal un foyer intense de vie économique et culturelle. Une ville qui relève les défis, l'Expo '67 et les Jeux Olympiques en sont deux exemples. Le Parti Civique est le parti de l'action et la foi qui l'anime trouve sa justification dans les résultats obtenus. Le Parti Civique continuera à travailler pour faire de Montréal une des grandes villes du monde.

Continuons à réaliser

Tous ces efforts, ces rêves, ces entreprises, portent aujourd'hui leurs fruits. Le Parti Civique entend maintenant une nouvelle étape: celle de la consolidation. Après avoir assaini l'administration montréalaise, après avoir projeté Montréal à l'avant-scène de l'actualité, il reste à assurer les bases d'une économie solide. C'est pourquoi nous n'avons jamais considéré les Jeux Olympiques comme un spectacle de 15 jours seulement. Bien au contraire, ils sont une occasion unique et sans frais pour les payeurs de taxes de mettre à la disposition de nos jeunes et des adultes un équipement complet, des installations de tous genres dont les Montréalais avaient besoin et qui serviront pendant des générations à l'amélioration de la condition physique et morale de tous et chacun. Le Parti Civique continuera à faire tout son possible pour que chacun d'entre nous soit fier de dire: je suis Montréalais.

Continuons... avec le Parti Civique



Le 10 novembre, votons pour le Parti Civique de Montréal.

Continuons-avec Jean Drapeau

éditorial

Si M. Toupin ne braillait pas comme un veau?

La colère verte qui s'est emparée des producteurs de bétail la semaine dernière et qui va s'amplifiant dans toutes les régions rurales du Québec est l'aboutissement presque logique d'une longue série de recommandations, de mémoires, de doléances, de représentations, auxquels le ministère de l'Agriculture n'a répondu jusqu'ici que par de vieux clichés et des références constantes à des "études en cours". Le monde rural a toujours été, se plaisait à le dire les politicologues et les analystes des comportements sociaux, le plus tranquille, le plus conservateur, le moins perméable aux mouvements de contestations qui agitent notre société. Pour que les paysans empruntent des formes de protestation aussi spectaculaires que la pendaison des veaux sur la voie publique et l'érection de barrages sur les chemins vicinaux du Québec social-démocrate (sic) de M. Bourassa, il faut qu'ils en aient vraiment jusque là de l'inefficacité de leur gouvernement et des berceuses de M. Toupin.

Les événements de ce genre sont rarement gratuits. Il convient de les analyser avant de porter jugement. À vrai dire, cette dimension du malaise paysan a commencé à faire surface en août dernier au congrès de l'Union des producteurs agricoles (UPA) qui s'est tenu au Lac Saint-Jean. Les données paraissent d'une simplicité enfantine mais elles n'en sont pas moins justes. Les éleveurs de bovins ont payé l'année dernière une moyenne de \$150 par tête de bétail destiné à la consommation. Après les avoir nourris toute l'année et épongé là comme ailleurs des augmentations sensibles du prix des moulées, ils trouvent preneurs aujourd'hui, et encore, pour \$125. Il n'est pas nécessaire d'être expert comptable ou grand mathématicien pour constater qu'il y a là un problème de taille, et des coups de pied qui se perdent à quelque part.

L'an dernier, en raison de la flambée des prix du boeuf, les

éleveurs américains et canadiens ont mis le bouchée double, flairant la bonne affaire et le profit facile. En prévision du temps des vaches grasses, c'est le cas de le dire, ils ont gardé le bétail dans le champ, créant ainsi un phénomène artificiel de rareté pour faire augmenter les prix. Les consommateurs n'ont pas suivi et il fallut donc revenir aux lois normales de l'offre et de la demande.

Cependant, et c'est là où le bât blesse le plus, la surproduction américaine et canadienne accompagnée de la levée par le gouvernement d'Ottawa de l'embargo sur le boeuf américain, n'ont pas provoqué, contrairement aux lois d'une saine logique économique, une diminution des coûts à la consommation, d'où une demande moins forte que celle à laquelle les producteurs s'attendaient.

Pris dans l'état américain et canadien, les éleveurs québécois se retrouvent aujourd'hui les dindons d'une farce plate et extrêmement coûteuse.

Il faut donc chercher ailleurs, en dehors des règles classiques du fonctionnement de l'économie, les raisons pour lesquelles les éleveurs de bétail du Québec se trouvent aux portes de la faillite. L'une d'elles ne serait-elle pas le profit abusif et déraisonnable encaissé par les intermédiaires? Un simple calcul permet de déceler là l'une des causes, sinon la plus importante, de la dégradation de ce secteur de l'agriculture québécoise. Expliquons-nous: le prix payé aux producteurs de bétail est actuellement 35 cents la livre. À ce chiffre, il faut ajouter les coûts d'abattage, de transport, de réfrigération, de pertes, qui se totalisent à environ 65 cents la livre. Le coût d'une livre de boeuf à Canada Packers ou à Swift Premium est donc grosso modo de un dollar la livre. Or, le prix payé par le consommateur est de deux dollars et davantage la livre.

Il serait étonnant que les magasins d'alimentation, les commerces de boucherie au détail, touchent un dollar de profit par livre de boeuf vendue au public. Entre le producteur et le consommateur, des intermédiaires interviennent qui font des gros sous sur leur dos.

Cela, le ministère de l'Agriculture le sait. Les multiples enquêtes sur le commerce de la viande au Québec ont maintes fois établi l'illégitimité des profits des intermédiaires. Pourquoi n'agit-il pas? Quels intérêts le gouvernement cherche-t-il à protéger? Pourquoi ne se décide-t-il pas, une fois pour toutes, à mettre la hache dans un système qu'il connaît, et qui pénalise l'ensemble des citoyens?

De gré ou de force, il devra y arriver. Le plan de stabilisation des prix réclamé par les producteurs, le prix minimum garanti aux éleveurs sans augmentation du prix payé par le consommateur, est chose possible en mettant les intermédiaires à la raison.

Les \$40 millions de subventions que réclame l'Union des producteurs agricoles au bénéfice des éleveurs de bétail se trouvent en très grande partie, sinon en totalité dans la poche des intermédiaires.

Si M. Toupin regardait de ce côté au lieu de brailler comme un veau devant son budget squelettique et face à la colère paysanne, il trouverait sans doute une issue de secours à la situation désastreuse qu'il est appelé à résoudre. Mais cela demande du courage politique. Une denrée plutôt rare dans le gouvernement social-démocrate (!) dont il est jusqu'à ce jour membre à part entière.

Yves Michaud

commentaire

La commission Cliche et ceux qu'elle éclabousse

Grand spécialiste de cha-cha (un pas en avant, deux pas en arrière), le député fédéral Jacques Olivier n'a mis que quelques heures à nier tout ce qu'il venait d'affirmer. Non, il n'entretient pas le moindre doute au sujet de la parfaite intégrité du commissaire Mulroney. Oui, les commissaires ont tout son respect. On pourrait donc en conclure, à condition d'y mettre la dose habituelle de naïveté, que les journalistes ont tout simplement mal interprété M. Olivier.

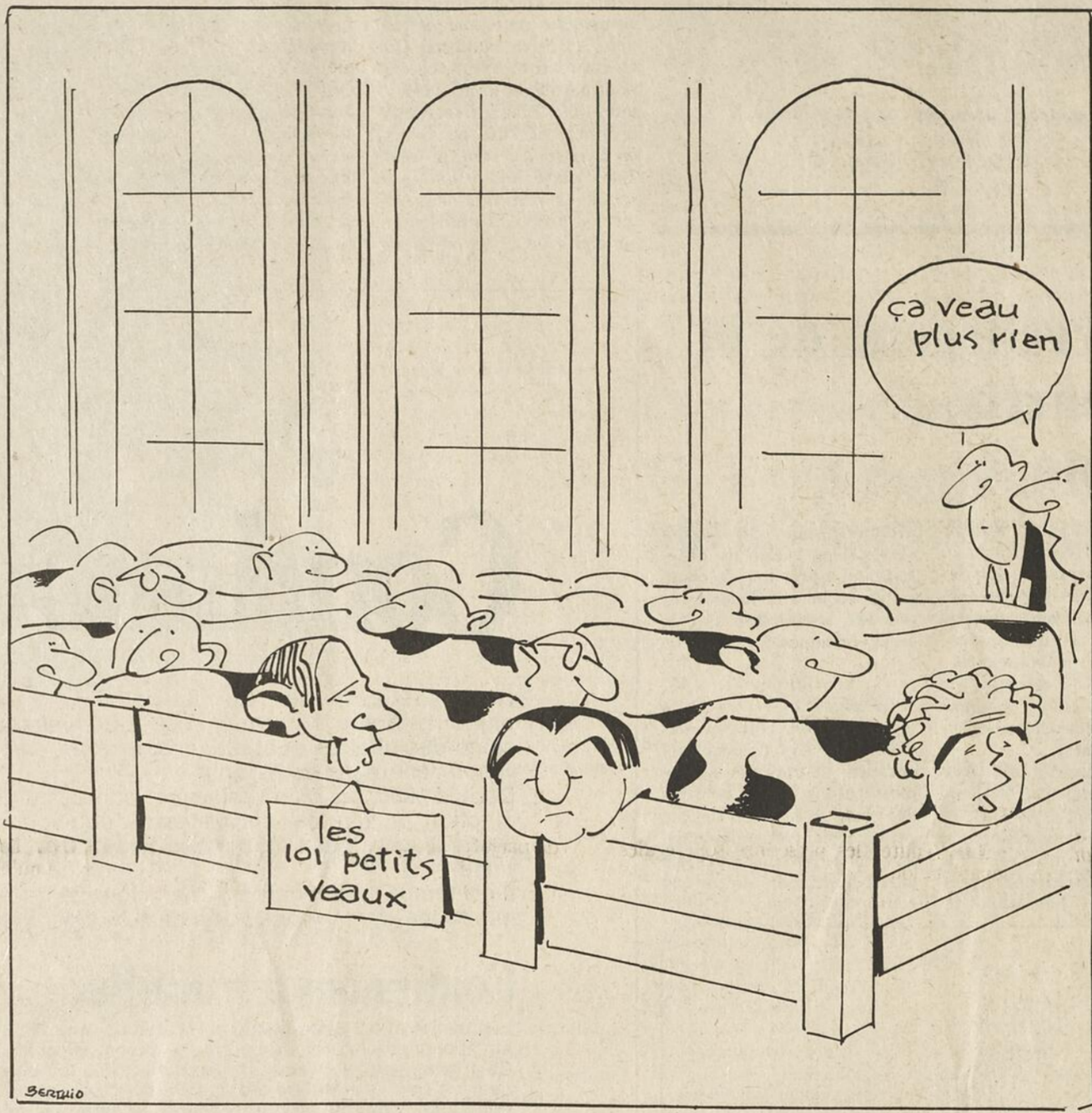
De son côté, le secrétaire général de la FTQ, M. Fernand Daoust, a dû faire face, lui aussi, à d'embarrassantes questions sur les relations de la FTQ avec la commission Cliche. M. Daoust, sans jamais proférer de mensonge, a tenté désespérément de rescaper la crédibilité de sa centrale en escamotant les questions de l'animateur André Gagnon sur les ondes de CKVL lundi soir. M. Daoust n'a atteint que très partiellement son objectif. M. Daoust a parlé syndicalisme quand M. Gagnon lui a parlé de violence. Il a bifurqué sur l'inflation et la sécurité d'emploi quand l'animateur l'a interrogé sur le "tordage de bras". On ne peut donc pas être comblé par les réponses de M. Daoust. Reconnaissons-lui quand même le mérite de manifester toujours une parfaite loyauté syndicale, même si lui-même, au fond, aimerait sans doute que ses acolytes ne le jettent pas ainsi dans l'eau bouillante.

Les deux interventions ne semblent, à première vue, se relier que de fort loin. Dans les deux cas, cependant, on remarque l'ampleur qu'ont prise les révélations faites devant la commission Cliche. Le député Olivier, secoué par les déclarations d'un témoin, a succombé un instant à la tentation de penser qu'une commission d'enquête, après tout, ça n'a guère d'importance. Les heures qui ont suivi sa bourde lui ont laissé le loisir de constater que la commission Cliche mérite et exige un tout autre respect. Tant de gens suivent aujourd'hui avec confiance les travaux de cette commission que les hommes politiques doivent dès maintenant renoncer à intimider les commissaires. Sur ce terrain, la bravade à la Olivier n'est pas plus rentable que le cynisme bon-enfant à la Cournoyer.

Du côté syndical, la situation est plus délicate. Théoriquement, chacun sait qu'on ne doit pas vilipender tout le syndicalisme parce que, périodiquement, on déniche des bandits dans les administrations syndicales. Sur le plan pratique, cependant, le commun des mortels risque d'appliquer à presque tous les syndicats ce qui se révèle aujourd'hui d'une organisation particulière. Il est urgent, par conséquent, que les dirigeants syndicaux, et particulièrement ceux de la FTQ, parviennent à se désolidariser clairement des abus qui se sont commis. À cet égard, les propos tenus par M. Daoust, pour loyaux qu'ils soient, ne rassurent personne. On voulait savoir de lui pourquoi la FTQ n'a pas fait son ménage elle-même et il nous répond en déplorant les conditions de travail des travailleurs de la construction.

La commission Cliche fonctionne de façon trop vigoureuse pour qu'on prenne son travail à la légère. Le politicien Olivier l'a compris plus vite que le syndicaliste Daoust. Et c'est dommage.

Laurent Laplante



vous avez la parole

Les calembredaines du ministre de la culture

Le ministre de la culture remet-tait donc à madame Rina Lasnier le prix David. Et madame Lasnier qui publie depuis 1941 une oeuvre inté-

rieure et riche le méritait bien. Mais de voir que ce prix lui était décerné par le ministre-Denis Hardy m'a rendu triste. J'ai personnellement décliné l'invitation du ministre au Salon rouge, dans l'enceinte même du débat où le même ministre de notre culture a défendu de manière si partisane et si peu nuancée son triste "bill" 22.

Cela était déjà suffisant pour me donner une petite idée du ministre et de sa mauvaise haleine française, lui qui se faisait le zélé défenseur du ministre Cloutier et de son projet de gouttière. (Je fus souvent gêné pour monsieur Cloutier devant la sorte d'appui qu'apportait monsieur Hardy. Bien inutilement semble-t-il.)

Mais il fallait que monsieur Hardy, en remettant le prix à madame Lasnier, jette le discrédit sur un certain nombre d'autres écrivains. Est-il assez grotesque de voir le ministre opposer la valeur d'une oeuvre littéraire et l'engagement public de l'écrivain. Quelles calembredaines! Ce faisant, monsieur le ministre Hardy démontrait une fois de plus et selon ses paroles mêmes devant la presse francophone, le 26 août dernier, à Québec, qu'il "arrive que des intérêts politiques interviennent dans le domaine des valeurs culturelles et c'est remarquable".

Le libéral ministre ne saurait mieux décrire la tendance de son ministère qui selon l'expression de Martine Coriveau du Soleil est "la meilleure façon de montrer à un Québécois le chemin d'Ottawa". Si le ridicule tuait, le ministre de la "souveraineté culturelle" serait un bien grand terroriste.

André Gaulin Québec

JEUDI
30
OCTOBRE



30 octobre 1738 — Marie-Marguerite de la Jemmerais était l'arrière-petite-fille de Pierre Boucher. Veuve en 1730, elle entreprit avec trois Montréalaises de "servir jusqu'à la fin de leur vie les membres les plus délaissés".

Le 30 octobre 1738, elles s'engagèrent solennellement au service des pauvres, des abandonnés, des personnes les plus délaissées. En 1753, Louis XV accordait l'existence légale à la Communauté des Soeurs de la Charité. Deux ans plus tard, Mgr de Pontbriand apportait la reconnaissance canonique. Il approuvait par la même occasion le costume: "une robe de camelot, de couleur appelée grise dans le pays et qu'en France on nommerait plutôt café au lait". (Faillon)

Au milieu du XIX siècle, les Soeurs Grises étendirent leur travail dans l'Ouest et le Grand Nord. La photo montre, soeur Pelagie, première Esquimaude à se joindre aux Soeurs Grises.

Extrait de l'Agenda historique du Québec 1975, édité par Boréal Express avec la collaboration du JOUR. Voir notre réclame publicitaire au sujet de cette offre exceptionnelle faite à nos lecteurs.

Les clés du succès

Pour réussir dans bon nombre de domaines et spécialement dans la Fonction publique, il est recommandable de débattre contre les péquistes, les syndicalistes, les modalités d'implantation des systèmes mécaniques, l'ignorance et la stupidité des gens à revenu faible dans l'organisation de leurs affaires.

Il est recommandable de louer les avantages du capitalisme, du parti au pouvoir, la religion telle que pratiquée depuis quelques siècles, une tenue vestimentaire et une coupe de cheveux conventionnelle, une tolérance à l'usage de l'anglais partout, des moeurs traditionnelles en politique et en affaires, etc...

Il faut éviter tous changements non initiés par les plus hauts dirigeants en réalité ou en apparence, de présenter des mesures dans un autre secteur d'activité que le sien ainsi que la moindre critique sans être parrainé par un haut dirigeant, toute divergence de vue significative avec son supérieur (la vérité vient d'en haut), de présenter une impression d'insatisfaction, de ralentissement des affaires (le temps est au beau fixe), une familiarité avec les collègues d'un même niveau et surtout d'un niveau inférieur, la moindre réticence à acquiescer au moindre désir du supérieur et de ses patrons supporteurs, de trop produire ou de diffuser des rapports directement, de commenter les performances et les habiletés des supérieurs ainsi que des collègues, etc...

Ces quelques règles nous assurent une existence paisible au sein d'un organisme et une progression des plus rapides selon les possibilités du milieu et les possibilités créées afin de récompenser notre valeur relativement à d'autres employés moins dociles, mé-sadaptés, trop ambitieux, moins communicatifs, etc... à compétence égale, inférieure et supérieure.

O. Talbot

La constitution du Canada et la vie du Québec

Mes réflexions politiques de septuagénaire, à ce jour, m'ont prouvé sans équivoque que jusqu'ici, pas un seul premier ministre canadien, y compris le grand Laurier, que la reine Victoria du temps appelait l'homme à la langue d'argent, à venir au premier ministre actuel Trudeau, n'a vraiment eu la générosité élémentaire de reconnaître les droits historiques de repatriement de notre peuple et nation à l'itérieur de sa patrie inévitablement sienne, le Québec.

Que dire maintenant de nos premiers ministres passés et présents du Québec zélés fédéralistes, exception faite peut-être d'un Daniel Johnson. Je me demande à quand la souveraineté de la belle province, ainsi désignée par le gouvernement Lesage gouvernement qui proclamait électoralement "maîtres chez nous".

J'avoue, à mes 78 ans bien sonnés n'avoir, qu'un court chemin de la vie à parcourir, j'avoue également être fier d'appartenir au parti Québécois depuis ses débuts, et je crois consciemment que si la formation politique de ce parti ne parvient pas bientôt à réaliser l'indépendance du Québec, elle sera indéfiniment remplacée, car la cause historique sacrée d'un peuple financièrement, politiquement et religieusement refoulée et exploitée pendant des siècles ne saurait se perdre.

J'ai la ferme conviction que nos générations présentes et futures françaises relèveront indéfiniment le défi, le jour où les passions désordonnées financières ou politiques, religieuses etc... s'atténueront pour faire place au droit et à la légitimité de notre peuple et nation de réaliser sa souveraineté et de réintégrer sa patrie, le Québec.

D'ici là, puisse le gouvernement fédéral Trudeau laisser mourir de sa mort naturelle la constitution canadienne, concernant le Québec. Notre peuple et nation française adulte Québécoise en a suffisamment et pendant beaucoup trop longtemps hélas été la triste et misérable victime.

Albert Reid Montréal-Nord

billet

Lettre ouverte et nécessaire...

A Monsieur Olof Palme
Premier Ministre de la Suède

Je me permets, monsieur le Premier Ministre, de vous adresser la présente lettre. Normalement, mon bon ami Robert aurait dû vous écrire lui-même. Je ne sais pas si vous le connaissez, mais il est assez timide, surtout lorsqu'il s'agit pour lui d'intervenir auprès d'un premier ministre de pays souverain. Au Canada, par exemple, s'opposer à lui. Au fond, vous l'avez compris, Robert n'est pas d'un naturel rouspéteur. A défaut de toujours faire ce qu'il aimerait, il a décidé d'aimer ce qu'on lui permettrait de faire. C'est ainsi qu'il est heureux.

Bon, j'en viens à ce qui m'amène à vous écrire. Vous avez visité le Canada la semaine dernière. Vous avez été reçu à Ottawa. Jusque là, comme on dit chez nous, pas de problème.

Cependant, j'ai vu dans les journaux que vous étiez rendu en Colombie-Britannique et au Manitoba. Pourquoi? Pour y rencontrer deux premiers ministres de gouvernement social-démocrate!

Or, savez-vous, monsieur le Premier Ministre de la Suède, que vous avez fait de la peine à Robert? Il ne me l'a pas dit, bien sûr. TOUT LE MONDE CHEZ NOUS SAIT COMBIEN IL EST DISCRET. Mais je le connais bien, je suis sûr que vous l'avez vexé.

D'abord, il faut vous dire que Robert est social-démocrate lui aussi. Par dessus le marché, il est déjà allé en Suède. De temps à autre, il nous parle de votre pays. Nous, on avait fini par avoir l'impression que vous étiez très liés, lui et vous. On avait fini par penser qu'il puisait son inspiration chez vous. En

somme, on s'était fait des idées.

Songez que votre visite à Québec aurait pu confirmer, devant le monde entier et surtout devant les Québécois, ce caractère avant-gardiste auquel Robert tient tellement et que certains parmi nous osent mettre en doute. Vous avez privé Robert d'un excellent thème pour une dizaine de déclarations.

Non vraiment, monsieur le Premier Ministre de Suède, vous n'avez pas été chic. Si au moins vous vous étiez contenté de rester à Ottawa. Mais il a fallu que vous choisissiez spécifiquement deux premiers ministres de province. Et que vous oubliiez Robert!

Ce n'est pas tout, hélas! Robert a besoin de la visite de personnalités étrangères. Cela lui donne l'occasion d'émettre des communiqués de presse, de faire prendre sa photo, de dire parfois quelques mots à la télévision. Ainsi, pendant quelques instants, il obtient une allure de chef d'Etat. Entre nous, il comptait à ce propos sur son prochain voyage en France. Mais, après celui de notre M. Trudeau, le sien aura difficilement l'air spectaculaire qui aurait convenu.

Dommage! Je vous croyais jusqu'ici bon chrétien, mais vous venez tellement de manquer à la charité envers Robert que j'en doute. Je me demande même si vous êtes vraiment social-démocrate. Robert, lui, est un bon chrétien. Il tend toujours l'autre joue. Je suis sûr qu'il vous pardonnera.

Je vous prie, monsieur le Premier Ministre de Suède, d'agréer l'expression de mon plus profond regret.

Claude Morin

document

La charte des droits

Le ministre Jérôme a déposé hier devant l'Assemblée nationale le projet de loi 50 qui, "dans une première partie, contient une Charte des droits et libertés de la personne et, dans une deuxième, prévoit l'établissement d'une Commission des droits de la personne". Nous publions ici le texte intégral des 81 articles qui composent le projet.

Deux articles, dont nous devons poursuivre la parution aujourd'hui, paraîtront donc demain. Il s'agit du deuxième volet des "impressions d'un détenu" et de la seconde tranche du reportage de Maurice Giroux sur la Petite Bourgogne.

NOTES EXPLICATIVES

Le projet, dans une première Partie, contient une Charte des droits et libertés de la personne et, dans une deuxième, prévoit l'établissement d'une Commission des droits de la personne.

Au chapitre premier de la Charte, sont énumérés, dans des dispositions générales, les libertés et droits fondamentaux de l'individu, notamment le droit à la vie, le droit à la sûreté et la liberté de la personne (article 1), le droit au secours (article 2), les libertés fondamentales, comme la liberté de conscience et la liberté d'expression (article 3), le droit à la sauvegarde de la dignité (article 4), au respect de la vie privée (article 5), à la protection de la propriété (articles 7 et 8) et à l'égalité de tous devant la loi (article 10).

Des dispositions spécifiques touchent particulièrement la discrimination basée sur la race, la couleur, le sexe, la religion, les convictions politiques, la langue et l'origine ethnique, nationale ou sociale (article 11). La publicité discriminatoire est interdite (article 12) au même titre que la discrimination dans la formation ou l'exécution d'un contrat et de tout acte juridique (articles 14 et 15). De la même manière, les lieux publics et les moyens de transport sont accessibles à tous, sans distinction ni préférence (article 13). Enfin, la discrimination est interdite dans tout le secteur du travail (articles 16 et 17).

Après le chapitre deuxième qui énumère certains droits politiques, comme le droit d'adresser des pétitions à l'Assemblée nationale (article 18), le chapitre troisième vise les droits judiciaires.

Projet de loi n° 50

Loi sur les droits et libertés de la personne

CONSIDÉRANT que tout être humain possède des droits et libertés intrinsèques, destinés à assurer sa protection et son épanouissement;

Considérant que tous les hommes sont égaux en valeur et en dignité, et ont droit à une égale protection de la loi;

Considérant que le respect de la dignité de l'être humain et la reconnaissance des droits et libertés dont il est titulaire constituent le fondement de la justice et de la paix;

Considérant que les droits et libertés de la personne humaine sont inséparables des droits et libertés d'autrui et du bien-être général;

Considérant qu'il y a lieu d'affirmer solennellement les libertés et droits fondamentaux de la personne afin que ceux-ci soient garantis par la volonté collective et mieux protégés contre toute violation;

À ces causes, Sa Majesté, de l'avis et du consentement de l'Assemblée nationale du Québec, décrète ce qui suit:

PARTIE I

CHARTRE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE

CHAPITRE I

LIBERTÉS ET DROITS FONDAMENTAUX

SECTION I

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté et à la liberté de sa personne.

2. Toute personne dont la vie est en péril a droit au secours.

Nul ne peut, sans motif raisonnable, refuser ou négliger de se porter au secours d'une personne dont la vie est en péril pour lui apporter l'aide physique nécessaire et immédiate que requiert son état.

3. Tout être humain est titulaire des libertés fondamentales telles la liberté de conscience, la liberté de religion, la liberté d'opinion, la liberté d'expression, la liberté de réunion pacifique et la liberté d'association.

4. Toute personne a droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation.

5. Toute personne a droit au respect de sa vie privée.

6. Toute personne a droit à la jouissance paisible et à la libre disposition de ses biens.

7. La demeure est inviolable.

8. Nul ne peut pénétrer chez autrui ni y prendre quoi que ce soit sans son consentement exprès ou tacite.

9. Chacun a droit au respect du secret professionnel.

Toute personne, tenue par la loi au secret professionnel, ne peut, même en justice, divulguer les renseignements confidentiels qui lui ont été révélés en raison de son état ou profession, à moins qu'elle n'y soit autorisée par celui qui lui a fait ces confidences ou par une disposition expresse de la loi.

Le tribunal doit, d'office, assurer le respect du secret professionnel.

10. Toutes les personnes sont égales devant la loi.

SECTION II

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES CONCERNANT LA DISCRIMINATION

11. Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la religion, les convictions politiques, la langue ou l'origine ethnique, nationale ou sociale.

Il y a discrimination, aux fins de la présente section, lorsqu'une telle distinction, exclusion ou préférence a pour effet de détruire ou de compromettre ce droit.

12. Nul ne peut publier ou exposer en public un avis, un symbole ou un signe comportant discrimination.

13. Nul ne peut, par discrimination, empêcher autrui d'avoir accès aux moyens de transport ou lieux publics, tels les établissements commerciaux, hôtels, restaurants, théâtres, cinémas, parcs, terrains de camping et de caravanning et d'y obtenir les biens et les services qui y sont disponibles.

14. Nul ne peut, par discrimination, refuser de conclure un bail ou autre acte juridique.

15. Nul ne peut, dans un acte juridique, stipuler une clause comportant discrimination.

Une telle clause est réputée sans effet.

16. Nul ne peut exercer de discrimination dans l'embauche, l'apprentissage, la formation professionnelle, la promotion, la mise à pied, le renvoi ou les conditions de travail d'une personne, ou dans l'admission, la jouissance d'avantages, la suspension ou l'expulsion d'une personne d'une association d'employeurs ou de salariés ou de toute corporation professionnelle ou association de personnes exerçant une même occupation.

17. Une distinction, exclusion ou préférence fondée sur les aptitudes exigées pour un emploi, ou justifiée par le caractère charitable, philanthropique, religieux ou éducatif d'une association ou corporation sans but lucratif ou qui est vouée exclusivement au bien-être d'un groupe ethnique n'est pas réputée discriminatoire.

CHAPITRE II

DROITS POLITIQUES

18. Toute personne a droit d'adresser des pétitions à l'Assemblée nationale pour le redressement de griefs.

19. Toute personne légalement habilitée et qualifiée a droit de se porter candidat lors d'une élection provinciale, municipale ou scolaire, et a droit d'y voter.

CHAPITRE III

DROITS JUDICIAIRES

20. Toute personne a droit, en pleine égalité, à une audition publique et impar-

tiale de sa cause par un tribunal indépendant et qui ne soit pas préjugé, qu'il s'agisse de la détermination de ses droits et obligations ou du bien-fondé de toute accusation portée contre elle.

Le tribunal peut ordonner le huis clos dans l'intérêt de la morale, de l'ordre public, des parties ou des témoins.

21. Nul ne peut être privé de sa liberté, sauf pour les motifs prévus par la loi et suivant la procédure prescrite.

22. Toute personne arrêtée ou détenue doit être traitée avec humanité et avec le respect inhérent à la personne humaine.

23. Toute personne qui séjourne dans un établissement de détention en attendant l'issue de son procès a droit d'être séparée, jusqu'à jugement final, des prisonniers qui purgent une peine et d'être soumise à un régime distinct approprié à son sexe, son âge et à sa condition de personne bénéficiant de la présomption d'innocence.

24. Toute personne arrêtée ou détenue a droit d'être promptement informée, dans une langue qu'elle comprend, des motifs de son arrestation ou de sa détention.

25. Toute personne arrêtée ou détenue a droit, sans délai, d'en prévenir ses proches et de recourir aux services d'un avocat.

26. Toute personne arrêtée ou détenue doit être promptement conduite devant le tribunal compétent.

27. Nulle personne arrêtée ou détenue ne peut être privée, sans juste cause, du droit de recouvrer sa liberté sur engagement, avec ou sans dépôt ou caution, de comparaître devant le tribunal dans le délai fixé.

28. Toute personne arrêtée ou détenue a droit de recourir à l'*habeas corpus*.

29. Tout accusé est présumé innocent jusqu'à ce que la preuve de sa culpabilité ait été établie suivant la loi.

30. Toute personne a droit de se faire représenter par un avocat ou d'en être assisté devant tout tribunal.

31. Tout accusé a droit à une défense pleine et entière et à le droit d'interroger et de contre-interroger les témoins.

32. Tout accusé ou tout témoin a droit d'être assisté d'un interprète s'il ne comprend pas ou ne parle pas la langue employée à l'audience.

33. Nul accusé ne peut être condamné pour une action ou une omission qui, au moment où elle a été commise, ne constituait pas une violation de la loi.

34. Aucun témoignage ne peut servir à incriminer son auteur s'il a été rendu sous la protection du tribunal, sauf le cas de parjure.

35. Au sens du présent chapitre, le mot « tribunal » inclut un coroner, un commissaire-enquêteur sur les incendies, une commission d'enquête et une personne ou un organisme créé par une loi publique et exerçant des fonctions quasi-judiciaires.

CHAPITRE IV

DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

36. Tout enfant a droit à la protection et à la sécurité que doivent lui apporter sa famille ou les personnes qui en tiennent lieu.

37. Toute personne a droit, dans la mesure et suivant les normes prévues par la loi, à l'instruction publique gratuite.

38. Les parents ou les personnes qui en tiennent lieu ont le droit d'exiger que, dans les établissements d'enseignement publics, leurs enfants reçoivent un enseignement religieux ou moral, conforme à leurs convictions, dans le cadre des programmes prévus par la loi.

39. Les parents ou les personnes qui en tiennent lieu ont le droit de choisir pour leurs enfants des établissements d'enseignement privés, pourvu que ces établissements se conforment aux normes prescrites ou approuvées en vertu de la loi.

40. Les personnes appartenant à des minorités ethniques ont le droit de maintenir et de faire progresser leur propre vie culturelle avec les autres membres de leur groupe.

41. Toute personne dans le besoin a droit à des mesures d'assistance financière, prévues par la loi, susceptibles de lui assurer un niveau de vie décent.

42. Quiconque travaille a droit, conformément à la loi, à des conditions de travail justes et raisonnables.

43. Tous doivent recevoir un traitement et un salaire égal pour un travail égal.

Cette règle s'applique aux membres du personnel d'une même entreprise exerçant leurs fonctions au même endroit, en tenant compte de l'expérience, du rendement, de l'ancienneté et des autres circonstances pertinentes.

CHAPITRE V

DISPOSITIONS SPÉCIALES ET INTERPRÉTATIVES

44. Une atteinte illicite à un droit ou une liberté reconnu par la présente Charte confère à la victime la faculté d'obtenir la cessation de cette atteinte et la réparation du préjudice moral ou matériel qui en résulte.

En cas d'atteinte intentionnelle, le tribunal peut en outre condamner son auteur à des dommages exemplaires.

45. La présente Charte doit s'interpréter de manière à ne pas supprimer ou restreindre la jouissance ou l'exercice d'un droit ou d'une liberté de la personne qui n'y est pas inscrit.

Elle ne doit pas, non plus, s'interpréter de manière à augmenter, restreindre ou modifier la portée de toute disposition de la loi; toutefois, si un doute surgit dans l'interprétation de telle disposition, il est tranché dans le sens indiqué par la présente Charte.

46. La présente Charte lie le gouvernement, ses organismes et préposés.

47. La présente Charte ne vise que les matières qui sont de la compétence législative du Québec.

PARTIE II

COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE

CHAPITRE I

CONSTITUTION

48. Un organisme, ci-après appelé « la Commission », est constitué sous le nom de la « Commission des droits de la personne ».

49. La Commission est composée d'au moins trois membres, dont le président, nommés par l'Assemblée nationale sur la proposition du premier ministre, pour un mandat n'excédant pas dix ans.

50. Les nominations prévues à l'article 49 doivent avoir été approuvées par les deux tiers des membres de l'Assemblée nationale.

[[51. Le lieutenant-gouverneur en conseil fixe le traitement et les conditions de travail ou, s'il y a lieu, le traitement additionnel, les honoraires ou les allocations de chacun des membres de la Commission. Le traitement et la durée du mandat, une fois fixés, ne peuvent être réduits.]]

52. Les membres de la Commission restent en fonction jusqu'à leur remplacement.

Après ce remplacement, ils continuent de connaître des affaires dont ils sont déjà saisis.

[[53. Le secrétaire ainsi que le personnel de la Commission sont nommés et rémunérés suivant la Loi de la fonction publique (1963, 1^{re} session, chapitre 14).]]

54. Les membres de la Commission doivent, avant d'entrer en fonction, prêter devant le Président de l'Assemblée nationale les serments prévus aux annexes A et B.

55. La Commission a son siège dans la Ville de Québec ou dans celle de Montréal selon que le décide le lieutenant-gouverneur de ses activités pour l'année civile précédente et de ses recommandations.

Ce rapport est déposé devant l'Assemblée nationale si elle est en session ou, si elle ne l'est pas, dans les trente jours de l'ouverture de la session suivante.

Ce rapport est publié et distribué par l'Éditeur officiel du Québec de la façon indiquée par arrêté du lieutenant-gouverneur en conseil.

60. Toute personne qui a raison de croire qu'elle a été victime de discrimination au sens des articles 11 à 17 de la présente loi, peut adresser, par écrit, une demande d'enquête à la Commission.

Tout groupe de personnes peut, de la même manière et aux mêmes conditions, faire une demande d'enquête.

61. Tout groupe de personnes voué à la défense des droits et libertés de la personne ou au bien-être d'un groupe de personnes, qui a raison de croire que s'est commise une discrimination visée à l'article précédent, peut également, par écrit, faire une demande d'enquête au nom d'autrui, pourvu que la personne au nom de qui elle est faite y ait consenti par écrit.

62. La Commission, ses fonctionnaires et employés, doivent prêter leur assistance pour la rédaction d'une demande d'enquête à toute personne ou tout groupe de personnes qui le requiert.

63. La Commission peut également faire enquête de sa propre initiative.

64. La Commission fait enquête sur les faits allégués dans la demande.

65. La Commission peut, par écrit, autoriser une personne autre que ses fonctionnaires ou employés, à faire une enquête en vertu de la présente loi et à lui faire rapport.

66. La Commission doit toutefois refuser de faire ou de poursuivre une enquête lorsqu'elle constate qu'elle n'a pas verneur en conseil par un arrêté qui entre en vigueur sur publication dans la *Gazette officielle du Québec*.

La Commission a aussi un bureau dans la ville visée au premier alinéa dans laquelle elle n'a pas son siège.

Elle peut tenir séance à tout endroit du Québec.

56. La Commission peut faire des règlements pour sa régie interne.

Ces règlements entrent en vigueur, après leur approbation par le lieutenant-gouverneur en conseil, lors de leur publication dans la *Gazette officielle du Québec* ou à toute autre date qui y est indiquée.

CHAPITRE II

FONCTIONS

57. Les fonctions de la Commission sont de promouvoir, par toutes mesures appropriées, les principes contenus dans la présente loi, d'exercer les pouvoirs et d'exécuter les devoirs prescrits par la présente loi.

58. La Commission doit notamment:

a) faire enquête dans tous les cas de discrimination qui relèvent de sa compétence;

b) établir un programme d'information et d'éducation, destiné à faire comprendre et accepter l'objet et les dispositions de la présente loi;

c) diriger et encourager les recherches et publications sur les libertés et droits fondamentaux;

d) recevoir les suggestions, recommen-

dations et demandes qui lui sont faites touchant les droits et libertés de la personne, les étudier et faire au gouvernement les recommandations qu'elle juge appropriées;

e) coopérer avec tout organisme du Québec ou de l'extérieur, voué à la promotion des droits et des libertés de la personne.

59. La Commission doit, au plus tard le 31 mars de chaque année, remettre au Président de l'Assemblée nationale une compétence en vertu de la présente loi ou que le requérant dispose d'un recours également adéquat.

Le protecteur du citoyen doit, lorsqu'il constate une plainte portant sur un cas de discrimination visé par la présente loi, transmettre le dossier à la Commission, laquelle en est saisie de plein droit.

67. La Commission peut refuser de faire ou de poursuivre une enquête lorsqu'elle estime que le requérant n'a pas un intérêt suffisant, que la demande est frivole, vexatoire ou faite de mauvaise foi, ou qu'une enquête n'est pas nécessaire eu égard aux circonstances.

68. La Commission, lorsqu'elle refuse de faire une enquête doit avertir la ou les personnes en cause de son refus et en donner les motifs; elle peut aussi indiquer les recours qui pourraient être exercés, s'il en est.

69. La Commission, de même que la personne désignée conformément à l'article 65, sont investies, aux fins des enquêtes autorisées par la présente loi, des pouvoirs et de l'immunité de commissaires nommés en vertu de la Loi des commissions d'enquête (Statuts refondus, 1964, chapitre 11).

70. La Commission doit tenter d'amener les parties à régler leur différend.

Si elle est incapable de conduire les parties au règlement de leur différend, la Commission transmet aux parties le résultat de son enquête.

Elle peut recommander la cessation, dans un délai qu'elle fixe, d'un acte discriminatoire ou le paiement d'une indemnité ou les deux.

71. Lorsque la recommandation prévue par l'article 70 n'a pas été, à la satisfaction de la Commission, suivie dans le délai fixé, la Commission peut, avec le consentement écrit de la victime, s'adresser à la Cour supérieure du domicile de la personne en défaut en vue d'obtenir une injonction contre cette personne.

Elle peut aussi, avec le même consentement, s'adresser au tribunal pour réclamer, en faveur de la victime, l'indemnité dont elle avait recommandé le paiement.

La victime, si elle le préfère, peut exercer personnellement les recours prévus aux alinéas précédents.

72. La Commission doit faire rapport au procureur général de tout fait qu'elle estime susceptible de constituer une infraction prévue par l'article 75.

73. Les membres de la Commission, ses fonctionnaires et employés de même que la personne désignée en vertu de l'article 65, ne peuvent être poursuivies en justice en raison d'actes officiels accomplis de bonne foi dans l'exercice de leurs fonctions.

74. Aucune action civile ne peut être intentée en raison ou en conséquence de la publication d'un rapport de la Commission en vertu de la présente loi, ou de la publication, faite de bonne foi, d'un extrait ou d'un résumé d'un tel rapport.

PARTIE III

DISPOSITIONS FINALES

CHAPITRE I

INFRACTIONS ET PEINES

75. Commet une infraction:

a) quiconque contrevient aux articles 11 à 17;

b) tout fonctionnaire ou employé de la Commission ou une personne désignée suivant l'article 65 qui révèle, sans y être dûment autorisé, quoi que ce soit dont il a eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions;

c) quiconque, sciemment, entrave, tente d'entraver ou gêne de quelque façon la Commission, ses fonctionnaires ou employés ou une personne désignée suivant l'article 65, dans l'exercice de leurs fonctions, et, en particulier, dans la conduite d'une enquête prévue par la présente loi;

d) quiconque, sciemment, exerce ou tente d'exercer des représailles contre une personne ou un groupe de personnes qui a, de bonne foi, fait une demande d'enquête en vertu de la présente loi, ou qui a rendu témoignage ou autrement pris part à une enquête entreprise par ou pour la Commission.

76. Les poursuites sont prises suivant la Loi des poursuites sommaires (Statuts refondus, 1964, chapitre 35) et la deuxième partie de ladite loi s'y applique.

CHAPITRE II

DISPOSITIONS DIVERSES

[[77. Les deniers requis pour la mise en application de la présente loi sont pris, pour les exercices financiers 1974, 1975 et 1976/1977, à même le fonds consolidé du revenu et, par la suite, à même les deniers accordés annuellement à cette fin par la Législature.]]

78. La Loi sur la discrimination dans l'emploi (Statuts refondus, 1964, chapitre 142) est abrogée.

79. L'article 8 de la Loi de l'hôtellerie (Statuts refondus, 1964, chapitre 205), modifié par l'article 5 du chapitre 5 des lois de 1969, est abrogé.

80. L'article 46 de la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre (1969, chapitre 51) est abrogé.

81. La présente loi entre en vigueur à la date qui sera fixée par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, à l'exception des dispositions exclues par cette proclamation, lesquelles entreront en vigueur à toute date ultérieure qui pourra être fixée par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil.

agriculture

Le boeuf, du producteur à l'épicier

Les intermédiaires refusent de porter le blâme dans la crise

Par Pierre Sormany

Dans leur colère grandissante, les agriculteurs québécois ont identifié deux "coupables" de la situation désastreuse de l'élevage au Québec: le ministre Toupin, et les "intermédiaires".

Les intermédiaires, ce sont ceux qui achètent les boeufs pour les revendre au marché, ce sont les abattoirs, ce sont les distributeurs, ce sont les épiciers.

Claude Dufour, gérant général de la société Boeuf Mérite Ltée, déplore cette simplification qui veut faire de ces gens les seuls coupables de la mévente du boeuf et de veau, et des prix ridicules obtenus par les producteurs québécois.

"Ce que les producteurs oublient, c'est qu'un boeuf vivant, une fois tué et livré à l'état de carcasse, ne donne en moyenne que 58% de son poids", affirme cet homme d'affaires, responsable d'une des plus grandes agences de distribution de viande au Québec. "Il faut alors ajouter à peine 5 cents la livre, pour le coût de la livraison et de la distribution" (rappelons que la presque totalité du boeuf de consommation nous vient de l'Ouest canadien). Enfin, l'épicier doit alors tailler cette viande en coupes, dont moins de 50% feront de bonnes pièces, si l'on exclut le gras, les os, et la viande de mauvaise qualité qui servira à la charcuterie par exemple.

Du producteur à l'épicerie

Si l'on se fie aux chiffres donnés par M. Dufour, il apparaît qu'un boeuf de 1000 livres, vendu à 42 cents la livre à l'abattoir, et compte tenu d'un profit brut de 15% de la part de l'abattoir, serait laissé au prix de 83 cents au distributeur.

Celui-ci revend donc

les carcasses aux épiciers détalants au prix de 88 cents la livre. Pour une carcasse de 580 livres, cela donne alors un prix de \$510 environ. Pour rentrer dans son argent, l'épicier doit alors revendre les 250 livres de bonne viande à une moyenne de \$1.75, et le reste à une moyenne de 25 cents la livre (cela comprend les os pour la soupe, le gras, et la viande de mauvaise qualité).

Généralement, c'est donc sur les pièces "raffinées" que l'épicier prendra son profit. Or, si l'on se fie aux chiffres compilés par Gérard Virthe, Directeur du programme de marketing à l'Université de Sherbrooke, les épiciers indépendants retiennent en moyenne un profit brut de 19,9% sur les viandes. Ces chiffres ont été compilés à partir des rapports de 100 épiciers, triés pour représenter adéquatement l'ensemble des "indépendants" québécois.

Malaise réel

M. Claude Dufour reconnaît qu'il y a présentement un malaise dans l'élevage de bovins. L'année dernière, les producteurs obtenaient facilement 60 cents la livre, alors que le prix moyen est tombé à 48 cents cette année, et jusqu'à 29 cents dans certains cas.

Cette dégringolade serait due principalement à des ventes massives de vaches, par les éleveurs de l'ouest. "De ma carrière, j'ai rarement vu un tel écart dans les prix payés pour les bons boeufs et pour les vaches. Récemment, nous devions payer 85 cents la livre pour une carcasse de boeuf de l'ouest (au niveau de la distribution), alors que l'on trouvait des carcasses de vache pour aussi peu que 42 cents... C'est à peine la moitié."

La viande de vache, quoique propre à la consommation, est de qualité nettement inférieure, et le plus souvent destinée aux produits en conserve ou à la charcuterie.

Les éleveurs auraient ainsi collectivement inondé le marché, créant une dépression. "Mais ce n'est pas dans les bons boeufs en général que la situation est la pire".

Le distributeur reconnaît toutefois que pour éviter de telles fluctuations, les producteurs auraient avantage à se regrouper au niveau des taux de production, et de la distribution.

Les producteurs québécois

M. Dufour ne répond toutefois pas à la question soulevée par les producteurs en colère: pourquoi, lorsque les prix aux producteurs baissent de 50% ou même de 75%, le prix à la consommation ne varie que très peu. Tout ce qu'il constate, c'est que, sur la bonne viande, les profits des épiciers ne sont guère scandaleux, pas plus que ceux des autres intermédiaires.

Peut-être est-ce dû principalement au fait qu'à l'époque de la flambée des prix payés aux producteurs, l'année dernière, les "intermédiaires" avaient dû atténuer cette hausse en réduisant leurs marges de profits. "Au prix où c'est aujourd'hui, je me demande encore des fois comment les épiciers peuvent arriver!"

La crise qui sévit présentement au Québec est du même ordre en fait. Toutefois, elle est aggravée par le fait que le Québec compte très peu de véritables producteurs de boeufs d'élevage (2,000 environ), et que la plupart des

agriculteurs qui vendent leurs boeufs sont en fait des producteurs laitiers... Dans ce cas, il s'agit d'une viande de seconde qualité, destinée à la mise en conserve.

M. Dufour reconnaît alors qu'il n'est pas normal que les producteurs soient contraints de vendre à perte, qu'ils n'obtiennent que 15 cents la livre pour leurs bêtes. Toutefois, il affirme que ces producteurs ont tort de "comparer le prix qu'on leur verse à celui que l'on retrouve dans les épiceries... car leur viande, ce n'est pas celle dont on fait les T-Bone!"

Des affirmations de M. Dufour, une conclusion s'impose. La situation tragique des producteurs de boeuf ne dépendrait pas réellement des intermédiaires, mais du type de boeuf qu'ils élèvent, et d'une situation de dépression

qui n'est guère propre au Québec. Comme solution, il faudrait une volonté réelle du ministre pour organiser ici un élevage de qualité (M. Dufour affirme qu'on aurait les moyens d'y parvenir, si quelqu'un consentait aux investissements considérables requis), et peut-être une meilleure organisation des producteurs, au niveau de leur mise en marché.

CONFIEZ VOS OFFRES D'EMPLOI AU QUOTIDIEN **LE JOUR**. VOUS SEREZ SATISFAITS.

Le fédéral n'interviendra pas dans l'affaire des veaux pendus

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral n'a pas l'intention d'intervenir d'une manière spéciale dans l'affaire du massacre d'animaux de ferme au Québec, laissant retomber la responsabilité sur le dos du gouvernement du Québec.

C'est ce qui se dégage des propos tenus hier aux Communes, par le ministre de l'Agriculture, M. Eugene Whelan, en réponse à des questions du chef créditiste, M. Caouette.

Il a ajouté que déjà le fédéral applique des programmes "susceptibles d'aider" les éleveurs de bovins, de porcs, et les autres catégories d'agriculteurs.

Quant au reste, il appartient au Québec d'exercer sa part de responsabilité.

M. Caouette a demandé si M. Whelan était entré en communication avec son homologue du Québec, M. Normand Toupin, en rapport avec le vif sentiment d'insatisfaction des éleveurs de bovins. Ceux-ci se plaignent de ne pas recevoir de prix justes pour leur bétail.

S'adressant au ministre de la Consommation et des Corporations, M. André Ouellet, M. Caouette lui a demandé s'il instituerait une enquête afin de localiser "ceux qui abusent de la situation et se conduisent en véritables voleurs des consommateurs".

Le leader créditiste a rappelé que les éleveurs de bovins ne retirent maintenant que 15 cents la livre pour leurs veaux comparativement à 60 et 75 cents l'an dernier, alors que les prix au détail du veau n'ont pas baissé.

M. Ouellet a mis en doute les chiffres cités par M. Caouette, mais il l'a assuré qu'une étude est en cours sur toute cette question.

Massacre

Par ailleurs, la Presse canadienne a été informée que le massacre des veaux au Québec se poursuivait de manière plus silencieuse. Ce serait quelques centaines de veaux qui auraient été abattus un peu partout depuis quelque temps, mais sans grande publicité.

Selon M. Paul Couture, président de l'Union des producteurs agricoles, ces abattages s'expliquent par le fait que les cultivateurs ne peuvent plus vendre leurs animaux aux éleveurs, car ces derniers se plaignent que leurs coûts de production sont trop élevés par rapport aux prix de vente.

M. Couture a cité un exemple: il en coûte 60 cents par livre pour élever un veau, pourtant son prix sur le marché de gros oscille entre 15 et 40 cents la livre, selon la catégorie. C'est dire que les cultivateurs, ne pouvant ni vendre ni élever leurs veaux, préfèrent les abattre et s'en débarrasser.

À l'Union des producteurs agricoles, on parle de plus en plus d'action et de lutte à finir avec le gouvernement. Et le secrétaire général Jean-Marc Kirouac dit "qu'on va commencer par régler nos comptes avec le provincial avant de passer au fédéral".

Les oeufs pourris Whelan passe un mauvais moment!

OTTAWA (Le Jour) — Le ministre fédéral de l'Agriculture, M. Eugene Whelan, a passé un mauvais quart d'heure au Comité spécial d'enquête sur la commercialisation des oeufs lorsque son ancien collègue du cabinet, M. Herb Gray, l'a harcelé de questions.

M. Whelan, premier témoin convoqué par le Comité spécial de la Chambre des Communes, après avoir résisté de son mieux au feu roulant des députés de l'opposition conservatrice, n'a pu retenir une manifestation de mécontentement à l'égard des questions embarrassantes de l'ancien ministre de la consommation et des corporations, M. Herb Gray a d'abord demandé au ministre de l'Agriculture comment il pouvait justifier son non-interventionnisme dans les opérations de l'Office Canadien de commercialisation des oeufs (OCCO) alors que la loi le lui permet.

M. Whelan, tout en admettant qu'il pouvait intervenir selon la lettre de la loi, estime qu'il est impossible d'opérer un office confédéral de commercialisation sans l'appui d'une majorité des producteurs et d'une majorité des provinces.

Le ministre de l'Agriculture n'a pas nié non plus la relation entre des prix élevés et la surproduction. M. Gray demandait alors si l'OCCO n'avait pas incité les producteurs à surproduire en garantissant un prix élevé.

Physiquement irrité par l'intervention bien préparée de M. Gray, M. Whelan lui aurait reproché après la séance d'utiliser des renseignements qu'il a obtenus lorsqu'il faisait partie du cabinet. À cela, M. Gray répond qu'il ne s'explique pas l'attitude défensive de son ancien collègue du cabinet puisque son intervention se fondait sur l'étude de documents publics

accessibles à tous les députés.

L'opposition conservatrice, pour sa part, tente de démontrer par ses questions que le ministre Whelan cachait depuis longtemps la situation difficile dans laquelle se trouvait l'OCCO.

Des septembre 1973, il y aurait eu des signes avant-coureurs d'une surproduction incontrôlable. En décembre de la même année, le rapport annuel du Conseil canadien de la commercialisation des produits de ferme, de qui relève l'OCCO, faisait allusion à ce problème. En janvier 1974, la Commission de surveillance des prix des produits alimentaires dénonçait la surproduction. En mai, l'Association Canadienne des consommateurs faisait de même.

Et pourtant le ministre ne s'est décidé à agir qu'à la fin de juillet à l'occasion d'une réunion des ministres de l'Agriculture des provinces et du Canada. Vers le même époque, des inspecteurs du ministère fédéral de l'Agriculture découvraient des millions d'oeufs pourris. À ce jour, l'OCCO a détruit un peu plus de 26 millions d'oeufs.

À toutes ces attaques, le ministre Whelan réplique en affirmant qu'il a été mis au courant d'un problème aigu de surproduction au printemps. Il a dit tout ignorer avant la fin de juillet des conditions déplorables d'entreposage. Ces affirmations ont suscité dans l'opposition de nombreuses questions sur les communications entre le ministre et les agences dont il a la responsabilité.

M. Whelan maintient toujours sa défense au sujet de l'OCCO. Il s'agit d'une expérience nouvelle et il demeure convaincu que dans les circonstances, l'OCCO fait de son mieux. De plus, la destruction de millions d'oeufs ne représente à peine qu'un demi et un pour cent de toute la production canadienne.

Le problème réside essentiellement dans le non-respect des quotas de production par les provinces et des organismes de producteurs. L'OCCO ne s'occupe que des surplus de production à l'intérieur des quotas dont ont convenu les offices provinciaux de commercialisation en collaboration avec les producteurs.



L'QUEBÉCOISE

ah! la bonne nôtre.

Pourquoi fumer des C.D.A.?

Un produit fabriqué exclusivement pour la Société des tabacs Laurentiens Inc.

Avis: Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social considère que le danger pour la santé croît avec l'usage.



"LE DIALOGUE VAUT BEAUCOUP MIEUX!"

Lucien **JARRAUD** 6 a.m. - 10 a.m.
 Marc **TRAHAN** 1 p.m. - 3 p.m.
 André **GAGNON** 7 p.m. - 8³⁰ p.m.

CKVL 850

vie et culture

Prix littéraire des Nouvelles littéraires

Des professeurs de lettres dénoncent l'idéologie douteuse du prix

Il y a quelques semaines, le célèbre magazine français d'informations culturelles, les "Nouvelles littéraires", annonçait la création d'un concours destiné à décerner le "Prix québécois des Nouvelles littéraires". René Minguet, directeur du magazine en aurait personnellement informé les professeurs de nos Cégeps.

Le comité exécutif du département de Français du Collège de Maisonneuve, dans une lettre adressée à Monsieur Minguet, et qu'il vient de rendre public, se refuse de collaborer à une telle "action" et de servir d'intermédiaire auprès des étudiants du Cégep à qui est offert "d'éprouver qualités ou dons d'imagination, de création, d'écriture, de jugement" par "une éducative et ingénieuse compétition" (suivant les propos mêmes du directeur des Nouvelles littéraires).

Explicitant cette lettre de refus envoyée à M. Minguet, et que l'on pourra lire ci-après, le comité exécutif du département de français du Collège de Maisonneuve

note qu'il s'agit là d'un refus de l'idéologie colonialiste culturelle d'un tel concours laquelle idéologie masque des intentions publicitaires vesties en un discours moralisateur presque impudique.

Elle veut dénoncer aussi la collaboration non moins paternaliste des membres québécois du jury: M. Jean Ethier-Blais, président; Mme Gérard Pelletier, journaliste à Châteline; MM. Roland Arpin, directeur général du cégep de Maisonneuve; Jean Basile, écrivain; Ivanhoë Beaulieu, critique littéraire au Soleil; Réginald Martel, responsable des pages littéraires à la Presse; Clément Moisan, professeur de littérature et directeur du comité de rédaction de Livres et Auteurs québécois; Jean Sarrazin, directeur de Forces et animateur du carnet Arts et Lettres à Radio-Canada. Voici le texte intégral de cette lettre à M. René Minguet, directeur des Nouvelles littéraires. Elle est signée par M. Réjean Jacques pour le Comité exécutif, et elle a été adressée aux direc-

teurs des départements de français des Cégeps du Québec.

"Monsieur, Notre Histoire dit qu'en débarquant au pays Jacques Cartier planta une croix et offrit des cadeaux aux Sauvages. (On raconte même que c'étaient de petits miroirs). Puis Jacques fut aimé des Indiens. Alors Jacques, "pour favoriser le rapprochement des cultures et des civilisations" ramena quelques indigènes, "agissant ainsi dans le droit fil de "sa" mission".

Là-bas, les Indigènes moururent. Et longtemps ici, leurs frères, autour de la croix de Jacques, dansèrent et chantèrent la mort de leurs braves. (L'Histoire ne dit pas, par pudicité, cher Monsieur, si des larmes ternirent les miroirs). Mais les missionnaires vinrent les consoler. Ils leur racontèrent, peut-être, qu'ils allaient passer à l'histoire "dans les pages d'un journal où des signatures prestigieuses ont toujours figuré". Alors les larmes durèrent ce

que durent les roses, l'espace d'un matin. Et depuis, les Blancs leur ont fabriqué de grands miroirs qui agrandissent même l'image quand les braves viennent se regarder.

Aujourd'hui, dans le grand Nord, les ambassadeurs de Jacques, peut-on dire, plantent des croix d'acier. Mais il reste si peu de braves qu'ils n'ont plus le temps de se mirer.

L'Histoire se répète mais l'ancienne raconte aussi que les missionnaires furent scalpes.

Monsieur, si une no-taire revue québécoise lançait un concours pour promouvoir sa publicité, sachez que le "capital moral" de votre discours, doublé d'une indéniable "valeur éducatrice" au service exclusif de la culture", ne retiendrait pas l'attention de notre jury.

En espérant que ce refus soit celui des professeurs des autres collèges québécois, je vous prie d'apprécier, Monsieur le Directeur, l'expression de notre humour distingué."



Les membres d'Octobre, de gauche à droite: Pierre Flynn, Mario Légiaré, Jean Dorais et Pierre Hébert.

Demain soir à l'Outremont

Les nouvelles terres d'Octobre

À 7h30 demain soir, la scène du cinéma Outremont s'ouvre une nouvelle fois à la musique pour le spectacle du groupe Octobre. Mais le spectacle ne sera pas ordinaire: le groupe lance en effet son deuxième microsillon qui a pour titre "Les nouvelles terres" (Zodiaque/Trans-World) qui devrait être chez les disquaires la semaine prochaine.

Jeudi soir donc, le groupe interprétera toutes les pièces de son nouveau disque en plus de faire deux ou trois chansons déjà connues, tirées de leur premier long jeu, et deux trois toutes nouvelles chansons qui figureront sur le troisième.

Octobre se compose de Pierre Flynn (claviers: piano, piano électrique, orgue et éminent), Mario Légiaré

(basse), Jean Dorais (voix et guitare électrique) et Pierre Hébert (batterie). Pour son spectacle de jeudi, Octobre s'est adjoint en plus les services d'un choeur de trois voix féminines et de deux violoncellistes. Décidément, la "Place des arts des pauvres" continue de réserver les plus grandes joies aux amateurs!

Horaires Télévision

- | | | | |
|------------------------|----------------------------|------------------------------------|-------------------------|
| 2 CBFT (R-C), Montréal | 6 CJPM (TVA), Chicoutimi | 9C Câble TV, Montréal | 12 CFCF (CTV), Montréal |
| 4 CFCM (TVA), Québec | 7 CHLT (TVA) Sherbrooke | 9NC National Cablevision, Montréal | (12) CKRS, Jonquière |
| (4) CBOT (CBC), Ottawa | 8 CJSS (CTV), Cornwall | 10 CFTM (TVA), Montréal | 13 CKTM, Trois-Rivières |
| 5 CKMI, Québec | 9 CBOFT (R-C) Hull | 11 CBVT (R-C), Québec | (13) CJOH (CTV), Ottawa |
| 6 CBMT (CBC), Montréal | (9) CKSH (R-C), Sherbrooke | (11) TCQ (câble), Québec | (30) CFVO, Hull |

matinée

- 9.00
4 Au bout du fil
(3) The Friendly Giant (enfant)
(6) Les bouts d'chou (enfant)
8 Québec School Telecasts
8.12 (13) Kareem's Yoga
- 9.15
2.9 (9) 11 (12) 13 Les Oraliens (éducation)
(4) Ontario School Telecasts
7 Filmmatin: "Le péché d'une mère". It. 1951. Mélodrame de G. Brignone avec Carla del Poggio, Frank Latimore et Gabriele Ferzetti.
10.36-24-36 (culture physique)

- (6) Rond-Point
7 (10) 30 Les tannants (variétés)
12 Matinée with George Balcan: Money from Home. E.U. 1953. Comédie de G. Marshall avec Dean Martin, Jerry Lewis et Pat Crowley
- 13.00
4 La fête (variétés)
(4) Four for the Road
5 Robin Hood (aventure)
6 Dr. Kiddare (drame)
8 (13) Definition (jeu)
- 13.30
2.9 (9) 11 (12) 13 Le téléjournal
(4) Coronation Street (téléroman)
5 Peter Gun (policier)
(6) (30) Pour vous mesdames
7 Le Justicier (western)
8 (13) The Bold Ones (drame)
10 Au jour le jour (affaires publiques)

- 17.30
(4) 5 6 The Patridge Family (comédie)
9C Black Is
9NC Securisme au foyer
12 It's Your Move (jeu)
- 17.55
4 Votre foyer madame (conseils)
- soirée
- 18.00
2 Le comportement animal (documentaire)
- 4 7 10 Parle parle, jase jase...
(4) Generation
5 City At Six (information)
(6) Studio Six (interview)
(8) 13 Newsline
9 Tout à l'heure
9C Prime Time: Senior Citizens
9NC On s'amuse à dessiner
11 Sport Daterite
12 Pulse (information)

- 21.00
9C 9NC Radio-Québec — La vie qu'on mène.
- 22.00
4 Monsieur Country, Claude Patry (variétés)
- (4) 5 6 Rubinstein
(6) 7 10 Si Québec m'était conté (jeu)
9C Douglas Leopold Journal
9NC Haiti chérie
(30) Gens de parole
- 22.30
2.9 (9) 11 (12) Le téléjournal
(4) 6 7 10 (30) Nouvelles TVA
(4) 5 6 First Person Singular
9 (13) Task Force
9NC A l'écoute des astres
12 As it is (affaires publiques)

- 9.30
2.9 (9) 11 (12) 13 Les 100 tours de Ceu-tour (éducation)
5 Québec School Telecasts
(6) Ciné-matin: "Le bal des espions". Fr. 1960. Film d'espionnage de M. Clément avec Françoise Arnoul, Michel Piccoli et Claude Clerval.
8 (13) Pay Cards (jeu)
10 Pour vous mesdames
12 The Community (information)
- 9.45
2.9 (9) 11 (12) 13 En mouvement
- 10.00
2.9 (9) 11 (12) 13 You-Hou (enfant)
8 (13) It's Your Move (jeu)
12 Pay Cards (jeu)

- 13.35
2.9 (9) 11 (12) 13 Femme d'aujourd'hui
- 14.00
4 Cinéma: "Lettre à l'aube". It. 1948. Mélodrame de G. Bianchi avec Fosco Giachetti, Lea Padovani et Jacques Sernas.
(4) 6 Love American Style (comédie)
5 A communiquer
- 14.30
2.9 (9) 11 (12) Cinéma: "Lola". Fr. 1960. Comédie dramatique de J. Demy avec Anouk Aimée, Marc Michel et Elina Labourdette.
(4) 5 6 The Edge of Night (téléroman)
7 Ciné-mercredi: "Princesse du Nil". It. 1960. Aventures de W. Tourjansky avec John Drew Barrymore, Linda Cristal et Armando Francini.
8 (13) Somerset (téléroman)
10 Ciné-mercredi: "Toi, le venin". Fr. 1958. Drame réalisé et interprété par Robert Hossain avec Marina Vlady et Odile Versois.
(12) Cinéma chez vous: "Fureur sur le Bosphore"
13 Conseil Express

- 18.30
2 11 Actualités 24
(4) This day (information)
5 Around the City with Bob (information)
(6) Parle parle, jase jase...
9C L'eglise au présent
9NC Un plus un égale trois
(11) La philatélie
(12) Information première
- 18.40
(12) Actualités nationales
- 19.00
4 Aujourd'hui le 30 octobre (information)
5 6 Bon appétit (cuisine)
7 Le théâtre des étoiles (variétés)
8 (13) Country Way (musique western)
9 Le téléjournal
(9) Le 9 vous informe
9C 9NC Radio-Québec — Sans point ni couture.

- 10 Le 10 vous informe
12 That's my mama (comédie)
(12) Les célébrités de la lutte
13 Le 13 vous informe
(30) Le quotidien (information)
- 19.15
9C 9NC Radio-Québec — Au coeur des mots.
- 19.30
2.9 11 Consommateurs avertis (information)
(4) 6 7 10 (30) Le ranch à Willie (musique western)
(4) 5 6 Keith Hampshire's Music Machine (variétés)
(8) 13 Banjo Parlor (variétés)
(9) 13 Jinny (comédie)
9C 9NC — Radio-Québec Tout est possible.
12 McGowan & Co.

- 10.15
2.9 (9) 11 (12) 13 Les contes de la rive (enfant)
- 10.30
2 (9) 11 (12) Personnalité féminine
4 Pour vous mesdames
(4) 5 6 M. Dressup (enfant)
8 (13) The Dick Van Dyke Show (comédie)
9 Cours scolaires de l'Ontario
12 McGowan & Co.
13 Rue Principale
(30) Dessins animés

- 15.00
(4) 5 6 Juliette & Friends
8 (13) Another World (téléroman)
(6) Personnalités (jeu)
13 Personnalité féminine
(30) Les joyeux naufrages (comédie)
- 15.30
4 Patofville (enfant)
(4) 5 6 Take 30 (actualité)
(6) Adèle (comédie)
8 (13) What's The Good Word? (jeu)
13 D'Iberville (aventure)
(30) Le cirque (enfant)

- 20.00
2.9 (9) 11 (12) 13 Hockey: Ligue nationale. Du Forum de Montréal, les Black Hawks de Chicago vs les Canadiens.
- 4 Les grandes productions: "Au paradis à coups de revolver". E.U. 1969. Western de L.H. Katzin avec Glenn Ford, Carolyn Jones et Barbara Hershey.
- (4) 5 6 The Nature of Things
(6) Les grandes productions: "Les touchables". G.B. 1968. Comédie de R. Freeman avec Judy Huxtable, Esther Anderson et Marilyn Richardson.

- 20.15
9C 9NC Radio-Québec — La coupe Grey 1965.
- 20.30
2.9 (9) 11 (12) 13 Hockey: Ligue nationale. Du Forum de Montréal, les Black Hawks de Chicago vs les Canadiens.
- 20.45
6 Cine-Six: "Marie Antoinette". E.U. 1939. Drame historique de W.S. Van Dyke avec Norma Shearer, Tyrone Power et Robert Morley.

- 11.00
2.9 (9) 11 (12) 13 Les recettes de Juliette
(4) 5 6 Sesame Street (éducation)
(6) Jinny (comédie)
7 10 (30) Personnalités (jeu)
12 Definition (jeu)
- 11.10
8 (13) The A.M. Show
- 11.30
2 11 Tang (aventure)
4 Leçons de beauté (conseils)
(6) Dessins animés
7 10 La famille Stone (comédie)
9 Les recettes de Juliette
(9) 13 Rue Principale
10 Pep 74 (éducation)
12 The Art of Cooking (cuisine)
(12) Le module du midi
(30) Le saint (suspense)

- 16.00
2.9 (9) 11 (12) 13 Bobino (enfant)
4 Au sous-sol d'André (enfant)
(4) 5 6 Family Court (drame)
(6) 7 10 (30) Patofville (enfant)
8 (13) He knows she knows (jeu)
9C Sesame Street (éducation)
- 16.30
2.9 (9) 11 (12) 13 Picoline (enfant)
(4) 5 6 Dr. Zank and the Zunkins (enfant)
(6) La soeur volante (comédie)
7 Cineapero: "Pas de laurier pour les tueurs". E.U. 1963. Drame policier de M. Robson avec Paul Newman, Edward G. Robinson et Eike Sommer.

- 20.00
2.9 (9) 11 (12) 13 Hockey: Ligue nationale. Du Forum de Montréal, les Black Hawks de Chicago vs les Canadiens.
- 4 Les grandes productions: "Le secret du rapport Quillier". G.B. 1966. Drame d'espionnage de M. Anderson avec George Segal, Max Von Sydow et Santa Berger.
- 7 Les grandes productions: "Le récit du rapport Quillier". G.B. 1966. Drame d'espionnage de M. Anderson avec George Segal, Max Von Sydow et Santa Berger.

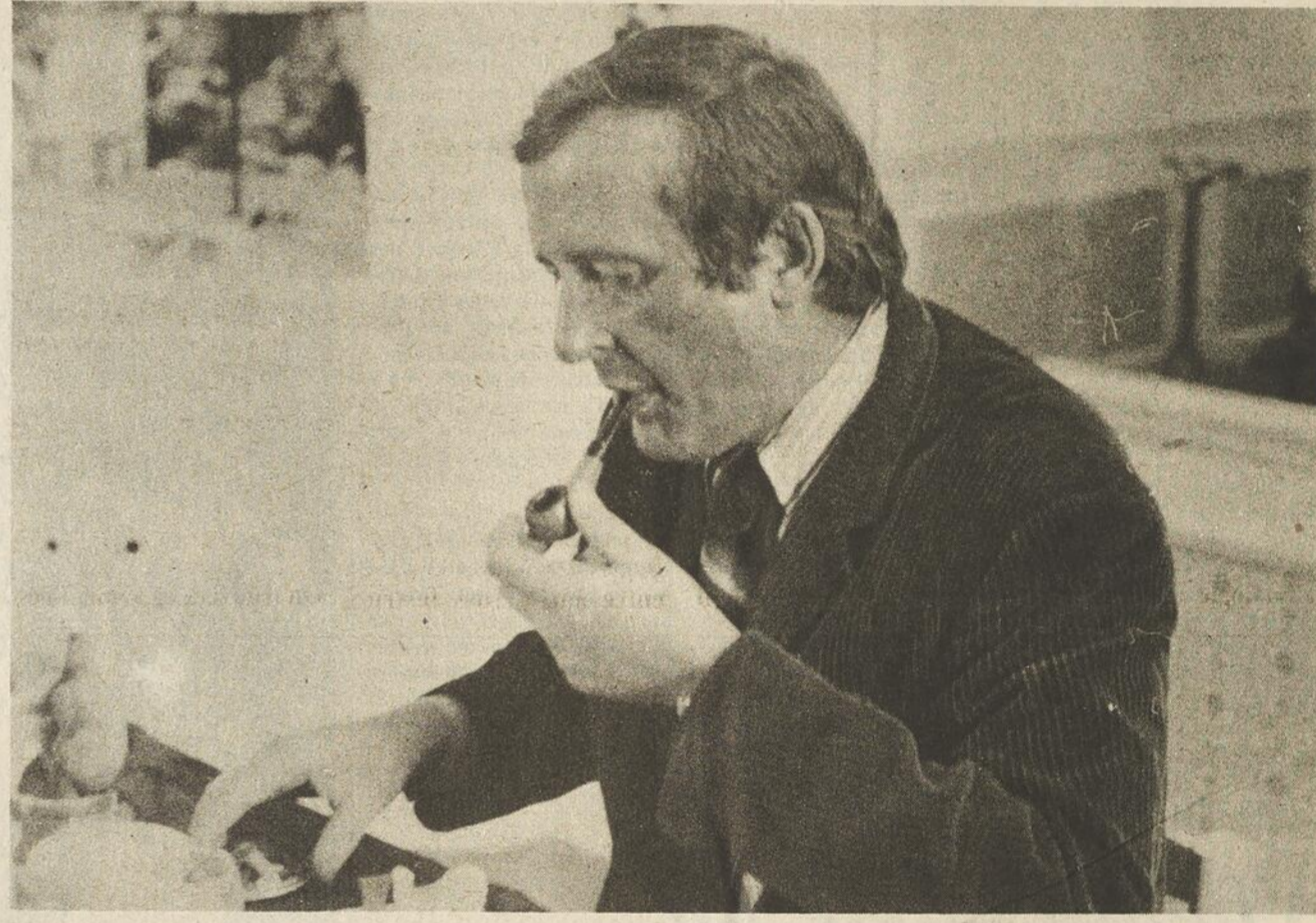
- 20.15
9C 9NC Radio-Québec — La coupe Grey 1965.
- 20.30
2.9 (9) 11 (12) 13 Hockey: Ligue nationale. Du Forum de Montréal, les Black Hawks de Chicago vs les Canadiens.
- 20.45
6 Cine-Six: "Marie Antoinette". E.U. 1939. Drame historique de W.S. Van Dyke avec Norma Shearer, Tyrone Power et Robert Morley.

- 11.45
4 Dessins animés
(6) A votre service
- 11.50
4 Les informations
- après-midi
- 12.00
2.9 11 D'Iberville (aventure)
4 De tout de tous
(4) 5 6 Luncheon Date (enfant)
7 Informa 7
8 (13) Flintstones & Friends (dessins animés)
10 Les p'tits bonshommes (dessins animés)
12 The Flintstones (dessins animés)

- 17.00
2.9 11 Le monde merveilleux de Walt Disney
4 Le Justicier (western)
(4) 5 6 On Location
(6) Les tannants (variétés)
(8) 13 Mannix (policier)
(9) 13 Cinéma de 5 heures: Les prairies de l'honneur. E.U. 1965. Drame d'A.V. McLaglen avec James Stewart, Glenn Corbett et Rosemary Forsyth.
9NC Couple Service
10 Le fugitif (drame)
12 Truth or Consequences (jeu)
(12) Cinéma pour rire: "Deux rigauds contre Frankenstein". E.U. 1948. Comédie de C.T. Barton avec Bud Abbott, Lou Costello et Bela Lugosi.

- 20.00
(4) 5 6 Muscamera
9C 9NC Radio-Québec — Conteurs

- 20.15
9C 9NC Radio-Québec — La coupe Grey 1965.
- 20.30
2.9 (9) 11 (12) 13 Hockey: Ligue nationale. Du Forum de Montréal, les Black Hawks de Chicago vs les Canadiens.
- 20.45
6 Cine-Six: "Marie Antoinette". E.U. 1939. Drame historique de W.S. Van Dyke avec Norma Shearer, Tyrone Power et Robert Morley.



Les débuts de Laurier Lapierre à l'écran avec "Valse à trois..."

Laurier Lapierre, professeur agrégé au département d'histoire de l'Université McGill, commentateur radiophonique, directeur d'une collection aux éditions

McClelland and Stewart, directeur de la planification et de la programmation de Bushnell Communications, et secrétaire général à Immedia Inc. (pour ne citer que l'essen-

tiel), fait ses débuts à l'écran. Le film: "Valse à trois..." de Fernand Rivard que l'on pourra voir à compter de vendredi. Il y tient le rôle d'André. Son rôle et ses débuts au cinéma sont vraiment nés d'une boutade. Il dit un jour à Fernand Rivard qui parle du film qu'il tournera éventuel-

lement: "Vous autres, gens du cinéma, vous êtes vraiment dépourvus d'imagination. Vous en revenez toujours aux vieux comédiens, incapables que vous êtes de découvrir de nouveaux visages, comme le mien, par exemple." Et Fernand Rivard l'a pris au mot...

7h00. Petit show JEAN-PIERRE COALLIER "Part One"



10h00. DANIELLE QUIMET
13h00. NORMAND FRÉCHETTE
16h00. JEAN-PIERRE COALLIER "Part Two"
18h00. GUY GODIN
20h00. RAYMOND ARCHAMBAULT

105.7
CFGL le FM qui parle et qui chante

Laine Paul Grenier enrg.
cours de tricot et de macramé

spécialité
laine du Québec
laines canadiennes
et importées
fil Phosphore
carnet de tricot

5600 Est. Boul. Henri-Bourassa
Montréal H1G 2T3
Tél.: 325-4466

2301 Est. rue Fleury
Montréal H2B 1K8
Tél.: 388-9154

OUTAOUAIS
Hull,
Gatineau,
Pointe-Gatineau,
Touraine,
Limbour,
Thurso

LE JOUR
a besoin de camelots!
composez 771-7894

中華人民共和國出土文物展覽

L'exposition chinoise de Toronto Les "fruits" archéologiques de la révolution culturelle

par Jules Nadeau (collaboration spéciale)

Il reste encore quelques jours pour voir, à Toronto, la plus fabuleuse exposition du siècle. C'est en effet le 16 novembre que le Musée Royal de l'Ontario accueillera les derniers des 250,000 visiteurs prévus de l'Exposition chinoise.

Autant que possible, n'entrez pas au musée sans un minimum de préparation. Si les stocks du musée ne sont pas épuisés, vous pourrez vous procurer, pour \$4.50, le catalogue abondamment illustré de 159 pages (édition de Londres avec addenda pour Toronto). Le commentateur du catalogue est le sinologue anglais William Watson qu'on a pu voir en septembre lors de deux émissions consacrées à la Chine au canal 6. Sinon, du même auteur, il y a des ouvrages de vulgarisation bien connus que l'on trouve dans les librairies. Enfin, il y a un album publié par Pékin sur les récentes fouilles archéologiques.

Dernières observations: prévoyez plusieurs minutes d'attente dans le froid avant d'acheter les billets et n'apportez pas votre appareil photographique.

L'immortalité exaucée

L'exposition est colossale par le nombre de pièces exposées — pas moins de 385 — et par son envergure à la fois culturelle et politique. Pourtant, ce profil d'histoire chinoise n'est qu'une mince partie de tout ce que les chercheurs ont mis à jour depuis 1949 et surtout depuis le début

de la Révolution culturelle. L'âme de cette manifestation inédite est une cuivresse de jade. Très impressionnante. C'est la momie d'immortalité de la princesse Tou Wan, sortie d'un sommeil de 2,000 ans. En quelque sorte, l'équivalent du Toutankhamon égyptien mais le jade olivâtre dégage plus de respect et de grandeur que l'or scintillant.

La princesse Tou Wan était la femme de Liu Sheng et le couple princier de la dynastie Han (ouest) fut enseveli dans un tombeau de dimensions gigantesques. Celui de Liu Sheng mesurait 52 mètres de long et 37 mètres de large. Dans des salles secondaires furent retrouvés des chariots entiers et douze squelettes de chevaux. Au total, 2,800 objets funéraires enrichissaient ce tombeau datant du 2ème siècle av. J.-C.

Le costume de Tou Wan est fait de 2,160 plaquettes taillées à l'aide de scies. Les plaquettes sont retenues en partie par un fil d'or. Il faudrait une bonne dizaine d'années de travail à un tailleur de jade pour refaire une telle oeuvre d'art.

Politique et culture

La Révolution cultu-

relle a été une période très fructueuse pour les fouilles archéologiques. En septembre 1972, à Hong Kong où paraissent habituellement les premières mondiales de la Chine, sept cinémas mettaient à l'affiche deux films-chocs sur le sujet. Les observateurs remarquèrent les commentaires politiques avant d'analyser le contenu archéologique. L'élément spectaculaire était la découverte d'un caveau à Changsha (Hounan) qui contenait, entre autres choses, le cadavre d'une quinquagénaire morte il y a plus de 2,100 ans et dont la peau avait gardé une certaine élasticité.

À l'étranger, les Japonais furent les premiers à saisir l'impact scientifique de ces découvertes. Des révélations qui allaient beaucoup plus loin que le résultat d'une centaine d'années de pillage par les marchands et les explorateurs occidentaux.

Les commentaires politico-culturels fustigeant la fatuité des seigneurs qui commandaient les oeuvres d'art aux travailleurs-artistes exploités qui les fabriquaient étaient difficilement attaquables.

Une rétrospective complète

Il serait un peu faux de chercher des pièces vedettes. La publicité a fait grand état du cheval de bronze de la province du Gansu. Il y a aussi ce défilé de chariots et de chevaux qui semble prêt à se met-

tre en mouvement Et, enfin, il y a les outils utilisés par l'homme de Pékin.

L'ensemble visait plutôt un but didactique et cet objectif a été très bien atteint par l'équilibre des dynasties. Les organisateurs ont voulu offrir aux amateurs présents et à venir d'art chinois un spécimen des réussites de chaque dynastie sans oublier le paléolithique et le néolithique qui remontent à la période entre 600,000 et 1,600 ans av. J.-C. Disons que c'est un peu l'équivalent d'un musée qui réunirait un éventail de la continuité de la civilisation occidentale: préhistoire, Proche-Orient, Grèce, Rome et Europe. Dans le cas de la Chine, toute une civilisation mais à l'intérieur d'un seul pays.

Terre cuite, bronze et jade

Les explications murales en trois langues — chinois, anglais et français — sont faciles à suivre mais presque trop abondantes pour qu'elles soient toutes lues.

Dans le cadre d'un article aussi court, contentons-nous de mentionner quelques objets-types. D'abord, les vases de terre cuite qui s'apparentent à ceux d'autres civilisations. Les bronzes sont très nombreux et apparaissent sous des formes souvent inattendues. Quelques "bi", des disques de jade. Des figurines Tang dont la grâce et la délicatesse sont exquises. Des porce-

laines de la dynastie Sung. Seuls, seront déçus ceux qui auraient espéré trou-

ver des peintures montées sur rouleaux ou davantage de porcelaines des dernières dy-

nasties qui nous sont plus familières en Occident.



Figurine Tang, datant de 706 a.d.

Au Musée du Québec, l'artisan d'autrefois

Du 31 octobre 1974 au 13 janvier 1975, le Musée du Québec (Parcs des champs de Bataille, à Québec) présente une grande exposition consacrée à l'ethnologie québécoise et

comportant quelques centaines de pièces choisies dans les collections du Musée. Plusieurs de ces pièces seront exposées pour la première fois et certaines d'entre elles constituent

des spécimens très rares. Le visiteur pourra voir des objets utilisés dans nombre de métiers aujourd'hui disparus ou dont les techniques ont été modifiées, entre autres, des instru-

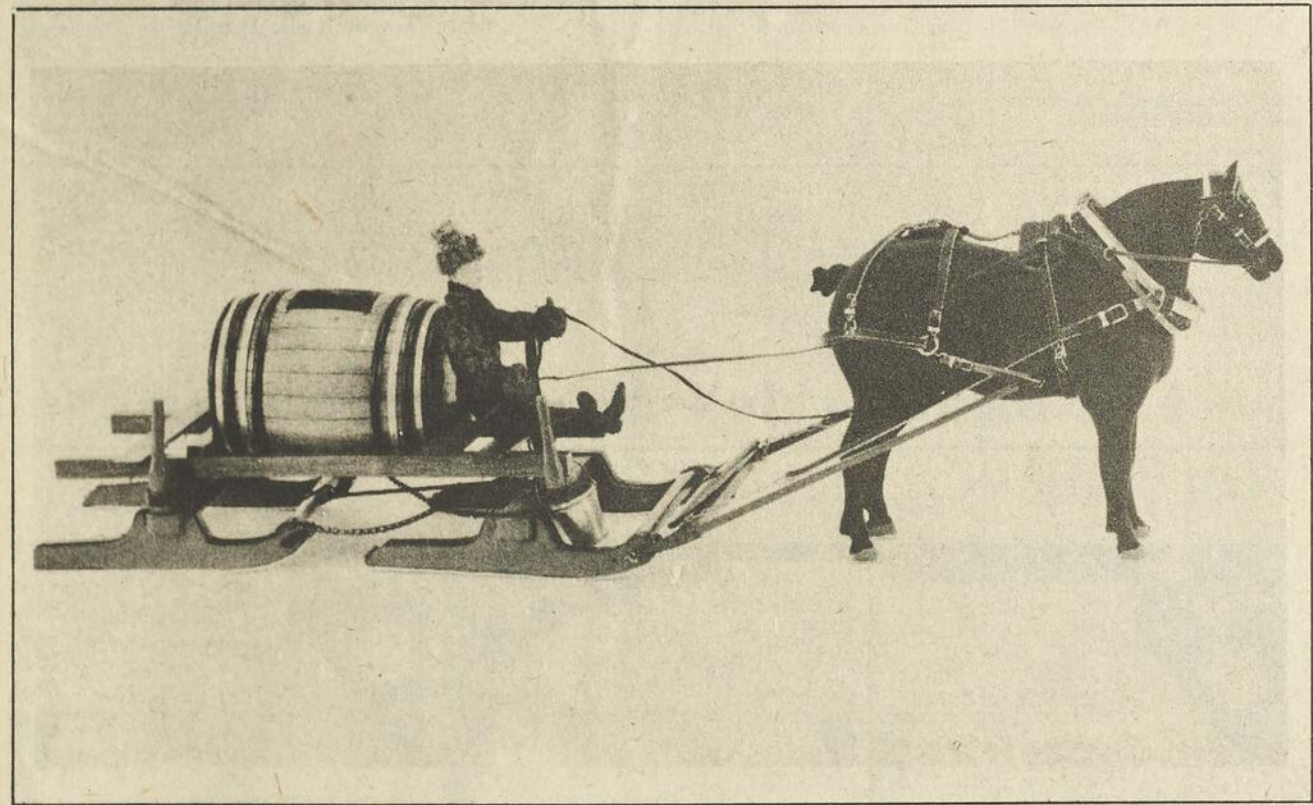
ments anciens servant aux travaux de la forêt et des appareils mécaniques employés par le forgeron, le cordonnier et le menuisier.

On trouvera également des instruments aratoires de jadis, des moules pour les produits de l'ébène et un grand nombre d'appareils destinés à la fabrication domestique des étoffes: ourdissoirs, rouets, métiers à tisser, etc. Diverses formes de luminaire seront aussi représentées: chandeliers du XVIIIe siècle, fanoux paysans, lampes ornementales du XIXe.

Mentionnons de plus un poêle des Forges St-Maurice, des céramiques de "Portneuf" et de Cap Rouge, des étais, des bois sculptés et des outils variés.

Durant l'exposition, des artisans donneront des démonstrations portant sur les techniques de la fabrication des étof-

fes, depuis le filage de la laine jusqu'au tissage. Un catalogue intitulé "La fabrication artisanale des tissus: appareils et techniques" permettra au public de se renseigner davantage sur le sujet.



"Le transport de l'eau d'érable". Maquette de Xavier Gauthier, de Jonquières. Artisan contemporain.

où irons-nous?

Cinéma

ARLEQUIN: 1004 Ste-Catherine E., 288-2934. "Manchot de Hong-Kong" et "Furie du Karaté".
ATWATER I: Niveau Metro Alexis Nihon, 895-4246. "Airport 75": 7:15, 9:20.
AVENUE: 1224 Green Av., Westmount, 937-1247. "The Sting": 7:20, 9:30.
BERRI: 1280 St-Denis: 878-2424. "Emmanuelle": 12:00, 1:45, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30, 11:30.
BEAVER: 5117 Avenue du Parc, 844-1932. "Clamdiggers' daughter": 1:15, 4:05, 6:55, 9:45, et "Sensuous Suzanne": 12:00, 2:50, 5:40, 8:30.
CANADIEN: 1204 Ste-Catherine E., 523-5180. "Marie en quête de sensations" et "Frères karaté à Bangkok".
CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E., 321-1685. "L'amaque": 1:30, 5:30, 9:35. "Sentimentalement vôtre": 12:00, 3:50, 7:55.
CHATEAU I: 6958 St-Denis, 271-4400. "Y a pas de mal à se faire du bien": 1:15, 3:15, 5:15, 7:15, 9:15.
CHATEAU II: 6958 St-Denis, 271-4400. "La pomme la queue à les pépins": 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30.
CINÉMA CHEVALIER: 1590 rue St-Denis. "Le Trio Infernal": 12:25, 2:45, 5:05, 7:25, 9:45.
CINÉMA 2001: 855 Decarie, 277-2001. "Le source": 7:30. "The Virgin Spring": 9:30.
CINÉMA 7e ART: 3180 Bélanger est, 722-0302. "Les diables": 7:30. "Delirance": 9:45.
CINÉMA DE PARIS: 896 Ste-Catherine O., 861-2996. "Les Beaux Dimanches": 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30.
CINÉMA LE PIERROT: 1590 St-Denis, 845-3222. "La maison des dames": 1:20, 3:25, 5:30, 7:35, 9:40.
CINÉMA V: 5550 Sherbrooke O., 489-5559. "SALON ROUGE": "Les Beaux Dimanches": 7:30, 9:30. "SALON BLEU": "Lacombe Lucien": 7:10, 9:40.
CLAREMONT: 5038 Sherbrooke E., "Gambler": 1:00, 3:00, 5:00, 7:00, 9:00.
CRÉMAZIE: 8610 St-Denis, 388-4210. "Malcia": 7:30, 9:30.
DAUPHIN (McLaren): 2396 E. Beaubien, 721-6060. "Le magnifique": 7:20,

9:20.
DAUPHIN (Renoir): 2396 E. Beaubien, 721-6060. "Toute une vie": 7:00, 9:30.
ELYSEE: 35 Milton, 842-6053. SALLE RESNAIS: "La montagne sacrée": 7:15, 9:30. SALLE EINSTEIN: "Montreal Main": 7:15, 9:30.
ELECTRA: 114 est, rue Ste-Catherine, 522-9177. "Le peuceau se déchaine" et "Allons, enleve ta robe".
EVE: 1229 St-Laurent, 861-3151. "Ma stress tango" — "Housewife report No. 3".
FESTIVAL: 1296 Ste-Catherine E., 525-8600. "Lacombe Lucien": 7:10, 9:40.
FLEUR DE LYS: 858 Ste-Catherine E., 288-3303. "Les Beaux Dimanches": 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30.
FLICK TWIN (THE) 1433 Crescent, 845-1269. Salle mini: "Flash Bulb": 1:30, 2:35, 5:45, 7:20, 8:55, 10:25.
GRANADA: 4353 Ste-Catherine E., 255-2428. "Jeunes filles impudiques" et "Les chiennes".
GREENFIELD 2: 519 Boul. Taschereau, 671-6229. "Les deux pieds dans la même botte": 7:00, 9:30.
GREENFIELD 1: 519 Boul. Taschereau, 671-6229. "Y a pas de mal à se faire du bien": 7:15, 9:15.
JEAN-TALON: 4225 Jean-Talon E., 725-7000. "Les Beaux Dimanches": 7:30, 9:30.
KENT: 8100 Sherbrooke O., 489-9707. "Cabaret": 12:45, 2:50, 5:00, 7:10, 9:15.
LA SCALA: 6430 Papineau, 721-5107. "Le parain": 8:00. "Love Story": 6:20.
LAVAL I: 1600 Le Corbusier, 688-8200. "Y a pas de mal à se faire du bien": 7:15, 9:15.
LAVAL II: 1600 Le Corbusier, 688-8200. "Les Ordres": 7:00, 9:30.
LOEWS: 954 Ste-Catherine O., 866-5851. "Longest yard": 7:00, 9:00.
MAISONNEUVE: 3001 Sherbrooke E., 525-274. "Les Beaux Dimanches": 7:30, 9:30.
MERCURI: 4260 Ste-Catherine 255-6224. "L'excorsite": 12:30, 2:45, 5:00, 7:15, 9:30.
MIDI-MINUIT: 4462 rue St-Denis. "Alions enlever la robe" et "Le peuceau se déchaine".
MONKLAND: 5505 av. Monkland, 484-

3570. "American Graffiti": 2:30, 6:10, 9:45. "Jesus-Christ Super-Star": 12:40, 4:15, 8:00.
OUTREMONT: 1248 Bernard O., 277-4245. "Jetons les livres et sortons dans la rue": 7:00.
PALACE: 698 Ste-Catherine O., 866-6991. "Returns of the Dragon": 7:25, 9:35.
PARC (Verdun): 720 av. de l'Eglise, 768-2509. "Kung Fu n'y va pas de main morte", "Fureur de vaincre" et "Le despote cruel".
PIGALLE: 318 Ste-Catherine O., 861-2807. "Jeunes filles impudiques" et "Les chiennes".
PLACE DU CANADA: Entrée Via Hôtel Château Champlain, 861-4595. "Odessa file": 7:15, 9:20.
PLACE VILLE-MARIE: 577 Dorchester O., 866-2644. "Child under a leaf": 1:30, 3:10, 4:50, 6:30, 8:10, 9:50.
LAZA: 6505 St-Hubert 274-6155. "Marius en quête de sensations" et "Frères karaté à Bangkok".
SEVILLE 2155 Ste-Catherine O., 932-1139. "Doctor Zhivago": 12:45, 4:30, 8:15.
SNOWDON: 5225 boul. Decarie 482-1322. "Gone with the wind": 2:40, 6:20, 10:00. "Mama Dolores": 1:00, 4:35, 8:15.
VAN HORNE: 6150 Côte des Neiges 721-8243. "Tamawind seed": 4:30, 4:05, 6:35, 9:05.
VENDOME: Place Victoria 878-1451. "Hottest show in town": 1:00, 2:45, 4:35, 6:20, 8:10, 10:00.
7:45, 9:35.
VERDUN: 3841 rue Wellington, 768-2092. "Les deux pieds dans la même botte": 8:00.
VERSAILLES (SALON BLEU): 7265 Sherbrooke E., "Y a pas de mal à se faire du bien": 7:15, 9:15. (SALON ROUGE): "Les Ordres": 7:00, 9:00.
VILLERAY: 8042 St-Denis, 388-5577. "L'excorsite": 12:30, 2:45, 5:00, 7:15, 9:30.
ESTMOUNT SQUARE: "That's entertainment": 2:00, 4:20, 6:45, 9:10.

YORK: "Jugernaut": 1:00, 3:05, 5:10, 7:10, 9:15.
CINEMATHEQUE QUEBECOISE: 1700 rue St-Denis, 844-8734. "Zagreb 74 (III)": 7:30. "Zagreb 74 (IV)": 9:30.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: "The magnetic monster": 8:30.
Théâtres
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: 1200 rue Bleury: "A toi pour toujours, ta Marie-Lou" jusqu'au 11 décembre, relâche le dimanche.
THÉÂTRE DU NOUVEAU-MONDE: 84 ouest, Ste-Catherine: "L'ouvre-boîte, avec Yvon Deschamps et Jean-Louis Roux".
THÉÂTRE DE QUATRE SOUS: 100 est avenue des Pins, 845-7277. "Le Sauveteur de Beaucanton", de Claude Roussin, tous les soirs à 20:30, jusqu'au 16 novembre.
THÉÂTRE DU RIDEAU VERT: 4664 St-Denis: "Le deuil Sied à l'électre" d'Eugène O'Neill, à 20:00 jusqu'au 2 novembre.
PALAIS MONTCALM (Québec) "L'ouvre-boîte" de Victor Launois, avec Yvon Deschamps et Jean-Louis Roux, à 20:30, jusqu'au 24 octobre.
PLACE DES ARTS (Théâtre Port-Royal): "Un tramway nommé Désir" de Tennessee Williams, à 20:30.
Variétés
L'ATRE: 4461 St-Denis: Relâche.
CAFE CAMPUS, 3315 de la Reine-Marie: Relâche.
CAFE CAMPUS: 3315 de la Reine-Marie: Jacques Michel: 9:30.
CASANOUS: (association espagnole) 485, Sherbrooke ouest, 844-3691. Relâche.
LE GRAND THÉÂTRE de Québec (salle Louis Fréchette) Fatistiff de Verdi, 26 et 28 octobre à 20:00.
LE PATRIOTE en haut: "Dis-moi qui fait dans le méo": de Jacqueline Barrette, 28, 29, 30, 31 octobre; Serge Lama, 20:30.
BERRI: 1280 St-Denis, 878-2424.
LAISSER-PASSER ET CARTES D'ÂGE D'OR NON VALABLES!

4e SEMAINE
Les Films Mutuels présentent
LES ORDRES
un film de Michel Brault
Jean Lapointe, Hélène Loisel, Guy Provost, Claude Gauthier, Louise Forestier
produit par les Productions Prisma
Laissez-Passer non Valables
PIGALLE 318 STE CATHERINE O. 861-2807
RIVOLI ST-DENIS & BELANGER, 277-3125
Le CHARLOT Longueuil, 674-6935
LAVAL Centre d'achats LAVAL 688 8709
VERSAILLES 7265 Sherbrooke E. 353 7880
RIVOLI 1 & PIGALLE, 1:10, 3:10, 5:10, 7:10, 9:10. VERSAILLES (Rouge), LAVAL 2, CHARLOT, sur semaine 7:00 & 9:00, samedi & dimanche 1:00, 3:00, 5:00, 7:00, 9:00. Au VERSAILLES seulement, samedi dernier spectacle 11:00.

LES FILMS MUTUELS
En Association Avec
Les Films Claude Michaud
présentent
Emmanuelle
Le chef-d'œuvre de la littérature érotique devient enfin un film
SYLVIA KRISTEL
ALAIN CUNY
MARKA GREEN
Un film de JUST JAECKIN
COULEUR
À CAUSE DE L'IMMENSE INTÉRÊT QUE SOULÈVE LE FILM "EMMANUELLE" DES REPRESENTATIONS SPÉCIALES SONT AJOUTÉES POUR ACCOMMODER LE PLUS GRAND NOMBRE DE CINÉPHILES.
Toute la semaine: 12:00-1:45-3:30-5:30-7:30-9:30-
LAISSER-PASSER ET CARTES D'ÂGE D'OR NON VALABLES!

"UNE BRILLANTE RÉUSSITE"
Les Beaux Dimanches
Jean Duceppe
Denise Filiatrault
Richard Martin
CINÉMA DE PARIS 896 O. Ste-Catherine 861-2996
FLEUR DE LYS 858 est. Ste-Catherine 288-3303
JEAN-TALON 4255 Jean-Talon 725-7000
MAISONNEUVE 3001 est. Sherbrooke 828-2174
CINÉMA V 5550 Sherbrooke O. 489-5559
Fleur de Lys — Cinéma de Paris 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30
Maisonneuve — Jean Talon — Cinéma V sur semaine 7:30, 9:30 et dimanche 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30

18 ANS
Adultes
Une satire de moeurs qui choquera les âmes sensibles - Paris-Match
Le Trio Infernal
MICHEL PICCOLI
ROMY SCHNEIDER
CHEVALIER 1590 Rue Saint-Denis.
Le Trio Infernal: 12:25 - 2:45 - 5:05 - 7:25 - 9:45

NE SOYEZ PAS DÉÇUS!
ACHÉTEZ VOS BILLETS DÈS MAINTENANT!
Jean Duceppe
de TENNESSEE WILLIAMS
UN TRAMWAY NOMMÉ DÉSIR
UN TRIOMPHE! 5 derniers jours
Traduction québécoise de GUY DUFRESNE
mise en scène OLIVIER REICHENBACH
Adaptation française de Paule de Beaumont
avec HELENE LOISELLE
MICHEL FORGET
SOPHIE CLÉMENT
AUBERT PALLASCIO
ANDRÉ BOUCHER
JACQUES GALIPEAU
Le travail fait par HELENE LOISELLE dans la nouvelle production de la Compagnie Jean Duceppe est une véritable performance.
M. DASSYLVA La Presse
Une performance magistrale d'HELENE LOISELLE
ADRIEN GRUSLIN Le Devoir
THEATRE PORT-ROYAL
PLACES DES ARTS MONTRÉAL

Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 10h. à 5h. 331-8961

IMMEUBLES 100
101 propriétés à vendre
105 propriétés à vendre
106 propriétés à la campagne
110 propriétés à la campagne
113 propriétés demandées
117 propriétés commerciales industrielles
120 cottages bungalows
123 administration des propriétés
126 maisons mobiles
128 immeubles
130 chalets à vendre
134 condominiums
138 manufactures à vendre
141 entrepôts à vendre
144 commerces à vendre
147 terrains à vendre
150 terres à vendre
154 maisons de pension à vendre
156 bureaux et locaux à vendre

159 magasins à vendre
162 garages à vendre
165 divers à vendre
LOCATION 200
202 appartements à louer
204 appartements chauffés à louer
207 appartements meublés chauffés à louer
209 appartements demandés
211 appartements et logements à partager
214 logements à louer
218 logements chauffés à louer
222 logements chauffés meublés à louer
224 logements demandés
227 logements à louer
229 chambres à louer
231 chambres demandées
234 commerces à louer

237 commerces demandés
239 bureaux & locaux à louer
241 bureaux demandés
243 magasins à louer
248 propriétés à louer
250 propriétés demandées
252 bungalows et cottages à louer
254 pensions à la campagne
256 chalets à louer
260 chalets demandés
263 maisons de campagne
266 places commerciales
269 entrepôts à louer
271 hôtels villégiature
273 terrains de camping
275 garages à louer
278 entrepôts
280 terrains à louer
283 on demande à louer
285 salles - studios - ateliers
288 divers à louer

MARCHANDISES 300
302 ameublement
305 antiquités à vendre
308 antiquités demandées
310 articles de ménage
314 articles camping
315 articles sport - skis
318 instruments de musique
322 photos et cines
325 caméras
328 machinerie
330 matériaux de construction
332 effets de bureau - magasins
335 tableaux peintures
338 artisanat
340 tapis - carreaux - linoléum
343 terrazzo - céramique
346 machines à coudre
349 lingerie - fourrure vêtements

350 T.V. stéréos - radios
354 monnaie - timbres
360 bois charbon - huile
367 terre jardinage
369 animaux à vendre
371 acheteurs animaux
375 chevaux - voitures
377 imprimerie
379 divers à vendre
380 divers demande
385 équipement de ferme
SERVICES 400
402 peintre
405 électricien
407 plombier
410 rembourreur
413 entrepreneur
417 denturologiste
420 menuisier - ebeniste
425 service domestique

429 garderie d'enfants
430 perdu et trouve
433 chauffage
433 planchers
438 déménagements
439 transport - camionnage
440 service divers
444 lavage - nettoyage
448 chapeaux - couture - couturière
450 décoration
455 impôts - tenue de livres
459 portes et fenêtres
460 tailleur
465 terrassement
FINANCE 500
502 associes demandés
505 agents demandés
508 occasions d'affaires
510 assurances
515 hypothèques

520 administration
AVIS DIVERS 600
602 activités sociales
605 voyages & transport
608 ventes de charité
612 encans
620 chasse & pêche
625 divers
630 avis légaux appels d'offres
demandes de soumissions
634 décès
638 remerciements
640 messe
EDUCATION 700
701 école
706 école de conduite
709 école de métiers

712 école de danse
715 cours de perfectionnement
720 éducation
722 cours de piano
725 divers - cours
EMPLOIS 800
800 service de personnel
807 couples demandés
810 hommes demandés
820 femmes-filles demandées
830 hommes-femmes demandés
835 agents vendeurs
840 coiffeurs-coiffeuses demandés
845 emplois demandés
VEHICULES 900
903 bateaux moteurs yachts
905 maisons mobiles

910 remorques roulottes
914 bicyclettes
918 motocyclettes
922 tracteurs
928 équipement à neige
933 motoneiges
940 avions
944 clinique d'auto
955 réparations autos camions
958 pneus
962 pièces d'auto
970 équipement de garage
973 accessoires d'auto et camions
978 camions à vendre
982 autos et camions à louer
985 autobus
988 débousselage peinture
990 autos camions demandés
999 autos à vendre

101 propriétés à vendre
DEUX-MONTAGNE DUPLEX et BUNGALOW à vendre. \$36.000.00 Tél. 473-4570.

Maison à vendre à Bellefeuille près l'aéroport Mirabel, finie briques, foyer, garage, sous-sol fini, pas d'agent, \$60,000, Mme André David, tél. 1-436-7043.

BOUCHERVILLE: Magnifique bungalow surlevé, 8 pièces sous-sol fini, commodités multiples, plusieurs extras, paysage professionnellement. FAUT VOIR (M.L.S.) Denise Lepage 655-9400-655-9819 IMM. CARBONNEAU COURTIER

LONGUEUIL: Duplex dans Vieux Longueuil, 16.000 à rénover près St-Charles et bord de l'eau. (M.L.S.) Huguet Marcoux 655-9400-670-3523. IMM. CARBONNEAU COURTIER

Dans un site naturel, délicieux cottage stucco, 8 pièces, 5 chambres, chauffage central, garage double, entrepôt. Terrain paysagé 104 x 364 mètres. FAUT VOIR (M.L.S.) Denise Lepage 655-9400-655-9819 IMM. CARBONNEAU COURTIER

LONGUEUIL: Cottage avec foyer dans Vieux Longueuil rue Bordée d'arbres centenaires près St-Charles et bord de l'eau très bonne affaire. Venez me voir n'attendez pas (EXCL) Huguet Marcoux 655-9400-670-3523 IMM. CARBONNEAU COURTIER

LONGUEUIL: 2 Bungalows neufs, sur Montagne près golf prix très intéressant hypothèque à 10% très bonne construction. A qui la chance? (M.L.S.) Huguet Marcoux 655-9400-670-3523 IMM. CARBONNEAU COURTIER

ST-JUDE: Cottage et bungalow, déclin bois sur terrain 105 x 200 paysagé. Style canadien, en très bon état. FAUT VOIR. M.L.S. YVES GENDRON 861-4470 774-9141. IMM. WESTGATE COURTIER

ST-SIMON: 1 Mille de Trans-Canadienne, 35 milles de Montréal. FERME TERRE 65 arpents, RESIDENCE 7 pièces, chauffage électrique, BATEMENTS. Une offre sera considérée. M.L.S. YVES GENDRON 861-4470 IMM. WESTGATE COURTIER

101 propriétés à vendre
ST-AMABLE: Bungalow avec revenu au sous-sol. Construction récente. Bonne Hypothèque! A voir (M.L.S.) Muriel Létourneau 655-9400-655-5747. IMM. CARBONNEAU COURTIER

ST-MARCEL: Joli bungalow près rivière Yamaska. Chauffage électrique. Bonne Hypothèque! (M.L.S.) Muriel Létourneau 655-9400-655-5747. IMM. CARBONNEAU COURTIER

VARENNES: 130 arpents de terrain industriel situé à 1/2 mille de la route 30. Très bon investissement! Muriel Létourneau 655-9400-655-5747. IMM. CARBONNEAU COURTIER

VERCHERES: Dépanneur licencié sur chemin menant à St-Marc et route 30 très bien situé. Multiples possibilités à cause de dimension de la bâtisse. (EXCL) Huguet Marcoux 655-9400-670-3523. IMM. CARBONNEAU COURTIER

147 terrains à vendre
Iberville: 140 x 100, \$1.400. Prêt à bâtir, sans taxe municipale depuis 10 ans. Tél.: 581-0364.

229 chambres à louer
Outremont, chambre à louer, pouvant utiliser commodités, libre début décembre, préférerais homme Claude 270-5996.

258 chalets à louer
On (2) se donne 1 sem. pour trouver quelqu'un d'intéressant. Disposant d'environ \$300. Partagerais chalet d'hiver. Sem. 9 à 4h. 761-6131 poste 445.

302 ameublement
Meubles non peints: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc). Avons aussi matériaux toutes grandeurs, à prix d'aubaine. 207 Beaubien est. tél.: 276-9067.

Armoire de cuisine moderne sur mesure, vanité, arborite directement du manufacturier. Estimation 381-9485 588-3929.

Matelas, sommiers. Directement du manufacturier tél: 681-0307.

2 Matelas 39 x 72 neufs. \$30. chacun 484-9782.

305 antiquités à vendre
ENCAN D'ANTIQUITÉS
Notre grande vente aura lieu, dimanche 3 novembre, 1 PM à 6 PM. La Maison du Québec Antique, 2 boul. Labelle, Ste-thérèse, route 11, 435-4350. Pouvez être vu samedi et dimanche matin précédant la vente, grand choix, armoyrés, buffets, tables, chaises, lampes filafy, horloge s, lit en cuivre etc...

Deux bancs d'Eglise en merisier, 9 de longueur chacun 679-5054.

319 instruments de musique
Disco mobile avec disc jockey et lumières, H 2 Eliminateur 1, 527-3574 après 5 heures.

350 T.V. stéréos - radios
Téléviseur Electrohome Console 21" \$80.00 Manteau mouton de perse noir, très propre \$100.00 Tél.: 255-9267.

Stereo Provincial Français, table tournante Dual 1009, 6 haut-parleurs 100 W. Adaptateur, pour enregistreur valeur \$800, vendrais \$400. 676-9124, entre 10h et midi.

369 animaux à vendre
Braque Allemand excellent chien de chasse, femelle 5 mois, parents champion (514) 454-9427.

379 divers à vendre
Liquidation marchandise de bijouterie, vendus 50% (1/2 prix). Bagues, montres, bijoux, sacs, articles divers. Cause fermeture. 3007 Sherbrooke est, Centre d'achats Maisonneuve. Heures d'affaires de midi à 6 heures.

Set de cuisine 6 morceaux très propre. Table de centre de salon 60 pouces de diamètre en bois. Tél.: 351-7654.

Poussette pour bébé, très bonne condition: \$25.00 324-9959.

"CAROSSE GENDRON NEUF" convertible en lit d'auto et en poussette 3 positions \$45. 324-5841.

Boeuf en quartier pour congélateur, préparé à votre goût, prix du gros. Tél.: pour rendez-vous Jour: 521-2980 - 521-0586. Demandez Marcel Lamontagne.

413 entrepreneur
Entrepreneur menuisier, finition sous-sol, travail général 527-1769 soir.

Réparation générale, brique, pierre, foyer, cheminé, joints. 256-1755.

PRENDRAIS PEINTURE INTERIEURE ET LÉGERES RÉPARATIONS. SATISFACTION ASSURÉE. POUR INFORMATION 622-8065

417 denturologiste
Denturologiste J. Gauthier, fabrication et réparation de prothèses dentaires amovibles. Tél.: 728-3401. Bien-être accepté.

430 perdu et trouve
Trouvé Husky Sibérien, femelle environ curé Labelle, & Boul. Lévesque, 681-6049.

435 planchers
Sablage, finition plastique, varathane, nettoyage tapis. tél.: 721-7738.

438 déménagements - transport - camionnage
Accepterais déménagement à prix modique, local ou longue distance, tél.: 737-6009.

440 service divers
Service de rencontres sérieux, 822 est rue Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a.b. péd.b. ph. 1. es lettres. Tél.: 524-3852.

444 lavage - nettoyage
AA-1 Lavage murs, vitres, tapis, plancher, sablage varathane, peinture. Estimation gratuite. Service 7 jours M. Roger 676-3332.

455 impôts - tenue de livres
Déclarations d'impôts Formule depuis 1968, tenue de livres. Tél.: 381-5425.

830 hommes-femmes demandés
Cherchons contracteur possédant outillage pour ourler mouchoirs 1"16" à domicile. Composer 382-4821.

Électricien licence "C" bonne condition de travail, il vous plaît écrire ou appeler. Canadian International Paper Limited, 15 300 est, Sherbrooke P.A.T. 642-9240.

845 emplois demandés
Assistante dentaire avec expérience cherche emploi dans la région de Laval. Tél.: 473-5224, le soir.

Comédien 26 ans, cherche travail, expérience aussi: Professeur, danse, animation. Urgent. Claude 270-5996.

830 hommes-femmes demandés
SECRETAIRES
Elles auront une bonne expérience du travail de bureau, beaucoup d'initiative et le sens des responsabilités.

Posséderont une connaissance impeccable du français et une bonne connaissance de l'anglais.

La sténographie serait un atout.

Devront travailler avec des ingénieurs, des administrateurs ou dans le secteur du recrutement de personnel.

Salaires: \$7,500, à \$8,400.

Faites parvenir votre curriculum vitae au: soin de Robert Scott.

La Société Internationale d'Équipement et de Conseil Inc. 2020 RUE UNIVERSITÉ, SUITE 1900, MONTRÉAL, P.Q.

845 emplois demandés
Technologue en gestion du personnel 16 ans de scolarité, cherche emploi dans la région de Montréal 1-819) 565-9624.

990 autos camions demandés
Nous payons jusqu'à \$20, pour votre vieille voiture pour ferraille. Remorquage gratuit. 365-6835.

999 autos à vendre
Peugeot 204 1970, convertible toit d'hiver, michelin, excellente état, \$700. téléphoner après 6h. 731-6274.

DODGE VANE 1969 Bon état de marche. Aubaine. Faut voir. Tél.: 348-5674.

FIAT 128 1973 4 portes, 23.000 milles, \$1,800 à discuter, doit vendre, tél.: 737-7923.

FIAT 74 Modèle Stock. Prix coûtant pour liquidation 658-6623.

999 autos à vendre
VOLVO sport P 1800-E. Executif 2e voiture, O/D électrique, radio AM/FM stéréo, bas millage comme neuve Tél: 667-3293.

CHRYSLER 72, 2 portes, toit rigide, vinyl 42,000 milles, pneus radiaux, radio AM/FM stéréo, très bonne condition Aubaine 381-9063 Le Soir.

CHEVY 11 super sport 1966, 63,000 milles ter chauffeur, \$475, 332-5138 après 4 1/2 heures

CITROEN (S) fais affaire avec le spécialiste 72 D spécial. DS 21 Palas, station-wagon comme neuve, pleine garantie. Biarritz Automobile. Tél.: 323-1900.

630 Avis légaux - soumissions - appels d'offres

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC - DISTRICT DE MONTRÉAL No 500-12-046441-741 CHAMBRE DE LA FAMILLE

COUR SUPÉRIEURE (DIVISION DES DIVORCES)

RÉAL MORAIS, commerçant, domicilié et résidant au 1255 Reeves à Pointe-aux-Trembles, district de Montréal. Requierant

MONIQUE LANTHIER, de lieux inconnus. Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée, Dame Monique Lanthier, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication pour répondre dans lesdits délais à la requête de divorce contre lui logée à défaut de quoi, jugement de divorce ou sur toutes mesures accessoires pourra être rendu par défaut. Une copie de la requête en divorce a été laissée au Greffe à son intention

Montréal, le 28 octobre 1974.

Régistrare de la Cour supérieure.

Mes. Godin - Cadieux, avocats, 60 St-Jacques, Suite 501, Montréal 126. P.Q. Procureurs de la requérante.

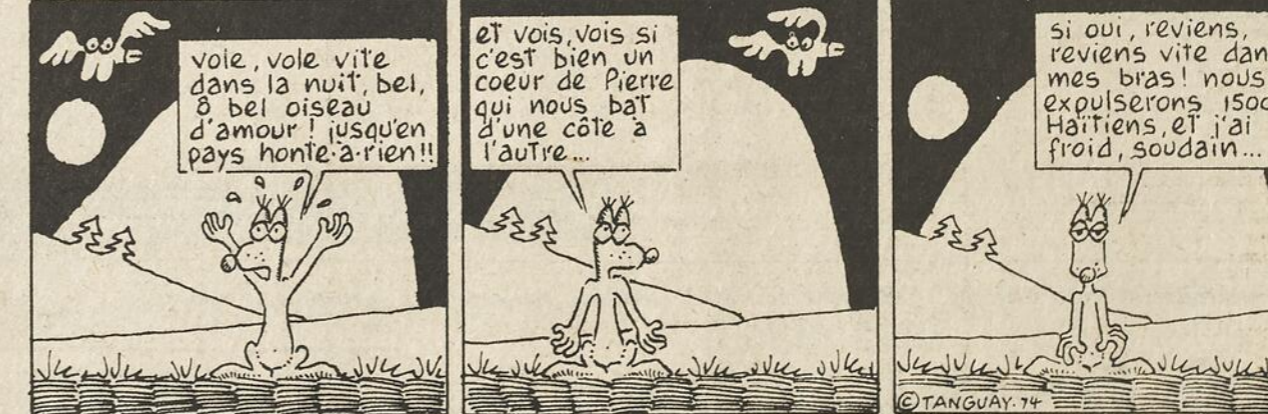
Les petites annonces c'est grette tremblay 331-8961

MONTREAL, le 25 octobre 1974. Me W. Lefebvre Registrare-adjoint

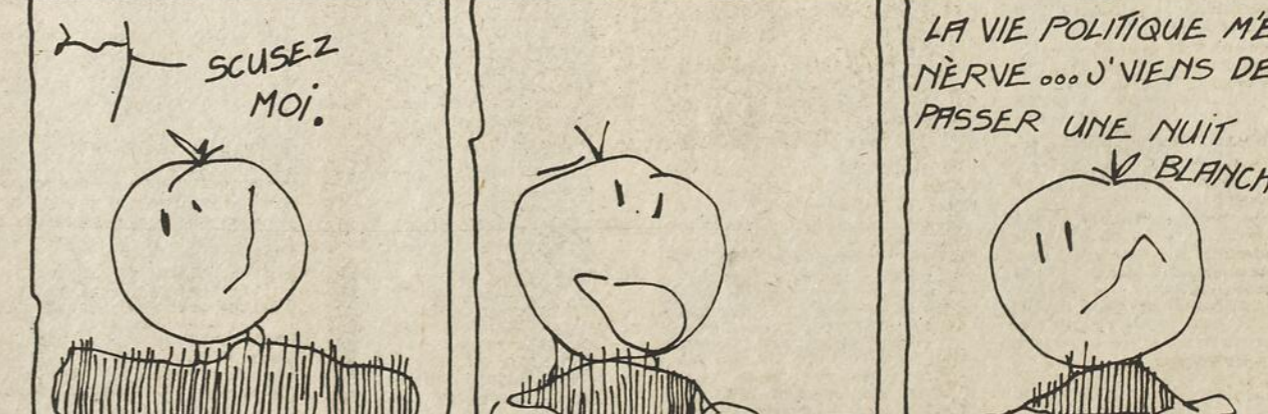
Me Alain Brabant, avocat 210, St-Jacques, 200 Montréal, (Québec) H2Y 1L9 514-288-5243

La Coopérative et LE JOUR présentent Les bandes dessinées québécoises

JAUNES D'OEUF



lunambule par tibo



le sombre vilain



3 2 1 LE JOUR est maintenant disponible sur Microfilm Pour abonnement annuel ou autres informations communiquer avec Ginette Hétu 331-8961

CONFIEZ VOS OFFRES D'EMPLOI AU QUOTIDIEN LE JOUR VOUS SEREZ SATISFAITS. Super weekend Le Festival de l'Humour Québécois le samedi de 10h à 11h L'énigmatique ROCH POISSON le samedi de 15h à 18h le dimanche de 9h à 12h JACQUES PROULX et ses "prouesses" du samedi de 18h à minuit. Faites de votre weekend, un super weekend ensoleillé. J'ai l'esprit CKAC 73 olympique

le sport

Coupe Davis, c'est maintenant officiel L'Afrique du Sud gagne par défaut!

NOUVELLE DELHI (Reuter) — L'Inde a refusé officiellement de rencontrer l'Afrique du Sud en finale de la coupe Davis, et demandé que ce pays soit éliminé du tournoi 1975, a déclaré mardi M. Raj Khanna, secrétaire de la Fédération indienne de tennis.

L'Inde a notifié son refus officiel dans un télégramme à M. Basil Reay, secrétaire de l'organisation de la coupe Davis, et de la Fédération sud-africaine.

"Le tournoi 1974 est terminé et l'Inde déclare forfait devant l'Afrique du Sud", a dit M. Khanna,

en ajoutant qu'il présentait la demande d'exclusion pour 1975 le 7 novembre lors de la réunion à Rome du comité organisateur de la coupe Davis.

Le forfait de l'Inde, a-t-il indiqué en lisant un communiqué de la Fédération indienne, est justifié par "l'absence de toute assurance concernant la disparition de la discrimination raciale, et l'introduction de l'intégration dans tous les sports en Afrique du Sud aux niveaux national et international".

M. Khanna a précisé que si l'exclusion de l'Afrique du Sud

n'était pas prononcé à Rome, sa Fédération porterait l'affaire devant l'Assemblée générale de la coupe Davis, en juillet à Londres.

Ses sanctions

Interrogé au sujet des déclarations du ministre sud-africain des Sports Piet Koornhof, faisant état de la disparition de l'apartheid dans le domaine sportif, M. Khanna a répondu: "Oui, mais quand est-ce que cela sera fait? Dans vingt ans ou dans deux ans?"

Selon M. Khanna, la mise en

garde lancée à l'Inde par les responsables de la coupe Davis au sujet des sanctions disciplinaires qui pourraient être prises contre elle, en raison de son refus d'affronter l'Afrique du Sud, revêt un caractère purement formel.

Le secrétaire de la Fédération indienne ne pense pas que son pays pourrait être lui-même exclu ou sanctionné à propos de cette affaire. "On ne peut pas prendre des sanctions, parce que ce n'est pas la première fois que nous adoptons cette attitude", a-t-il dit.

Jacques Plante à la barre des témoins

QUÉBEC (PC) — L'ancien gérant général des Nordiques de Québec, Jacques Plante, pourrait être appelé à témoigner devant la Cour supérieure, qui est saisie d'une poursuite au montant de \$64,470 intentée contre les Nordiques par l'ancien soigneur de l'équipe, Guy Girardeau.

Après avoir entendu cinq témoins, dont le plaignant, lundi, le juge Vincent Masson a ajourné l'audition de la cause au 10 décembre en invitant les parties à réunir tous leurs derniers témoins importants pour cette journée, afin d'éviter des délais inutiles. Girardeau a été congédié par la direction des Nordiques en janvier 1974, cinq mois après avoir signé un contrat de deux ans au salaire de \$9,000 par année.



Il réclame \$50,000 pour atteinte à sa réputation, en raison de la publicité qui a entouré son congédiement, ainsi que le remboursement du salaire perdu.

Trop d'Américains dans les sports collégiaux canadiens

HALIFAX (PC) — Les sports intercollégiaux ont peut-être besoin de règlements semblables à ceux de l'industrie de radiodiffusion, selon un rapport sur l'athlétisme compilé par les universités canadiennes.

Le rapport, qui n'est pas encore publié, dit qu'une enquête au sein des universités canadiennes révèle une inquiétude au sujet d'une augmentation continue des Américains dans les sports collégiaux canadiens.

Se défendant de mise en tutelle, le rapport recommande "un arrêt de sollicitation en vue des services sportifs de non-canadiens, sinon, la présence d'un nombre minimum de canadiens dans les équipes sportives."

Le rapport de 110 pages admet que ce règlement de présence minimum ne s'applique pas nécessairement à tous les sports, mais "répond au besoin de préserver les institutions canadiennes contre des pressions et influences externes."

Le rapport dit aussi qu'il y a nécessité de restrictions sur le recrutement d'athlètes collégiaux surtout lorsqu'une université fait des offres pécuniaires et recrute au-dessus de ses besoins. Le rapport partage l'inquiétude de plusieurs administrateurs universitaires qui soutiennent que "la philosophie voulant que certaines universités aient besoin de recrutement pour maintenir la

compétition aboutissait à un cercle vicieux, si bien que tout le monde y perdait à la fin."

Le rapport recommande également l'étude de la structure actuelle des ligues dans les sports majeurs afin de créer deux niveaux, le premier opposant les meilleurs clubs dans leur catégorie. S'opposant aux bourses d'étude basées sur l'habileté sportive, le rapport admet les subsides fédéraux, provinciaux et même scolaires. Par ailleurs, le rapport encourage fortement le développement des sports réservés uniquement aux athlètes qui se contentent d'évoluer à l'intérieur du programme sortif du collégé.

Dans la Ligue canadienne de football

L'ouest prend l'avance!

TORONTO (PC) — Pour la première fois en sept ans, la Conférence de l'ouest a pris les devants dans la compilation des résultats des matches inter-conférences de la Ligue canadienne de football, disputée cette saison.

Selon les chiffres rendus publics par la LCF, la Conférence de l'ouest aurait inscrit cette saison 11 victoires, 8 défaites et un match nul. L'an dernier, elle n'avait qu'une fiche de 8 victoires.

Les Blue Bombers de Winnipeg et les Stampede de Calgary, deux équipes déjà écartées de toute participation aux séries éliminatoires, dominent la Conférence de l'ouest, ayant remporté les uns et les autres trois matches sur les quatre qu'ils ont disputés aux équipes de la conférence de l'est.

Les trois formations de l'ouest qui participeront aux éliminatoires, les Roughriders de la Saskatchewan, les Eskimos d'Edmonton et les Lions de la Colombie-Britannique, présentent une fiche conjointe de cinq victoires, six défaites et un match nul.

Et pour la première fois depuis le début des matches inter-conférences en

1961, les Roughriders de la Saskatchewan ont une fiche déficitaire de 1 victoire contre trois défaites, lors des matches opposant à des formations de l'est. Leur seule victoire est celle de dimanche dernier, 7-2 contre les Alouettes de Montréal.

Les équipes de l'ouest ne sont sorties victorieuses que de 4 de leurs quatorze rencontres avec des formations de l'est.

Ce sont les Argonauts de Toronto dans l'est, qui ont été les principales victimes des équipes de l'ouest, notamment des Blue Bombers, des Lions et des Stampede.

Seuls les Rough Riders d'Ottawa dans l'est ont une fiche excédentaire de 3 victoires et 2 défaites contre les équipes de la Conférence de l'ouest. Ottawa domine d'ailleurs avec 45 victoires et 23 défaites, dans l'histoire de ces rencontres est-ouest. Suit Hamilton avec 44 victoires, 25 défaites et un match nul, et, en troisième rang, Saskatchewan avec une fiche de 34 victoires et 22 défaites.

Les Stampede, qui avaient perdu tous leurs matches contre l'est en 1973, sont les seuls à avoir sensiblement amélioré leur fiche.

Fiches des équipes

Matches inter-conférences						Fiche cumulatives								
1974	G	P	N	Bp	Bc	Pts	1974	G	P	N	Bp	Bc	Pts	Moy.
Calgary	3	1	0	75	67	6	Ottawa	45	23	2	1719	1287	92	.662
Winnipeg	3	1	0	71	67	6	Hamilton	44	25	1	1618	1215	89	.638
Ottawa	3	2	0	75	59	6	Sask	34	22	0	1160	1040	68	.607
Edmonton	2	1	1	102	85	5	Cal	30	26	0	1168	1216	60	.536
C.-B.	2	0	0	74	74	4	Edm	34	34	2	1509	1434	70	.500
Toronto	2	3	0	101	92	4	Ham	24	29	3	1014	1174	51	.453
Montréal	1	3	1	89	119	3	Winn	21	34	1	1960	1233	43	.382
Saskatchewan	1	3	0	46	66	2	Montréal	23	43	4	1071	1361	50	.344
							C.-B.	16	35	5	995	1254	37	.314

courses

Les inscrits

- PREMIÈRE COURSE: Trot alloc pour âge & sexe. À réclamer. Bourse \$1,900
- 1—Trader Dillon Pleau 5-2
 - 2—Napier Road Gendron 3-1
 - 3—Rocket Angus Samson 4-1
 - 4—Reddy Camp 9-2
 - 5—Far And Wide Grisé 5-1
 - 6—Navy Admiral Boucher 6-1
 - 7—Dean Bayel Jones 8-1
 - 8—Papou Liverroche 8-1
- DEUXIÈME COURSE: Amble - alloc pour âge & sexe. À réclamer. Bourse \$1,600
- 1—John Silver A 5-2
 - 2—Quick Brew Jones 3-1
 - 3—Janet Barmin Lavallée 4-1
 - 4—Denny Way Juras 9-2
 - 5—Baker's Dozen Pleau 5-1
 - 6—U No Kid MacDonald 6-1
 - 7—Miss Dorothy Key Lachance 8-1
 - 8—Monsieur Re Mo Fluet 8-1

QUATRIÈME COURSE: Trot - alloc pour âge & sexe. À réclamer. Bourse \$2,100

- 1—Tina Silk Hebert 5-2
- 2—Cedar Crest Ayres Côté 3-1
- 3—Charles Zam Lacharité 4-1
- 4—Van Acres Gendron 9-2
- 5—Fair Play N Pleau 5-1
- 6—Barre Bruce Hanna 6-1
- 7—Song of Belmont Boucher 8-1
- 8—Bert Argenteuil Pelletier 8-1

CINQUIÈME COURSE: Amble - alloc pour âge & sexe. À réclamer. Bourse \$1,700

- 1—Justly Voodoo Cloutier 5-2
- 2—Copper Lass Catellier 4-1
- 3—Mr. Farvel Lavallée 9-2
- 4—Two Mountains Call Bardier 5-1
- 5—Bony R. Seaman 6-1
- 6—Mr. B.-A. Hebert 8-1
- 7—Adios M. Angus Samson 8-1

SIXIÈME COURSE: Trot pour 5 ans et moins. Conditions. Bourse \$2,000

- 1—Sultan Speed Boucher 5-2
- 2—Granby Abe Giguère 3-1
- 3—Some Meteor Turcotte 4-1
- 4—Arthur Guy Lachance 9-2
- 5—Scapa Flow 5-1
- 6—Given Time Jones 6-1
- 7—Bigun Hanna 8-1
- 8—Ivy Major Grisé 8-1

SEPTIÈME COURSE: Amble alloc pour âge & sexe. À réclamer. Bourse \$1,800

- 1—H.-S. Richelieu Gendron 5-2
- 2—Ambro Kyle Lachance 3-1
- 3—Marmouset Brosseau 4-1
- 4—Shadowed Picard 9-2
- 5—Bandmaster Côté 5-1
- 6—Squealing Byrd Boucher 6-1
- 7—Miss Vanleek St-Jacques 6-1
- 8—Fashion Row Bedard 8-1

HUITIÈME COURSE: Amble - Conditions Bourse \$1,800

- 1—Ring Twice Picard 5-2
- 2—Rat Tar Norris 4-1
- 3—Ebb Hanover Dostie 9-2
- 4—Stella Lobell Juras 5-1
- 5—Tracer Time Miller 6-1
- 6—Jenuine Sport Lalonde 8-1
- 7—Miss Tar Hanover 8-1

NEUVIÈME COURSE: Amble non-gagnants de \$1,500 à leur 5^e dern départ. B. \$4,000

- 1—Premier Lobell 5-2
- 2—Early Arrival Pelletier 3-1
- 3—Junius Drummond Deguisse 4-1
- 4—Daring Doc Hebert 9-2
- 5—Sunaleroma Adios Hanne 5-1
- 6—Herschel Hanover Jones 6-1

les statistiques

football

Ligue canadienne

Conférence de l'est					Conférence de l'ouest								
G	P	N	Bp	Bc	Pts	G	P	N	Bp	Bc	Pts		
Montréal	8	5	2	312	251	18	Edmonton	9	5	1	330	240	19
Ottawa	7	8	0	241	244	14	Sask.	9	7	0	305	289	18
Toronto	6	8	1	257	288	13	C.-B.	8	7	0	299	284	16
Hamll.	6	9	0	253	289	12	Winnipeg	7	8	0	239	341	14
							Calgary	6	0	2	278	288	12

Les meneurs

T	C	P	S	Pts	T	C	P	S	Pts		
Sunter, H.	0	19	34	12	133	Cutler, E.	0	30	34	8	140
Andrusyshyn, T.	0	19	31	16	128	Macmillan, C.B.	0	28	16	18	94
Organ, U.	0	17	34	7	126	Berg, S.	0	35	15	2	82
Sweet, M.	0	29	22	5	100	Harris, C.B.	0	0	0	0	72
Rodgers, M.	0	11	0	0	66	McKee, W.	0	18	14	12	72
Nixon, O.	0	0	0	0	42	McFall, C.	0	17	14	3	62
Dalla Riva, M.	0	0	0	0	36	Harrel, C.	0	10	0	0	60
Muller, T.	0	0	0	0	30	Eley, C.B.	0	0	0	0	48

BLUE BONNETS

Les sélections du JOUR

par Mario Lavallée

- Les chiffres entre parenthèse = cote de vitesse
- 1—Papou (67) - Trader Dillon (70) - Napier Road (68).
 - 2—Janet Barmin (51) - John Silver A (50) - Monsieur Re Mo (48).
 - 3—Shepherds Delight (55) - Pages Rebel (52) - Trail Boss (57).
 - 4—Tina Silk (60) - Barre Bruce (58) - Charles Zam (57).
 - 5—Tripoli (59) - Copper Lass (59) - Two Mountains Call (61).
 - 6—Sultan's Speed (58) - Scapa Flow (56) - Given Time (50).
 - 7—Marmouset (72) - Bandmaster (67) - H.S. Richelieu (65).
 - 8—Deas Cainlin (65) - Ebb Hanover (69) - Ring Twice (64).
 - 9—Junius Drummond (85) - Premier Lobell (86) - Early Arrival (82).
 - 10—Fred A. (73) - Chutzpah (75) - Jorobes Joy (73).

L'atelier de bijoux ANDRÉ GRATTON inc



Modelés pour vous OR 10K 14K 18K ET Sterling

Boutique VIROUETTE Enr. 1611 ouest rue Ste-Catherine

hockey

Ligue nationale

Division I						Division III								
P	G	P	N	Bp	Bc	Pts	Los	Ange-les	10	6	1	3	34	17
Islanders	8	6	1	40	16	13	Detroit	8	5	3	0	27	31	10
Rangers	8	5	2	32	24	11	Montréal	9	3	3	3	30	28	9
Philadelphie	9	5	3	29	25	11	Pittsburgh	7	2	4	1	24	27	5
Atlanta	10	4	4	2	32	25	Washington	9	1	7	1	17	37	3

Association mondiale

Division canadienne						Division est								
P	G	P	N	Bp	Bc	Pts	San Diego <th>4</th> <th>3</th> <th>1</th> <th>0</th> <th>15</th> <th>13</th> <th>6</th>	4	3	1	0	15	13	6
Toronto	6	6	0	0	34	2	12	Phoenix	6	2	3	1	23	5
Québec	5	4	1	0	24	11	8	Minnesota	5	2	3	0	14	24
Winnipeg	4	3	1	0	16	7	6	Houston	6	2	4	0	21	26
Vancouver	5	2	4	0	10	16	4	Tremblay, Qué	5	1	4	0	12	19
Edmonton	1	0	1	0	0	4	0	Michigan	5	1	4	0	12	19

Les compteurs

N.	Angl.	4	3	1	0	15	12	6	8	14	
Cleveland	4	1	2	1	10	14	3	Simpson, Tor	7	3	10
Chicago	3	1	2	0	8	10	2	Featherstone, Tor	2	7	9
Indianapolis	6	1	5	0	12	23	2	Tremblay, Qué	0	9	9
								Mahovich, Tor	4	4	8

L'invention du siècle soulage les maux de dos



DISCOREL

5430 est rue Jean-Talon Tél.: 374-1161

LA PEUGEOT 504 GL

UNE DES MEILLEURES VOITURES DE L'HEURE.

Tout équipée à partir de \$4995.

PEUGEOT 504 GL

Ça s'adonne qu'on s'abonne au quotidien national des Québécois

ABONNEMENTS PAR LA POSTE

Ci-joint mon chèque d'abonnement

de \$15.00 pour 3 mois

de \$30.00 pour 6 mois

de \$52.00 pour 12 mois

Edition du samedi seulement \$12.00 pour 12 mois

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____

TEL _____

POUR RENSEIGNEMENTS COMPOSEZ: 331-8961

ABONNEMENTS PAR CAMELOTS (1.25 par semaine)

MONTREAL	QUÉBEC
Rive-Sud	658-8920
Laval	Hull
St-Jean	771-7894
331-8961 332-3890	SAGUENAY, LAC ST-JEAN
COTE-NORD	Chicoutimi
Baie-Comeau	Jonquière
Hauterive	Alma
589-5017	et les environs
Sept-Iles	543-5377
Port-Cartier	SOREL
962-6727	742-3328
RIMOUSKI	
723-5616	

Les garçons et les filles âgés de 10 ans et plus qui désirent devenir CAMELOTS n'ont qu'à téléphoner aux numéros cidessus.

387 boul. Lebeau, Ville St-Laurent 331-8961

le sport

À Kinshasa, Zaïre...

Les tambours africains battent l'ouverture du Combat du siècle!

KINSHASA (AP) — Le "super-combat du siècle", puisque c'est ainsi que l'on a fini par intituler le championnat du monde de boxe des poids lourds, ne pouvait pas se dérouler, en début de soirée, comme une vulgaire compétition mondiale. C'est à quatre heures du matin

Les Américains étaient peut-être les plus intéressés par ce combat, non seulement en raison de la nationalité des deux adversaires, mais aussi parce que toute l'infrastructure publicitaire a été organisée dans leur direction.

En France, les amateurs de boxe ne pouvaient pas suivre le combat en direct, du fait de la grève de l'ORTF. Mais par contre, aux États-Unis et au Canada, moyennant \$20 ou \$30, il avait été possible de louer une place dans une salle de cinéma, dans n'importe quel coin du pays, pour assister à l'événement.

C'est d'ailleurs la principale source de revenus procurés par le combat. "Je pense que nous gagnerons au moins \$25 millions", assurait, avant le combat, M. Don

King, vice-président de la société vidéo-technique et "inventeur" de cet étrange safari africain. Les bourses allouées aux deux boxeurs, indépendamment de l'issue du combat, avaient été fixées à \$5 millions pour chacun.

Sur place, les 62.889 sièges du stade du 20 mai avaient été vendus de \$250 pour les places aux bords du ring à \$10 pour les strapons-tins du fond.

L'importance des sommes engagées dans cet événement explique pourquoi le match a commencé dans les pâleurs de l'aube africaine, à l'heure où tout léopard respectable dort encore du plus profond sommeil.

Parmi les spectateurs venus en avions spéciaux des quatre coins du monde, on remarquait particulièrement

la présence d'un ancien champion de la catégorie, qui a eu le dangereux privilège de combattre successivement contre les deux hommes, Joe Frazier, qui formulait des avis écoutés avec attention jusqu'au dernier moment par les nombreux parieurs.

George Foreman frappe plus fort, beaucoup plus fort que Mohammed Ali", déclarait-il à qui voulait l'entendre. Prudent, cependant, il ajoutait: "Je donne à Ali une très forte chance. Il est dans le métier depuis aussi longtemps que moi, il connaît toutes les règles et les astuces et même quelques-unes qui ne sont pas dans les règles. Mais George frappe plus fort, bien plus fort et je pense qu'il gagnera". Les parieurs semblaient d'ailleurs partager ce point de vue puisque

jusqu'au dernier moment ils misèrent sur Foreman, lui accordant un avantage de un contre trois à son adversaire.

Mais pour les habitants du Zaïre, le seul héros de cette fête restait Mohammed Ali.

"Ali, boma-ye, Ali boma-ye, tue-le, tue-le". Ce cri de guerre devait s'élever de la foule africaine massée autour du ring tendu de drap blanc et bleu, pour encourager son favori Cassius Clay.

Celui-ci, installé dans une luxueuse villa, à une cinquantaine de milles à l'extérieur de Kinshasa, y avait réuni sa nombreuse cour durant toutes les semaines qui précéderent le combat.

Parfaitement confiant, il n'a pas cessé de le faire savoir à la ronde. "Foreman est gros et fort, disait-il, mais il est lent sur ses jambes, il n'a jamais rencontré quelqu'un comme moi. Je suis un professeur de danse, je suis le meilleur du monde et je me prépare à provoquer la plus grande sensation dans l'histoire du ring".

À l'opposé, George Foreman sera resté discret jusqu'au dernier moment. Cloîtré dans son hôtel, il s'est refusé à entrer dans la guerre verbale organisée par son adversaire. Ancien voyou, converti à la religion, il a consacré son temps à l'entraînement et à la méditation.

"Ali est un bavard, a-t-il cependant déclaré. Parler est sa principale occupation, mais ses poings ne sont pas aussi dangereux que sa langue."

Tout le Zaïre aura été mobilisé pour cette spectaculaire opération. En effet, le président Mobutu a voulu que l'événement soit l'occasion de faire connaître son pays et ses réalisations à l'étranger.

Tout compte fait, s'il y parvient, il aura peut-être été un des plus grands vainqueurs de ce combat.

Mais pour les habitants du Zaïre, le seul héros de cette fête restait Mohammed Ali.

"Ali, boma-ye, Ali boma-ye, tue-le, tue-le". Ce cri de guerre devait s'élever de la foule africaine massée autour du ring tendu de drap blanc et bleu, pour encourager son favori Cassius Clay.

Celui-ci, installé dans une luxueuse villa, à une cinquantaine de milles à l'extérieur de Kinshasa, y avait réuni sa nombreuse cour durant toutes les semaines qui précéderent le combat.

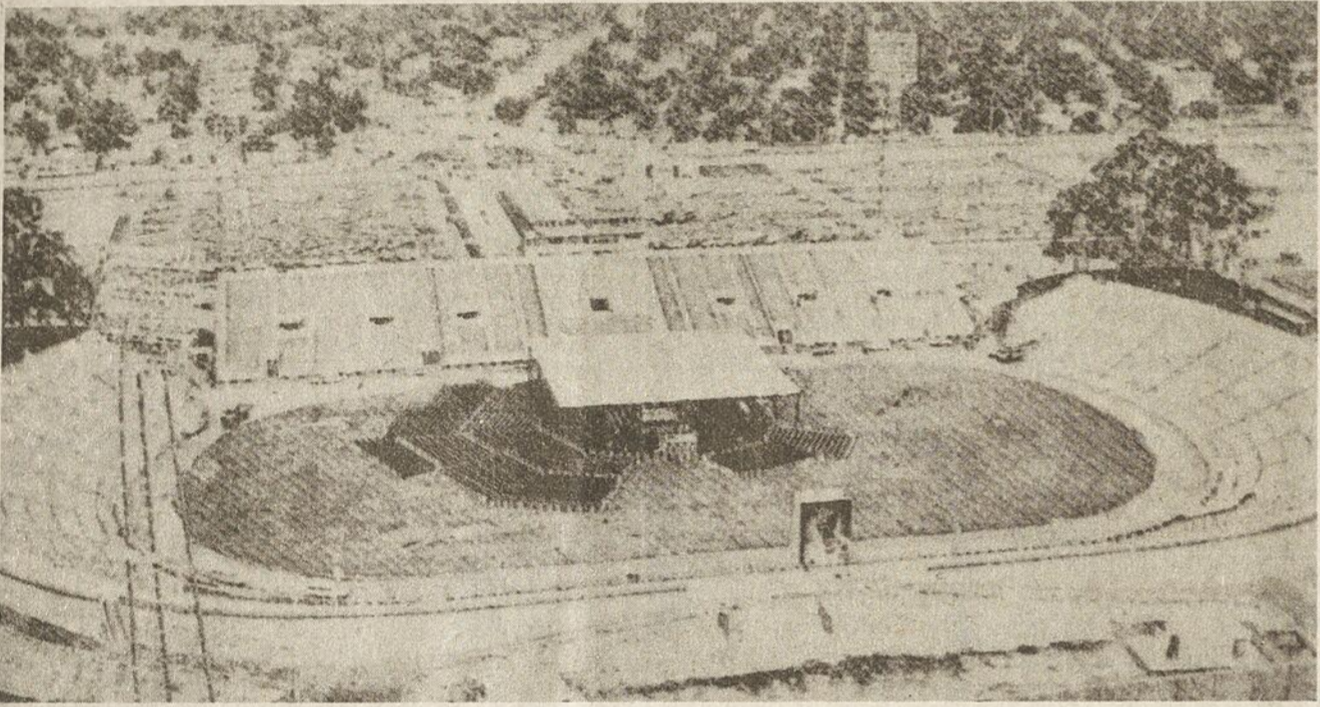
Parfaitement confiant, il n'a pas cessé de le faire savoir à la ronde. "Foreman est gros et fort, disait-il, mais il est lent sur ses jambes, il n'a jamais rencontré quelqu'un comme moi. Je suis un professeur de danse, je suis le meilleur du monde et je me prépare à provoquer la plus grande sensation dans l'histoire du ring".

À l'opposé, George Foreman sera resté discret jusqu'au dernier moment. Cloîtré dans son hôtel, il s'est refusé à entrer dans la guerre verbale organisée par son adversaire. Ancien voyou, converti à la religion, il a consacré son temps à l'entraînement et à la méditation.

"Ali est un bavard, a-t-il cependant déclaré. Parler est sa principale occupation, mais ses poings ne sont pas aussi dangereux que sa langue."

Tout le Zaïre aura été mobilisé pour cette spectaculaire opération. En effet, le président Mobutu a voulu que l'événement soit l'occasion de faire connaître son pays et ses réalisations à l'étranger.

Tout compte fait, s'il y parvient, il aura peut-être été un des plus grands vainqueurs de ce combat.



C'est en ce stade dit Du 20 mai à Kinshasa que George Foreman et Mohammed Ali s'affrontent pour le championnat mondial des poids lourds. On peut y asseoir plus de 62.800 personnes.

une Québécoise vaut mieux que deux C.D.A.

LA QUÉBÉCOISE

Un produit fabriqué exclusivement pour la Société des tabacs Laurentiens inc.

Avis: Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social considère que le danger pour la santé croît avec l'usage.

Louis Fillion T.V. Service Enrg.
Centre de vente et service
5955 De Jumonville 256-9418

Grand Spécial sur tous les modèles
Prix imbattables

modèle Cordella

Première rue au nord de Sherbrooke
Entre Lacordaire et De Carignan

Dickson
De Jumonville
Lacordaire
Sherbrooke
Bossuet

ELECTROHOME
Va plus loin que l'excellence

Tapis André
Estimation gratuite à domicile

3 ADRESSES
390 CHEMIN CHAMBLY 651-3100
6342 RUE NORMANDIE 322-3564
6565 HOCHELAGA 256-9049

TAPIS COMMERCIAL A PARTIR DE \$4⁹⁵
TAPIS DE CUISINE A MOTIF \$6⁹⁵

VELOUR BURLINGTON
100% Nylon
Pose et sous-tapis inclus
\$9.95 v.c.
1^{ère} qualité

IL FAUT LE VOIR POUR LE CROIRE

CHEZ Tapis André
PLAN MISE DE CÔTÉ
TÉL.: 256-9049

les capsules

D'Alain Gerbier

On n'a guère frémi dans les chaudières françaises hier soir: pas moyen de voir Ali et Foreman faire le coup de poing: l'ORTF est en grève...pire, les postes ont également débrayé: pas de livraison spéciale! Une fois de plus, un événement exceptionnel à défaut d'être "inattendu" a mis en évidence l'absence de planification et "l'inadéquation" des solutions de rechange: La transmission par tam-tam ne dépasse pas le sud du Maroc...au nord de cette latitude, on a toujours négligé ce mode de communication et fait longtemps confiance aux cigognes porteuses de nouvelles et, accessoirement, les cigognes partisanes d'une Alsace libre n'ont jamais accepté d'apprendre le langage tam-tam... Plusieurs années plus tard, les Français paient pour...

Probable que si Foreman commençait à gesticuler devant vous, vous vous empresseriez d'aller chercher un ami moins intelligent que vous mais plus fort. Un Italien cause avec les mains, mais un "Belge"...ses intentions sont forcément plus suspectes! En règle générale d'ailleurs quand un boxeur manifeste son intention de faire une "mise au poing", le nombre de ses interlocuteurs diminue singulièrement. Et pourtant...il semble que les claques du champion du monde des moyens (on a ceux qu'on peut) Carlos Monzon n'impressionnent pas beaucoup l'AAA (Alliance anti-communiste argentine). Cette association a menacé de mort le boxeur et l'actrice Susana Gimenez à la suite du tournage d'un film. Monzon a expliqué: "C'est sans doute parce que j'ai tourné "la Mary" et que pour des raisons syndicales je me suis affilié à l'association des acteurs que je me vois menacé". Bref dans son combat avec l'AAA, il vient de jeter la serviette et s'appête à quitter l'Argentine.

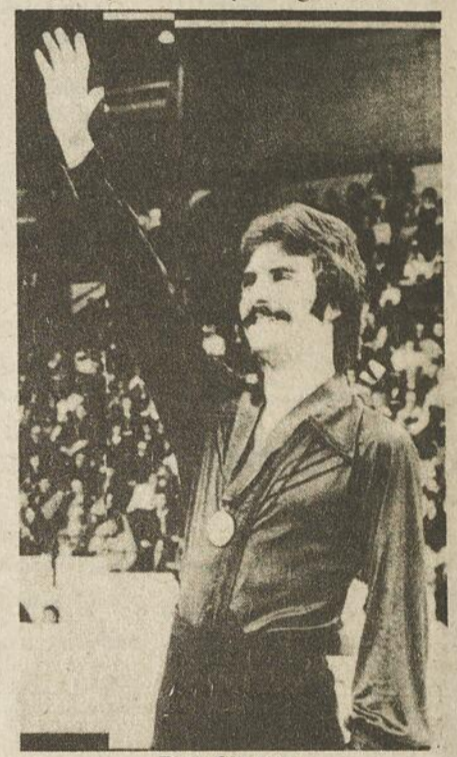
Mais on peut se battre autrement qu'avec ses mains (certains jugent cela vulgaire) et sans motivation douteuse. Cela peut même être concluant: Aproveu l'équipe canadienne de soccer qui effectue actuellement une tournée de trois semaines en Europe (pour acquérir une expérience internationale des coups de pied) a tenu en échec (1-1), la formation nationale hongroise. A la mi-temps, les Canadiens menaient 1-0 suite à un but de Victor Kodolja de Vancouver... comme son nom l'indique. Aujourd'hui l'équipe termine son périple à Varsovie. (match en fin d'après-midi contre son homonyme polonais).

À propos d'égalité au soccer, la Ligue nord-américaine de la discipline vient d'annoncer, par la voix de M. Phil Woosman, une simplification de son système de départage. Lorsqu'il y aura égalité au terme d'un match, on jouera une prolongation de sept minutes et demie. Si à la fin de cette période, les équipes sont toujours dos à dos, on aura recours à une série de coups de pieds de pénalité.



Toujours à hauteur du Mexique mais un peu plus à droite cette fois, faisons une rapide incursion à La Romana. Le confrère (anonyme) de l'AFP qui nous transmet de première main la nouvelle de l'ouverture du 9e championnat du monde de golf, trophée Eisenhower a des liens étroits avec une agence de voyages ou bien il est poète, un poète de la lignée de José María de Heredia (vous savez, ce Cubain émigré dans les livres de littérature française du XIXe siècle et auquel on doit, avec intérêt, ce cliché unique - parce que difficile à ré-utiliser dans un article - "les ajoncs éclatants parure d'uranit"). Bref, notre confrère parle, qu'écris-je, chante "la brise marine qui souffle sur 8 des 18 trous" plus prosaïque cependant, il poursuit: "ce qui pourrait occasionner un nombre élevé de points comme ce fut le cas lors des derniers championnats du monde féminin (Coupe Espiritu Santo)". Le Canada sera lui aussi dans le vent!

Le patinage artistique mène à tout... pour s'en convaincre deux photos: celle de Ron Shaver de Cambridge lui aussi rieuse à Kitchener des figures imposées et de Ron Shaver de Cambridge lui aussi médaillé d'or dans la même spécialité (côté masculin cette fois). Comme l'on peut en juger, Lyn est capable de sauver un homme qui se noie à la seule force du cou Ron semble avoir des prédispositions pour le contrôle de la circulation. Tous deux ont par ailleurs un fort joli coup de patin... ce qui ne gêne rien!



Avant de quitter la glace, rapportons les propos du gérant des Crusaders de Cleveland M. Jack Vivian qui a affirmé que la patinoire du Colisée local serait désormais en état. Elle souffrait d'une sorte d'entérite... un sombre problème de tuyaux bouchés.

De glace également sont les joueurs de tennis de l'Inde: hier soir à New-Delhi on a officiellement annoncé qu'ils ne disputeraient pas la finale de la Coupe Davis contre l'Afrique du Sud.

À Londres également on manie la raquette: l'Argentin Guillermo Vilas est actuellement en tête du grand prix de l'Union commerciale devant le Suédois Bjorn Borg et l'Américain Jimmy Connors. Les huit premiers à la fin de la saison seront qualifiés pour le tournoi des maîtres en décembre à Melbourne. Derrière Vilas, Borg, et Connors, on trouve l'Espagnol Orantes, le Roumain Nastase, l'Américain Smith etc...

...Si Ray Nettles, des Lions de Colombie-Britannique tient la barre, il n'en dirige pas pour autant les événements: La barre est celle des témoins et le footballeur est poursuivi pour conduite avec "facultés affaiblies" et (par ailleurs), pour avoir détenu en sa possession de la marijuana.

Tout autre est l'action que mène Ken Dryden: vendredi, il inaugurerait la campagne annuelle de souscription de l'Association canadienne contre la dystrophie musculaire. L'objectif est de \$100.000. Un combat Dryden-Bowman rapporterait peut être davantage...

Au moment de conclure, des centaines de soldats armés de batons maintenaient l'ordre au stade de Kinshasa où 50.000 personnes attendaient le combat Ali-Foreman au son des tam tam. Si des échafourées se sont produites, il est probable qu'outre le champion du monde, ces soldats ont découvert...le tambour.

VOLVO RIVE SUD
en face des galeries Taschereau
3839 boul. Taschereau, Saint-Hubert 678-1220

